



# Avant-propos

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publie sa 3<sup>e</sup> édition du bilan statistique « Insécurité et délinquance » pour l'année 2018. Cette analyse des faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie en 2018 permet de dresser un tout premier bilan de l'évolution de l'insécurité en France, par rapport à l'année 2017 et aux années antérieures et fournit des informations détaillées sur la localisation des faits constatés, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des auteurs présumés.

Depuis sa création en 2014, le SSMSI procède à de nombreux investissements méthodologiques sur ces sources administratives en les documentant systématiquement. Il s'agit à la fois d'harmoniser les informations statistiques et d'en améliorer la qualité dans le temps (par exemple pour les homicides) et sur l'ensemble du territoire national (en lieu de commission des faits), mais également d'élargir le panorama de la délinquance enregistrée en intégrant notamment le champ contraventionnel (au-delà des seuls crimes et délits et des séries suivies historiquement par le ministère de l'intérieur). Ces investissements restent progressifs.

Par ailleurs, ces données doivent être complétées avec les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS) réalisée chaque année par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et de la réponse pénale (ONDRP) et le SSMSI, auprès d'un échantillon de la population, car les victimes d'infractions ne déposent pas toujours plainte.

L'objet du présent bilan est donc de présenter, de manière précoce mais susceptible de révisions dans le temps et sur un périmètre appelé à s'élargir progressivement, les premiers résultats de l'année 2018 en matière de délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie. Combien d'infractions ont été commises ? Comment interpréter au mieux les évolutions observées ? Dans quels espaces géographiques la délinquance enregistrée est-elle la plus présente ? Combien de victimes déclarées au cours de l'année ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Que sait-on des auteurs présumés ? Ces résultats sont également diffusés sur l'espace internet du SSMSI<sup>1</sup>.

Ce travail a donc vocation à s'enrichir chaque année. Il vise à poser des cadres, à proposer des premiers éléments d'interprétation et à suggérer des approfondissements qui requièrent des délais supplémentaires pour une interprétation la plus objectivée possible.

Il a été réalisé par l'équipe du SSMSI : Ketty Attal-Toubert, Dominique Baux, Lydie Delobel, Alexandre Estival, Olivier Filatriau, Christine Gonzalez-Demichel, Hélène Guedj, André Moreau, Karim Moussallam, Sylvie Plantevignes, Julien Pramil et François Tugores.

1 <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats>

# Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	<b>2</b>
<b>Vue d'ensemble</b> .....	<b>5</b>
A/ Synthèse.....	6
B/ Éclairages complémentaires.....	13
→ Effet de la finale de la coupe du monde de football de la FIFA sur la délinquance enregistrée en 2018.....	14
→ Incidence des manifestations sociales de fin d'année sur la délinquance enregistrée en 2018.....	21
<b>Sources et méthodes</b> .....	<b>31</b>
<b>Fiches thématiques</b> .....	<b>41</b>
<b>#1 Homicides</b> .....	<b>42</b>
<b>#2 Coups et blessures volontaires</b> .....	<b>52</b>
<b>#3 Violences sexuelles</b> .....	<b>66</b>
<b>#4 Atteintes aux biens avec violence contre personne</b> .....	<b>80</b>
#4.1 Vols avec armes.....	80
#4.2 Vols violents sans arme.....	92
<b>#5 Atteintes aux biens sans violence contre personne</b> .....	<b>106</b>
#5.1 Vols sans violence contre les personnes.....	106
#5.2 Cambriolages.....	120
#5.3 Vols de véhicules.....	134
#5.4 Vols d'accessoire et dans les véhicules.....	148
#5.5 Destructures et dégradations volontaires.....	166
<b>#6 Escroqueries et infractions assimilées</b> .....	<b>172</b>
<b>#7 Outre-mer</b> .....	<b>182</b>



# Vue d'ensemble

# A/ Synthèse

---

L'analyse des crimes et des délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2018 (cf. *encadré*) permet de dresser un tout premier bilan de l'évolution de la délinquance en France, par rapport à l'année 2017 et aux années antérieures. Des éléments d'éclairage sont apportés sur l'impact de certains événements de l'année (coupe du monde de football, manifestations sociales de fin d'année) sur la délinquance enregistrée en 2018. Une approche complémentaire est fournie avec les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » (CVS) réalisée chaque année par l'Insee, en partenariat avec l'ONDRP et le SSMSI, auprès d'un échantillon de la population (cf. *Sources et Méthodes*) : cette enquête permet de collecter de l'information sur les victimes d'infractions, y compris celles qui n'ont pas été comptabilisées par les forces de sécurité parce qu'elles n'ont pas déposé plainte, n'ont pas été identifiées, ou ont été victimes d'atteintes qui n'ont pas été qualifiées au regard de la loi comme délictuelles ou criminelles. Les résultats de l'enquête CVS sur l'année 2018 seront disponibles à l'automne 2019, ce sont donc les données 2017 qui figurent dans cette publication.

### Le nombre de violences physiques et sexuelles constatées par les forces de sécurité augmente sensiblement en 2018

En 2018, le nombre de victimes d'**homicides** s'élève à 845, après 825 en 2017 et 892 en 2016. Une hausse est enregistrée hors attentats terroristes, avec 835 victimes en 2018, 822 en 2017 et 802 en 2016.

Le nombre de victimes de **coups et blessures volontaires sur personne de quinze ans ou plus** enregistrées par les forces de sécurité en crimes et délits à poursuivre, de façon plus marquée, la hausse observée au cours des dernières années (cf. *encadré*). Une partie de l'augmentation pourrait s'expliquer par une modification de la déclaration des faits par les victimes et du recueil des plaintes par les forces de sécurité. D'ailleurs, les derniers résultats des enquêtes de victimation CVS ne faisaient pas apparaître de hausses des violences physiques durant la période 2009-2016. En 2018, le nombre de coups et blessures volontaires dépasse les 240 000 victimes, un niveau sensiblement plus élevé que celui enregistré les années précédentes, les

raisons de cette hausse pourront être explicitées en s'appuyant notamment sur la prochaine enquête CVS.

Les forces de sécurité ont recensé 4 victimes de coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus, sur 1 000 personnes en France métropolitaine en 2018. Pourtant, ce chiffre sous-estime le phénomène des violences puisque selon les enquêtes de victimation, malgré la gravité de ce type d'actes de délinquance, la majorité des victimes ne déclarent pas les faits à la police ou à la gendarmerie : en 2017, selon l'enquête CVS, moins d'un quart des victimes de violences physiques exercées par un auteur qui n'appartient pas ou plus à leur ménage ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou à la gendarmerie, et une victime sur 6 lorsque l'auteur vit au sein du ménage. Parmi les cas enregistrés par les forces de sécurité, les violences intrafamiliales représentent plus de 4 victimes sur 10 : elles s'exercent principalement à l'encontre des femmes dans le cadre conjugal. Les jeunes adultes sont globalement surreprésentés parmi les victimes.

Les communes rurales et les petites agglomérations sont relativement moins épargnées dans ce domaine de délinquance. La hausse du nombre de victimes de coups et blessures volontaires enregistrées entre 2017 et 2018 s'observe sur pratiquement tout le territoire.

Dans les données enregistrées par les forces de sécurité, le nombre de victimes de **violences sexuelles** a poursuivi en 2018, de façon encore plus accentuée, la hausse observée les années précédentes. Cette augmentation s'explique notamment par une évolution du comportement de plainte des victimes, dans le climat de l'affaire Weinstein et des différents mouvements sur les réseaux sociaux pour la libération de la parole des victimes : alors qu'en 2016, seule une personne sur 10 se déclarant victime de violences sexuelles hors ménage dans l'enquête CVS indiquait avoir porté plainte auprès des forces de sécurité, cette proportion a été pratiquement multipliée par trois pour les faits survenus en 2017, même si ce chiffre doit être pris avec précaution compte tenu du faible nombre de victimes dans l'enquête. L'augmentation des violences sexuelles enregistrées s'inscrit en outre dans un contexte d'amélioration des conditions d'accueil des victimes par les services. Dans l'enquête CVS, les chiffres sous-estiment vraisemblablement tout de même le nombre réel de victimes : certaines personnes interrogées peuvent hésiter, malgré le caractère anonyme de l'enquête, à décrire ces violences. Il est difficile de dégager une tendance en raison de l'effectif relativement faible d'enquêtés concernés chaque année. On note néanmoins une hausse du nombre de victimes déclarées dans l'enquête en fin de période. Un encadré dédié à ces sujets est proposé dans la partie sur les violences sexuelles.

Le nombre de violences sexuelles enregistrées par les forces de l'ordre et rapporté au nombre d'habitants dépend peu de la taille des agglomérations. Ces infractions sont moins souvent constatées dans le quart Sud-Est de la France, et notamment la Corse, que dans le reste du territoire. La forte hausse de 2018 concerne la quasi-totalité des départements.

### Les vols avec violence ou sans violence à l'encontre des personnes baissent en 2018

Les **vols avec violence** enregistrés par la police et la gendarmerie diminuent depuis 2014, et en 2018 ce repli est très net. Cette tendance à la baisse depuis plusieurs années s'observe également dans l'enquête CVS. On note cependant dans les données portant sur 2017 une diminution du taux de plainte pour les vols violents. Ces vols représentent environ 89 000 infractions enregistrées par les forces de l'ordre en 2018, dont 81 000 vols violents sans arme. Ce type de délinquance concerne surtout les jeunes : en tant que victimes, avec un pic entre 18 et 22 ans ; mais aussi en tant qu'auteurs présumés (8 sur 10 ont moins de 30 ans).

Le nombre de vols violents enregistrés, rapporté au nombre d'habitants, croît très fortement avec la taille de l'agglomération. L'unité urbaine de Paris est particulièrement touchée, notamment par les vols sans arme. La baisse de 2018 est constatée dans la plupart des régions.

Les **vols sans violence** contre des personnes, enregistrées par les forces de sécurité, se replient en 2018 après une légère hausse les deux années précédentes. Leur nombre devient légèrement inférieur à 700 000. On constate toutefois un pic en juillet, lié à la finale de la coupe du monde de football (voir *éclairage complémentaire #1*).

En partie en raison de différences de champ, les résultats obtenus à partir des données administratives ne se retrouvent pas dans ceux de l'enquête CVS. Ainsi, la quasi-stabilité des vols sans violence enregistrés en 2017 ne coïncide pas avec la nette hausse du nombre de victimes en 2017 constatée dans l'enquête, accompagnée de surcroît d'une hausse du taux de dépôt de plainte. A l'inverse, la tendance entre 2008 et 2017 est à la hausse dans les données enregistrées par la police et la gendarmerie et à la baisse jusqu'en 2016 dans l'enquête.

Ces délits, qui prennent place en grande partie dans la rue, les transports en commun, et les lieux de sortie (restaurants, commerces, gymnases, etc.), touchent les personnes à partir de l'adolescence, et surtout les jeunes adultes. Par rapport aux autres infractions, les vols sans violence concernent davantage de femmes parmi les mis en cause.



Le nombre de vols sans violence rapporté au nombre d'habitants croît avec la taille de l'agglomération, et est particulièrement élevé dans l'agglomération parisienne. La baisse enregistrée en 2018 est observée dans la plupart des régions, à l'exception de l'Île-de-France et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### Les cambriolages et les vols liés aux véhicules sont en baisse

Les **vols liés aux véhicules** continuent à diminuer en 2018 après les baisses des années précédentes. La baisse est nette pour les vols de véhicules (automobiles et deux-roues motorisés) et les vols d'accessoires sur les véhicules, et elle est légère pour les vols dans les véhicules. Le profil d'évolution semble toutefois se stabiliser au cours de l'année 2018. En 2018, le nombre de véhicules volés déclaré aux forces de sécurité était légèrement supérieur à 140 000, et l'enquête CVS indiquait un taux de plainte de près de 90 % en 2017 pour ce type d'infraction.

Contrairement à d'autres formes de délinquance, les vols liés aux véhicules ne se concentrent pas essentiellement dans les pôles urbains : ils se produisent relativement fréquemment dans les périphéries des agglomérations et dans les zones rurales. En 2018, les vols de véhicules ont diminué dans toutes les régions métropolitaines et les vols dans les véhicules ont évolué de façon différenciée sur le territoire, avec une hausse dans le Grand-Ouest et une baisse en Normandie et en Corse.

Dans l'enquête CVS comme dans les données administratives, les **cambriolages de logements** avaient enregistré une hausse en 2017. En 2018, le nombre de cambriolages enregistrés par la police et la gendarmerie se replie assez nettement, et ce malgré une hausse constatée en fin d'année. Pour ces délits, les 13-29 ans sont surreprésentés parmi les auteurs présumés : leur part est près de quatre fois supérieure à leur part dans la population.

Les cambriolages de logements sont relativement plus nombreux dans les grandes agglomérations (à partir de 200 000 habitants), alors que leur fréquence est comparable dans les autres types d'unités urbaines, y compris les communes rurales. La baisse de 2018 concerne la plupart des régions, à l'exception de l'Île-de-France, des Pays-de-la-Loire et de la Bourgogne-Franche-Comté.

### Malgré une baisse de plusieurs indicateurs de délinquance enregistrée en 2018, les territoires ultramarins restent plus exposés que la métropole aux infractions violentes.

Dans les **Outre-mer**, on constate une baisse sensible du nombre de cambriolages de logements en 2018, comme en métropole. Le nombre de vols violents par habitant diminue depuis trois ans mais reste nettement supérieur à celui de la métropole. Les victimes de coups et blessures volontaires, et surtout celles de violences intrafamiliales (hors Mayotte) sont particulièrement nombreuses en Outre-mer relativement à la population. Les territoires ultramarins présentent toutefois des dynamiques variées, qui sont décrites dans un chapitre de ce rapport.

### Les escroqueries et infractions assimilées se stabilisent

L'analyse des vols et des violences est complétée par celle des délits économiques et financiers, au premier titre desquels, du point de vue de l'activité des services, figurent les **escroqueries et infractions assimilées** (323 000 victimes enregistrées par les forces de sécurité en 2018). Celles-ci sont en faible hausse en 2018. Après une progression sensible durant plusieurs années, elles se stabilisent globalement en 2017 et 2018.

### Les destructions et dégradations de biens en forte hausse en fin d'année 2018

Selon les données enregistrées par les forces de sécurité, les **destructions et dégradations de biens** (y compris contraventions) affichent globalement une légère baisse en 2018, mais avec un profil infra-annuel contrasté. Alors qu'en début d'année elles poursuivaient la tendance à la baisse observée ces dernières années, elles ont enregistré une forte progression en fin d'année, dans le contexte des manifestations sociales (voir *éclairage complémentaire #2*).

Encadré

**Bilan annuel 2018 des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie**

L'année 2018 a été marquée par une hausse sensible du nombre de violences sexuelles enregistrées par les forces de police et de gendarmerie. Celles-ci ont ainsi connu un bond de +19 % en 2018 par rapport à 2017, dans le contexte de l'affaire Weinstein qui s'est déroulée en octobre 2017. Des hausses sensibles avaient également été enregistrées les années précédentes (+11 % en 2017). Le nombre de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus présente également une hausse marquée en 2018 (+8 %), après des progressions plus modérées les années précédentes (+4 % en 2017). Les homicides sont en hausse en 2018 (+2 %), après un repli en 2017. L'augmentation du nombre d'escroqueries ralentit en 2018 (+1 %), après une tendance marquée à la hausse au cours des dernières années.

Les autres indicateurs de délinquance sont en diminution par rapport à 2017. Les baisses sont pour la plupart assez nettes, d'une ampleur supérieure à -6 %, sauf pour les vols sans violence contre des personnes (-2 %) en raison d'un pic à la hausse lors de la coupe de monde de football, les vols dans les véhicules (-1 %) et les dégradations (-2 %). Ces deux derniers indicateurs ont en particulier enregistré une forte hausse en fin d'année dans le contexte des manifestations sociales.

Ces chiffres sont détaillés au sein de chaque fiche de ce rapport.

**1. Nombre de faits constatés par année et taux d'évolution annuelle**

Tableau synthétique 2018	Nombre de Faits constatés(*) cumul annuel			Variation (A/A-1) en %			
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2015
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort)	845	825	892	+2	-8	+2	+9
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	240 200	222 900	214 800	+8	+4	+1	+2
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	7 700	8 500	8 800	-10	-3	-12	-14
Vols violents sans arme	80 900	86 800	91 200	-7	-5	-4	-9
Vols sans violence contre des personnes	698 300	709 900	704 200	-2	+1	+2	-1
Cambriolages de logement	233 800	249 200	243 500	-6	+2	+4	-1
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	142 100	153 700	164 000	-8	-6	-3	0
Vols dans les véhicules	260 300	263 100	262 900	-1	0	-1	+2
Vols d'accessoires sur véhicules	93 500	99 600	104 800	-6	-5	-8	-8
Violences sexuelles	48 100	40 500	36 600	+19	+11	+9	+10
- Viols	19 200	16 400	14 700	+17	+12	+13	+8
- Autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel)	28 900	24 000	21 900	+20	+10	+6	+11
Dégradations	607 300	617 100	623 300	-2	-1	-3	-3
Escroqueries	323 100	319 200	311 800	+1	+2	+5	+6

Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSE, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

(\*) Les indicateurs figurant dans ce tableau sont des cumulés annuels des données mensuelles produites pour les notes de conjoncture du SSMSE. Par conséquent, les requalifications de faits postérieurs au mois de comptabilisation ne sont pas prises en compte, sauf pour les homicides et les dégradations. Pour les escroqueries, les chiffres du tableau donnent un comptage en nombre de victimes, et celui-ci intègre les requalifications.

## 2. Taux de plainte estimés à partir de l'enquête « Cadre de vie et sécurité »

Taux de plainte : proportion de victimes déclarées ayant déposé plainte (en %)	2016	2017	Evolution 2016-2017 (en %)
Cambriolages « réalisés »	75	74	-1
Tentatives de cambriolages	27	32	19
Actes de vandalisme contre le logement	11	12	9
Vols de voiture	83	88	7
Tentatives de vol de voiture	34	37	9
Vols à la roulotte	49	41	-15
Vols d'accessoires de véhicules	12	21	69
Actes de vandalisme contre la voiture	18	19	2
Escroqueries bancaires	28	23	-18
Vols personnels (ou tentatives) avec violences physiques ou menaces	46	35	-24
Vols personnels (ou tentatives) sans violences physiques ni menaces	29	32	11
Violences physiques hors ménages (hors vols)	27	23	-17
Violences sexuelles hors ménage*	11	29	156
Violences au sein du ménage*	17	16	-3

\*les effectifs annuels de répondants sont faibles : les résultats sont à prendre avec prudence.

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, individus âgés de 14 ans ou plus pour les vols personnels et violences.

Note de lecture : d'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité », 74 % des ménages victimes d'un cambriolage « réalisé » (effraction et vol) en 2017 ont déclaré avoir déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

Sources : enquêtes « Cadre de vie et sécurité », Insee-ONDRP-SSMSI.

Les enquêtes annuelles CVS fournissent des résultats sur les faits de délinquance portant sur l'année qui précède (CVS 2018 pour l'année civile 2017). Les taux de plainte correspondent à la proportion de victimes déclarées ayant déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus fournissent un éclairage annuel (dernières années observées) du comportement de plainte des victimes. Les regroupements utilisés ici pour les faits de délinquance ne coïncident pas totalement avec ceux employés dans les sources administratives relatives à la délinquance enregistrée, les deux sources d'information étant indépendantes.

## B/ Éclairages complémentaires

---

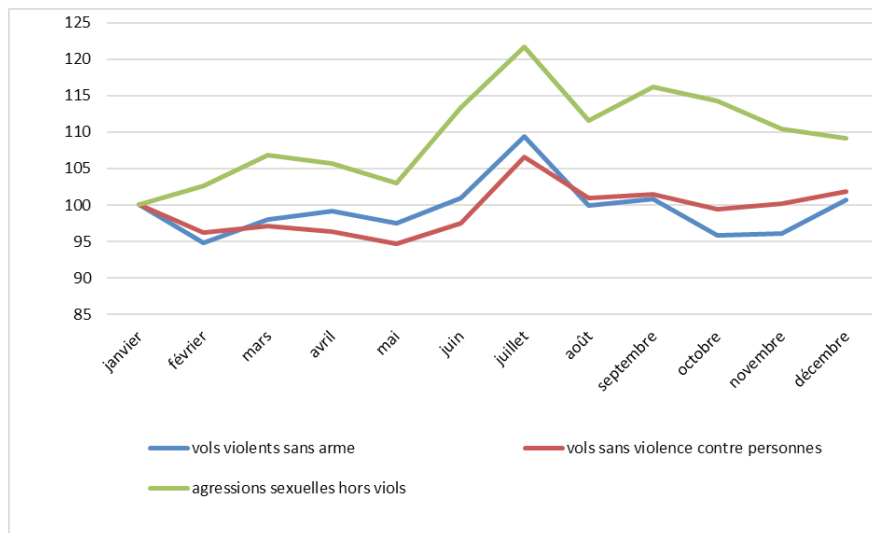
Eclairage #1

## Effet de la finale de la coupe du monde de football de la FIFA sur la délinquance enregistrée en 2018

En juillet 2018, les vols violents sans arme et les vols sans violence contre des personnes ont augmenté de plus de 8 % en France métropolitaine. Parmi les causes de ces augmentations, la finale de la coupe du monde de football 2018 de la FIFA a suscité des déplacements et des rassemblements de personnes qui ont eu un impact sur plusieurs séries conjoncturelles.

En données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, les séries les plus touchées sont les vols violents sans arme, les vols sans violence et les agressions sexuelles hors viols dont l'évolution infra-annuelle met en évidence un pic au mois de juillet 2018 (*figure 1*).

### 1. Variation mensuelle des séries les plus touchées par la hausse de juillet 2018



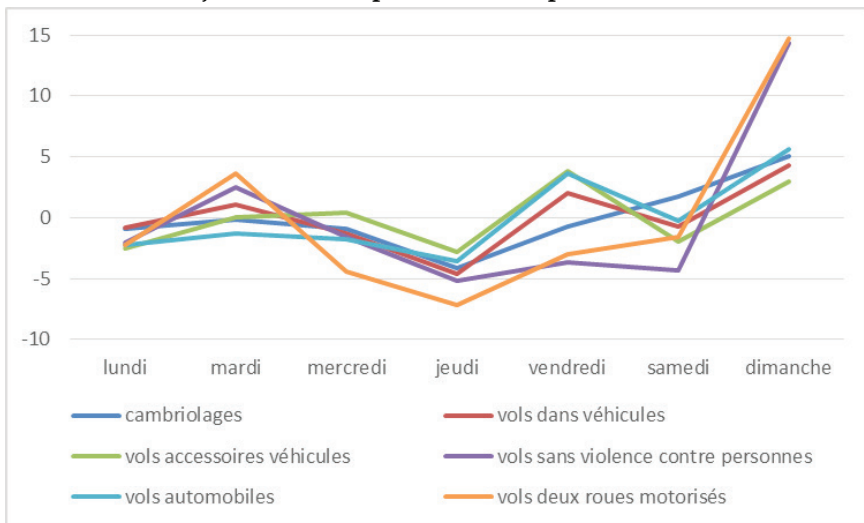
Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : le nombre d'agressions sexuelles autres que les viols enregistrées par la police et la gendarmerie nationales pour juillet 2018 est supérieur de 22 % à celui de janvier.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Données CVS-CJO, base 100 en janvier 2018. Regroupement par date d'enregistrement.

Le diagnostic est complété par la comparaison des données journalières de la semaine du 9 au 15 juillet 2018 avec celles de la semaine du 10 au 16 juillet 2017. La différence des pourcentages journaliers de la délinquance enregistrée fait nettement ressortir une augmentation de la délinquance enregistrée le jour de la finale, dimanche 15 juillet 2018. Cette dernière apparaît singulièrement élevée pour les vols de deux roues motorisés et les vols sans violence contre des personnes (figure 2) ainsi que pour les coups et blessures volontaires et les vols violents sans armes (figure 3).

**2. Infractions sans violence les plus fréquentes pendant la semaine de la finale de la coupe du monde 2018 de la FIFA, en écarts de pourcentage journalier comparés à l'année précédente**

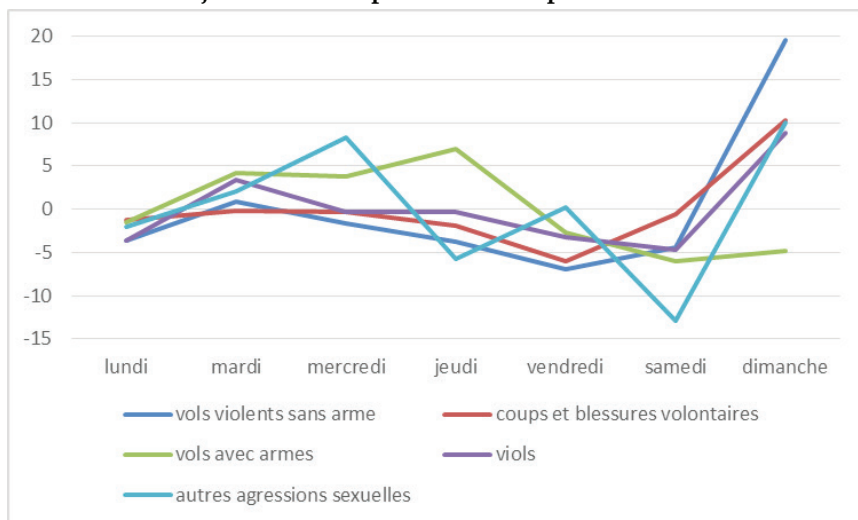


Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : pour les vols de deux roues motorisés, le pourcentage de faits que représente le dimanche 15 juillet 2018 dans la semaine correspondante est 15 points plus haut que le pourcentage de faits que représentait le dimanche 16 juillet 2017 dans la semaine correspondante.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Regroupement par jour de début de faits.

### 3. Infractions avec violence les plus fréquentes pendant la semaine de la finale de la coupe du monde 2018 de la FIFA, en écarts de pourcentage journalier comparés à l'année précédente



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : pour les vols violents sans armes, le pourcentage de faits que représente le dimanche 15 juillet 2018 dans la semaine correspondante est 20 points plus haut que le pourcentage de faits que représentait le dimanche 16 juillet 2017 dans la semaine correspondante. Cet écart important reflète une intensité plus forte de la délinquance le jour de la finale de la coupe du monde de football.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie. Regroupement par date de début de faits.

La position de la fête nationale dans la semaine est susceptible de créer des variations de délinquance enregistrée. Tombant un jour ouvré de la semaine, le vendredi 14 juillet 2017 est bien marqué par une délinquance violente contre les personnes (coups et blessures volontaires, vols violents sans armes et vols avec arme) ainsi que par des atteintes aux biens (vols de deux roues motorisés et vols sans violence contre les personnes) tandis qu'en fin de semaine, le samedi 14 juillet 2018 n'apparaît pas plus criminogène que le samedi 15 juillet 2017.

Concernant le jour de la finale du Mondial de la FIFA, les différences des pourcentages journaliers de la délinquance enregistrée font ressortir un déplacement de la délinquance hebdomadaire sur le dimanche 15 juillet 2018 nettement plus criminogène que le dimanche 16 juillet 2017 (figure 4).



#### 4. Variation du nombre de crimes et délits le jour de la finale 2018 de la coupe du monde de la FIFA

Libellé d'infraction	16/07/2017	15/07/2018	Rapport J/J-364	Variation (en %)
vols sans violence contre personnes	1 926	4 835	2,5	151 %
coups et blessures volontaires	637	1 185	1,9	86 %
vols dans véhicules	652	841	1,3	29 %
vols violents sans arme	279	774	2,8	177 %
cambrjolages	477	651	1,4	36 %
vols automobiles	252	325	1,3	29 %
vols deux roues motorisés	127	305	2,4	140 %
vols accessoires véhicules	209	214	1,0	2 %
autres agressions sexuelles	30	75	2,5	150 %
viols	23	47	2,0	104 %
vols avec armes	28	16	0,6	-43 %

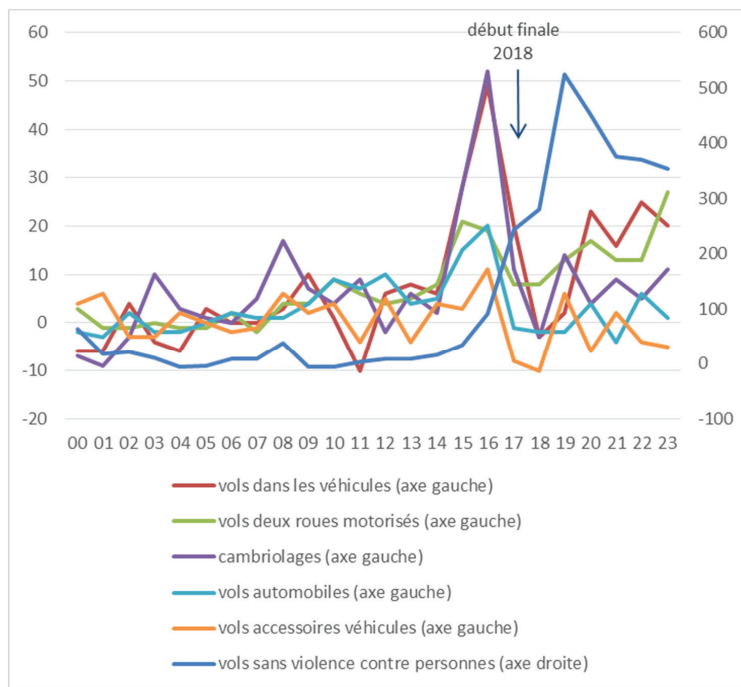
Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : les services ont enregistré 2,5 fois plus de plaintes pour vols sans violence commis le 16 juillet 2018 que le 15 juillet 2017, soit un écart de 151 %.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

L'hypothèse d'un effet de la finale sur la délinquance enregistrée est étayée plus finement par l'observation du nombre de faits constatés par heure de début des faits. Juste avant la finale qui commençait à 17 heures, on observe des pics pour les vols liés aux véhicules et les cambriolages (ordonnées sur l'axe de gauche), viennent ensuite les vols sans violence contre les personnes (ordonnées sur l'axe de droite) qui correspondent en grande partie aux vols simples sur les lieux de rassemblements de spectateurs (*figure 5*).

### 5. Délits sans violence les plus fréquents : différence de nombre de faits enregistrés entre le 15 juillet 2018 et le 16 juillet 2017 (heure par heure)



Champ : France métropolitaine.

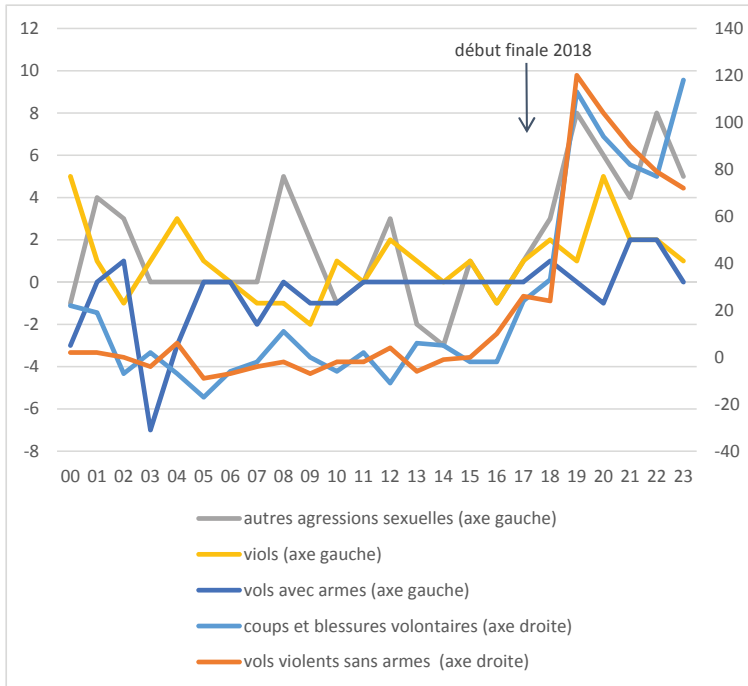
Note de lecture : La comparaison du 15 juillet 2018 au 16 juillet 2017, révèle 525 faits supplémentaires de vols sans violence contre les personnes commis entre 19h et 20h.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Regroupement par heure de début de faits.

D'autres pics apparaissent après la fin du match à 19 heures correspondant aux vols violents sans arme, aux coups et blessures volontaires (ordonnées sur l'axe de droite) et aux agressions sexuelles autres que les viols (ordonnées sur l'axe de gauche) (figure 6).

Les données de la délinquance enregistrée suggèrent donc que des infractions spécifiques ont été commises à la fois en profitant des déplacements des spectateurs de la finale (cambriolages et vols de véhicules) et de la foule dans les espaces publics (vols à la tire).

**6. Crimes et délits violents les plus fréquents : différence de nombre de faits enregistrés entre le 15 juillet 2018 et le 16 juillet 2017 (heure par heure)**



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : La comparaison du 15 juillet 2018 au 16 juillet 2017, révèle 113 faits supplémentaires de coups et blessures volontaires commis entre 19h et 20h.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Regroupement par heure de début de faits.

**Un chiffrage de l'effet « finale de la coupe du monde de football »**

Pour chiffrer l'incidence de la finale sur la délinquance, un écart est calculé entre les données du dimanche 15 juillet 2018 et celles du dimanche 16 juillet 2017, en date de début des faits. L'impact ainsi approximé est particulièrement sensible au mois de juillet pour les vols violents sans arme, les vols sans violence et les vols de deux roues motorisés. Toutefois l'impact annuel reste marginal relativement aux évolutions de ces indicateurs, sauf peut-être pour les vols violents sans arme (+0,6 %) (figure 7).

## 7. Évaluation de l'effet « finale de la coupe du monde FIFA 2018 », en nombre de faits constatés et en pourcentage

Libellé d'infraction	Variation 2018-2017 du nombre de faits	Impact mensuel (en %)	Impact sur l'année (en %)	Evolution 2018/2017 (en %)
vols sans violence contre personnes	3 036	4,4	0,5	-1,6
coups et blessures volontaires	619	3,0	0,3	7,8
vols violents sans arme	505	6,3	0,6	-6,8
vols dans véhicules	220	1,0	0,1	-1,0
vols deux roues motorisés	201	4,1	0,4	-9,1
cambrjolages	200	1,0	0,1	-6,2
vols automobiles	80	1,0	0,1	-6,8
autres agressions sexuelles	52	2,8	0,3	20,4
viols	29	2,7	0,3	16,8
vols accessoires véhicules	14	0,2	0	-6,1
vols avec armes	-13	-2,3	-0,2	-10,2

Champ : France métropolitaine.

Notes de lecture :

- Le calcul est effectué sur les données regroupées en date de début des faits, actualisées le 14 janvier 2019 et non traitées des variations saisonnières et jours ouvrables. Les pourcentages sont relatifs aux totaux calculés en date des faits sur la période.
- Les 505 vols violents sans armes supplémentaires observés le 15 juillet 2018 représentent 6,3 % du total mensuel et 0,6 % du total annuel. Les vols violents sans armes ont baissé de 6,8 % en 2018.

Sources : SSMIS, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### Éclairage #2

# Incidence des manifestations sociales de fin d'année sur la délinquance enregistrée en 2018

La présente analyse aborde l'incidence des manifestations sociales de novembre-décembre sur la délinquance enregistrée en 2018. Elle porte sur les crimes et délits enregistrés par les forces de l'ordre dans les données disponibles le 29 janvier 2019. En l'absence d'identification précise des faits relatifs à ces manifestations dans les logiciels de rédaction des plaintes, les mesures effectuées portent sur les variations observées sur les comptages de faits enregistrés, en date de début des faits, entre les samedis concernés et ceux correspondants de l'année précédente. Les analyses qui suivent doivent être interprétées avec précaution car le comportement de dépôt de plainte des victimes ainsi que le recueil des plaintes et la constatation des infractions par les forces de l'ordre ont pu être affectés par ce contexte. De plus, il est possible qu'un certain nombre d'infractions soient requalifiées au fil de la procédure judiciaire, ce qui pourrait avoir davantage d'impact sur les données récentes que celles des années précédentes (considérées à ce stade comme définitives).

Les données produites sont donc provisoires et pourront donner lieu à une publication plus détaillée courant 2019 en s'appuyant sur des données davantage consolidées. Dans ce cadre, il sera envisagé de conduire des analyses complémentaires notamment à l'aide de méthodes d'analyse textuelle. Par exemple, les données enregistrées par la police et la gendarmerie nationales permettent théoriquement d'identifier des infractions en lien avec ces manifestations dès lors que l'agent rédigeant la procédure a mentionné le mot-clé « gilet jaune » dans la manière d'opérer. L'exhaustivité des infractions sous-jacentes n'est pas garantie et il est également possible que des infractions sans lien avec ces manifestations soient comptabilisées, même si leur nombre est sans doute faible. Cependant, sous l'hypothèse que les infractions ainsi identifiées sont représentatives de l'ensemble des infractions en lien avec les manifestations sociales<sup>1</sup>, des statistiques sur leurs caractéristiques pourront être produites même si elles devront être analysées avec précaution.

En cumul entre les samedis du 18 novembre 2017 au 30 décembre 2017 et les samedis du 17 novembre 2018 au 29 décembre 2018, les index dont l'évolution en nombre de faits constatés est la plus forte sont classés par ordre décroissant dans la *figure 1*. Pour s'assurer que les augmentations observées ne correspondent pas à une évolution tendancielle, les évolutions ont été comparées avec celles constatées entre les 7 derniers samedis de l'année 2016 et les 7 derniers samedis de l'année 2017 (*figure 2*).

---

1 Cette hypothèse et l'analyse qui suit sont confortées par le fait que les classements des index, d'une part selon leur variation des faits constatés entre les sept derniers samedi de 2017 et de 2018, et d'autre part selon la fréquence des infractions avec une manière d'opérer comportant le mot-clé « gilet jaune », font ressortir essentiellement les mêmes index les plus impactés.

# 1. Variation du nombre de faits enregistrés entre les 7 derniers samedis de 2017 et de 2018, en date des faits (selon les index pour lesquels l'augmentation a été la plus importante)

	Nombre de faits le samedi	Ecart de nombre de faits entre samedis									Total écart nombre de faits entre les samedis du 18/11 au 30/12/2017 et les samedis du 17/11 au 29/12/2018
		Du 18/11 au 30/12/2017	Du 17/11 au 29/12/2018	17/11/2018 - 18/11/2017	24/11/2018 - 25/11/2017	01/12/2018 - 02/12/2017	08/12/2018 - 09/12/2017	15/12/2018 - 16/12/2017	22/12/2018 - 23/12/2017	29/12/2018 - 30/12/2017	
Libellé (index)	Autres délits* (107)	1 872	4 415	244	190	573	1 002	303	105	126	<b>2 543</b>
	Autres destructions et dégradations de biens privés (67)	2 127	3 664	122	191	517	547	124	67	-31	<b>1 537</b>
	Violences à dépositaires autorité (73)	570	1 612	113	106	266	236	119	114	88	<b>1 042</b>
	Port ou détention armes prohibées (74)	542	1 147	12	11	77	345	109	-4	55	<b>605</b>
	Autres destructions et dégradations de biens publics (66)	632	1 183	134	75	185	74	24	42	17	<b>551</b>
	Destructions et dégradations de véhicules privés (68)	1 955	2 497	294	17	169	107	-76	26	5	<b>542</b>
	Incendies volontaires de biens privés (63)	638	1 161	68	30	200	162	44	45	-26	<b>523</b>
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (7)	4 026	4 522	303	-3	164	57	-7	25	-43	<b>496</b>
	Vols à la tire (32)	3 788	4 212	23	32	130	-18	48	172	37	<b>424</b>
	Outrages à dépositaires autorité (72)	490	825	53	67	47	80	34	48	6	<b>335</b>
	Incendies volontaires de biens publics (62)	104	350	53	41	43	36	23	23	27	<b>246</b>

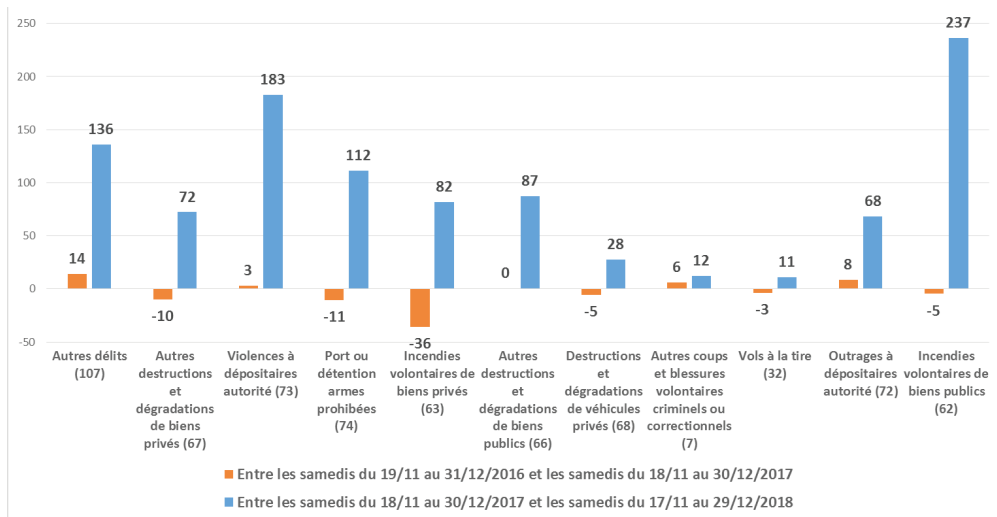
Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Sur les 7 derniers samedis de 2018, 1 612 faits de violences à dépositaires de l'autorité ont été enregistrés par les policiers et les gendarmes. Sur les 7 derniers samedis de 2017, on en comptait 570. Il s'agit de la 3ème famille d'infractions ayant connu la hausse la plus importante en nombre de faits enregistrés (1 042) entre ces deux périodes. Le 1<sup>er</sup> samedi de décembre a été celui où l'augmentation par rapport à 2017 a été la plus marquée (266).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 29/01/2019).

(\*) Une décomposition de l'évolution de l'index 107 « Autres délits » par natures d'infractions a permis de vérifier que les infractions que l'on peut rapprocher des manifestations contribuent pour la quasi-totalité de cette évolution. Par exemple, les quatre infractions présentant la plus forte hausse sont : participation à un groupement en vue de préparer des violences contre personnes ou des destructions dégradations (+1 443); participation sans arme à un attroupement après sommation de se disperser (+272); entrave à la circulation des véhicules sur une voie publique (+228); participation avec arme à un attroupement (+140).

**2. Evolution (entre 2016 et 2017 et entre 2017 et 2018) du nombre de faits enregistrés pour les catégories d'infractions ayant le plus augmenté (en nombre de faits et par ordre décroissant) entre les 7 derniers samedis de 2017 et de 2018 (en %)**



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Entre les 7 derniers samedis de 2017 et de 2018, les faits de violences à dépositaires de l'autorité ont augmenté de 183 %. L'augmentation n'avait été que de 3 % entre les 7 derniers samedis de 2016 et 2017.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 29/01/2019).

La suite du document exploite un indicateur synthétique de l'impact des manifestations calculé par cumul du nombre de faits des seuls index relevant de destructions et dégradations (62, 63, 66, 67, 68) et d'atteintes à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (72 et 73) du *tableau 1*. A noter que ces index n'ont pas les mêmes unités de compte. Ainsi, les destructions et dégradations sont comptabilisées en nombre de plaignants et les index d'atteintes à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique en nombre de procédures. Donc pour ces derniers, si une procédure comporte plusieurs victimes, elle n'est comptabilisée qu'une fois.

Cette approche permet de repérer les communes les plus touchées par des dégradations et des violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (*figure 3*). La concentration des infractions à Paris ressort clairement. En revanche, Lyon a été relativement épargnée.

### 3. Variation du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique enregistrés entre les 7 derniers samedis de 2017 et 2018, en date des faits (20 communes pour lesquelles l'augmentation a été la plus importante en nombre, par ordre décroissant)

	Nombre de faits le samedi		Ecart de nombre de faits entre samedis							Total écart nombre de faits entre les samedis du 18/11 au 30/12/2017 et les samedis du 17/11 au 29/12/2018	Evolution du nombre de faits entre les samedis du 18/11 au 30/12/2017 et les samedis du 17/11 au 29/12/2018 (en %)
	Du 18/11 au 30/12/2017	Du 17/11 au 29/12/2018	17/11/2018 - 18/11/2017	24/11/2018 - 25/11/2017	01/12/2018 - 02/12/2017	08/12/2018 - 09/12/2017	15/12/2018 - 16/12/2017	22/12/2018 - 23/12/2017	29/12/2018 - 30/12/2017		
Paris	383	1 826	6	211	583	512	51	39	41	1 443	377
Toulouse	89	289	-7	3	43	70	25	38	28	200	225
Saint-Etienne	34	184	4	2	60	40	34	8	2	150	441
Bordeaux	54	182	8	-1	18	52	11	29	11	128	237
Marseille	96	214	1	0	38	58	18	8	-5	118	123
Quimper	4	61	51	0	2	3	1	-2	2	57	1 425
Avignon	19	73	-2	-4	31	19	9	1	0	54	284
Nantes	60	113	-1	-7	9	18	17	14	3	53	88
Tarbes	8	59	3	2	42	2	2	2	-2	51	638
Charleville-Mézières	6	51	2	1	25	10	5	0	2	45	750
Grenoble	37	82	7	7	8	16	7	-4	4	45	122
Villefranche sur Saône	8	52	-3	11	30	3	5	0	-2	44	550
Calais	21	58	7	10	16	0	1	0	3	37	176
Tours	17	52	3	1	20	7	-1	1	4	35	206
Bourg-en-Bresse	12	47	2	2	10	4	8	4	5	35	292
Carcassonne	11	45	5	2	1	3	-2	23	2	34	309
Narbonne	7	41	6	2	13	5	2	2	4	34	486
Lyon	64	97	-2	0	7	21	9	0	-2	33	52
Besançon	31	62	3	1	1	5	13	5	3	31	100
Antibes	6	36	0	4	3	14	6	2	1	30	500

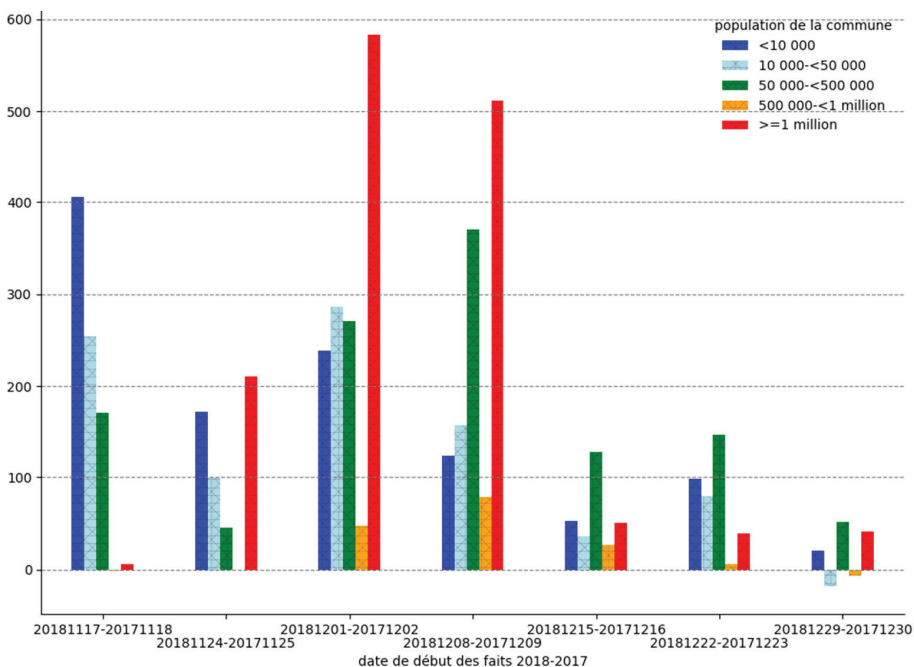
Champ : France métropolitaine, cumul du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (index 62, 63, 66, 67, 68, 72 et 73), sans tenir compte des différences d'unités de compte entre eux.

Note de lecture : Sur les 7 derniers samedis de 2018, 1 826 faits de dégradations et de violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique ont été enregistrés à Paris par les forces de l'ordre contre 383 pour les mêmes samedis de 2017 soit 1 443 de plus (+377 %). Le premier samedi de décembre a été celui où l'écart entre 2017 et 2018 a été le plus important (583).

Source : SSMIS, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 29/01/2019).



**4. Variation du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique enregistrés entre les 7 derniers samedis de 2017 et 2018 (en date des faits selon la taille de la commune)**



Champ : France métropolitaine, cumul du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (index 62, 63, 66, 67, 68, 72 et 73), sans tenir compte des différences d'unités de compte entre eux.

Note de lecture : le 2ème samedi de décembre 2018, 583 faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique supplémentaires ont été enregistrés par les forces de l'ordre dans les communes de plus d'un million d'habitants (Paris) par rapport au 2ème samedi de décembre de 2017.

Source : SSMIS, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 29/01/2019)

Cet indicateur de variation du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique enregistrés illustre l'importance des communes de moins de 10 000 habitants dans la délinquance enregistrée (dégradations et violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique) lors des manifestations du premier samedi, et celle de Paris pour les trois journées d'action suivantes.

À Paris, les actes relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique ont été concentrés dans les 8ème, 16ème et 17ème arrondissements.

**5. Variation du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique enregistrés entre les 7 derniers samedis de 2017 et 2018, en date des faits** (arrondissements de Paris pour lesquels l'augmentation a été la plus importante en nombre, par ordre décroissant)

Arrondissement de Paris	Nombre de faits le samedi		Ecart de nombre de faits entre samedis							Total écart nombre de faits entre les samedis du 18/11 au 30/12/2017 et les samedis du 17/11 au 29/12/2018	Evolution du nombre de faits entre les samedis du 18/11 au 30/12/2017 et les samedis du 17/11 au 29/12/2018 (en %)
	Du 18/11 au 30/12/2017	Du 17/11 au 29/12/2018	17/11/2018 - 18/11/2017	24/11/2018 - 25/11/2017	01/12/2018 - 02/12/2017	08/12/2018 - 09/12/2017	15/12/2018 - 16/12/2017	22/12/2018 - 23/12/2017	29/12/2018 - 30/12/2017		
<b>8</b>	27	733	0	192	240	208	25	28	13	<b>706</b>	2 615
<b>16</b>	30	342	-3	12	216	71	6	3	7	<b>312</b>	1040
<b>17</b>	18	137	-5	7	48	62	3	3	1	<b>119</b>	661
<b>2</b>	7	74	1	1	17	30	18	1	-1	<b>67</b>	957
<b>1</b>	13	48	0	-2	25	8	-3	8	-1	<b>35</b>	269
<b>11</b>	20	54	0	-4	10	29	-2	1	0	<b>34</b>	170
<b>7</b>	9	40	4	1	3	23	0	-1	1	<b>31</b>	344
<b>4</b>	8	37	-3	3	5	18	2	2	2	<b>29</b>	363
<b>3</b>	9	36	3	4	0	20	1	-2	1	<b>27</b>	300
<b>12</b>	9	33	3	1	6	1	6	5	2	<b>24</b>	267
<b>15</b>	21	43	2	0	1	3	1	3	12	<b>22</b>	105
<b>10</b>	15	35	-3	-1	2	17	0	4	1	<b>20</b>	133
<b>9</b>	31	50	3	-2	7	25	-2	-11	-1	<b>19</b>	61

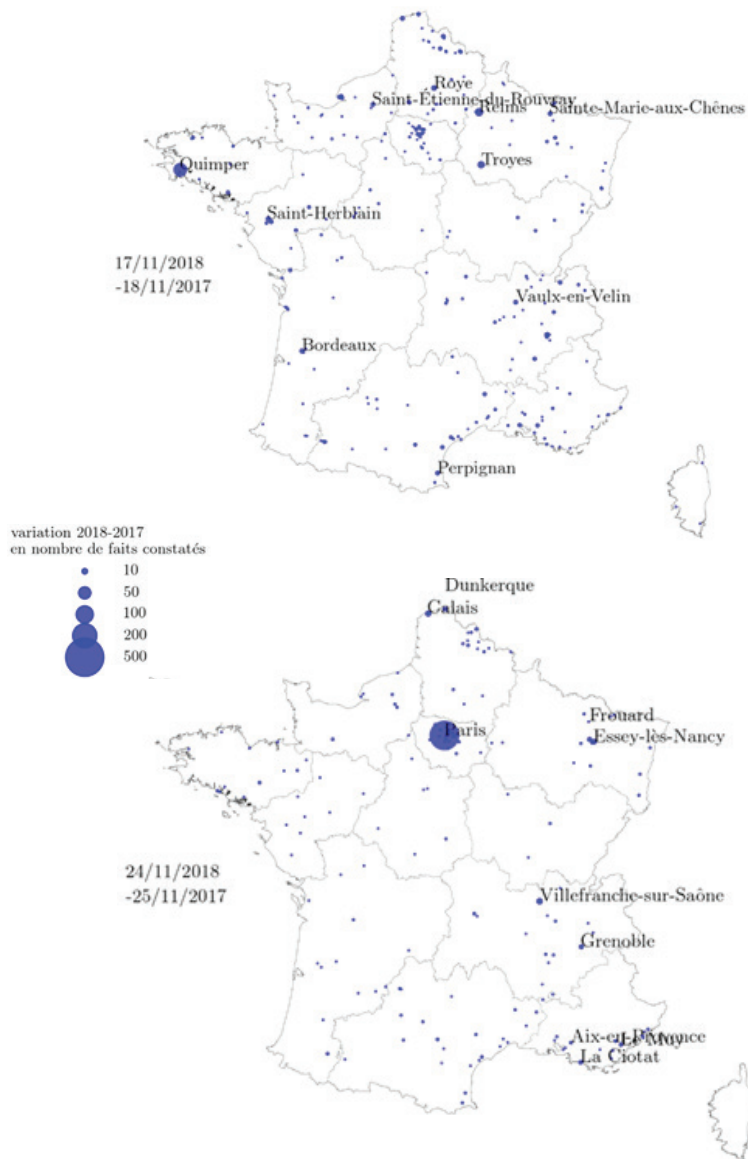
Champ : France métropolitaine, cumul du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (index 62, 63, 66, 67, 68, 72 et 73), sans tenir compte des différences d'unités de compte entre eux.

Note de lecture : Sur les 7 derniers samedis de 2018, 733 faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique ont été enregistrés dans le 8ème arrondissement de Paris par les forces de l'ordre contre 27 pour les mêmes samedis de 2017 soit 706 de plus (+2 615 %). Le premier samedi de décembre a été celui où l'écart entre 2017 et 2018 a été le plus important (240).

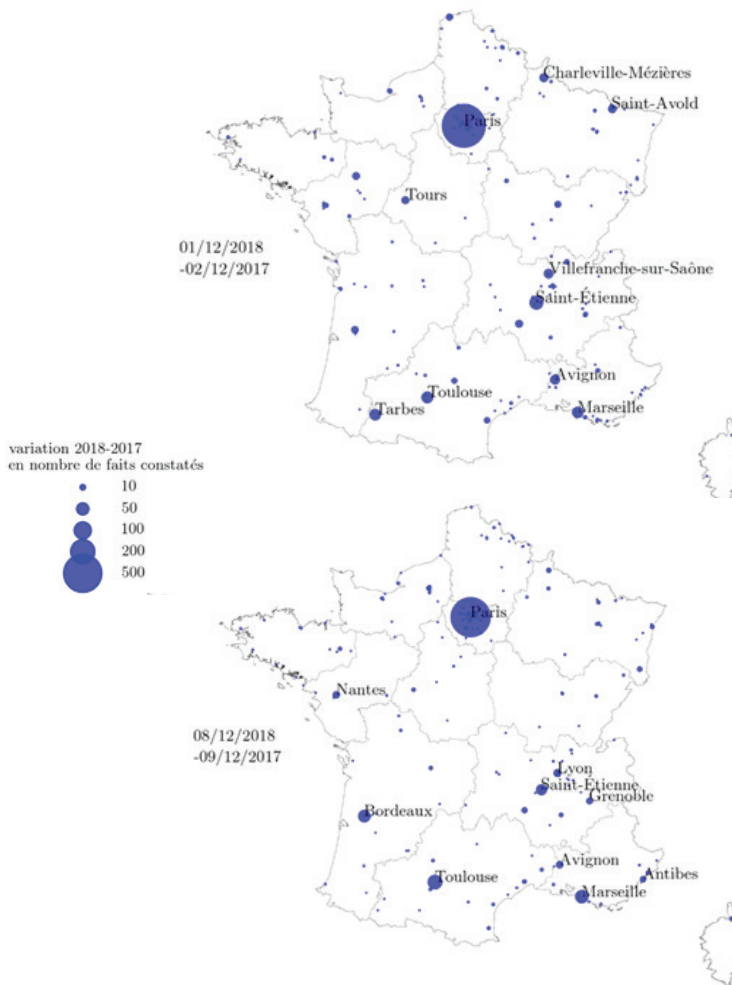
Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 29/01/2019).

La représentation cartographique de la variation communale du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique constatés suggère une grande dispersion spatiale du mouvement le samedi 17 novembre 2018 (figure 6) puis une hausse marquée à Paris à partir du samedi 24 novembre 2018 suivie d'une diffusion dans plusieurs grandes villes, notamment Toulouse, Saint-Etienne et Marseille.

6. Variation communale du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique enregistrés entre 4 samedis de fin 2017 et fin 2018, en date des faits (1/2)



## 6. (2/2)



Champ : France métropolitaine, cumul du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique ( index 62, 63, 66, 67, 68, 72 et 73), sans tenir compte les différences d'unités de compte entre eux.

Note : La superficie des bulles est proportionnelle à la variation du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique enregistrés entre les deux samedis, en date des faits. Seules les évolutions positives supérieures ou égales à 2 sont représentées.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 29/01/2019).

Ce premier éclairage sur données provisoires met en évidence l'impact des manifestations sociales de fin d'année 2018 sur certains actes de délinquance enregistrée (hors contravention), notamment les dégradations et les violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique, impact variable selon les territoires. Il conviendra d'enrichir cette exploration : extension aux contraventions, évolution du profil des victimes et des mis en cause dans le temps et dans l'espace, caractéristiques socio-démographiques et économiques des territoires concernés, analyses détaillées des infractions constatées et requalifications ultérieures,...



# Sources et méthodes

Le SSMSI dispose principalement de deux sources pour étudier l'insécurité, la délinquance et la victimation : l'enquête nationale de victimation «Cadre de vie et sécurité» et les données issues des bases d'enregistrement des procédures de la police et de la gendarmerie. L'exploitation fiable de cette dernière source est récente et donne lieu encore à de nombreux investissements méthodologiques pour harmoniser les informations statistiques issues des logiciels de rédaction de procédure utilisés dans la police (LRPPN) et dans la gendarmerie (LRPGN), améliorer la qualité des données et exploiter finement le détail informatisé des procédures.

### Crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

Cette récente base de données de la statistique publique est tirée de l'enregistrement par les services de police et unités de gendarmerie des procédures relatives à des infractions pénales, avant leur transmission à l'administration judiciaire (voir Interstats méthode n°2). Dans le cadre de leur activité judiciaire, les forces de sécurité (services de police et unités de gendarmerie) sont amenées à rédiger des procédures relatives à des infractions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite.

Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. La comptabilisation des infractions peut fournir une indication du volume réel des infractions commises, et donc de l'insécurité qui en découle, dans les domaines où la part des délits qui n'arrivent pas à la connaissance des services est faible.

A partir de 1972, les forces de sécurité (police et gendarmerie) se sont dotées d'un outil standardisé de mesure de l'activité judiciaire des services basé sur des comptages mensuels, appelé «état 4001». Ce document administratif porte sur les crimes et les délits (à l'exclusion donc des contraventions), enregistrés pour la première fois par les forces de sécurité (afin d'éviter une double comptabilisation si une même infraction est traitée successivement par des services différents) et portés à la connaissance de l'institution judiciaire (n'y sont donc retracées que les infractions suffisamment constituées juridiquement pour pouvoir être poursuivies par un tribunal). Les infractions routières sont exclues de ce dispositif.

Les infractions y sont classées en 103 catégories, très hétérogènes par la nature et la gravité des faits, mais aussi par le nombre d'infractions constatées chaque mois. On y trouve aussi bien les « Homicides commis sur des mineurs de moins de 15 ans



» (catégorie qui compte autour de 50 victimes enregistrées chaque année) que les « Coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels sur personnes de 15 ans et plus » (autour de 200 000 victimes par an) ; l'infraction de « Non versements de pension alimentaire » (15 000 auteurs recensés par an) ou encore les « Infractions relatives à la chasse et à la pêche » (1 500 procédures annuelles). Les critères de différenciation entre les postes de cette nomenclature font souvent référence à l'incrimination pénale constitutive du crime ou du délit, mais aussi parfois au type de victime (les mineurs de moins de 15 ans sont souvent spécifiés, ainsi que les particuliers, voire les femmes, ou certains groupes professionnels), au mode opératoire (le cambriolage est spécifié, ainsi que le « vol à la tire ») ou au lieu de commission de l'infraction (lieux publics, domiciles...). Numérotée de 1 à 107 (quatre positions ne sont pas utilisées, on recense donc 103 types d'infractions), cette nomenclature, qui n'a évolué que marginalement depuis 1972 est appelée couramment « les 107 index de l'état 4001 ». Ce sont les séries suivies historiquement par le ministère de l'intérieur.

Les indicateurs présentés dans ce rapport ont été choisis et construits à partir de regroupements de ces index, en fonction de plusieurs critères :

- la pertinence du phénomène observé : quand les infractions mesurent une atteinte à une loi ou à un règlement, mais qu'il n'y a pas par nature de victime identifiable, le comptage n'a pas de signification pour mesurer un degré ou une évolution de la délinquance subie.
- la cohérence entre les données administratives et les résultats des enquêtes de victimation : plus la proportion des victimes qui se signalent aux forces de sécurité est élevée, plus la donnée administrative est fiable.
- la stabilité dans le temps des chiffres, preuve de la fiabilité de leur mode de production et de construction : des données très erratiques, pour illustrer des phénomènes sociaux qui ont tous une certaine inertie, montrent que le système de production n'est pas fiable. Souvent, ce souci de fiabilité a conduit à regrouper dans un même indicateur plusieurs types d'infractions qu'on aurait pu analyser séparément, mais qui auraient conduit à des catégories trop petites pour que leur analyse ait du sens (ainsi on analysera en même temps l'ensemble des vols réalisés avec une arme). De plus, quand les frontières entre deux catégories peuvent faire l'objet d'hésitations ou d'erreurs de classements, le fait de les analyser de façon groupée limite les risques d'interprétations erronées (par exemple, on observera dans un même indicateur les cambriolages de résidences principales et secondaires).

Au total, 9 indicateurs mensuels sont actuellement construits par le SSMSI. Ils recouvrent 28 des 103 index effectifs de «l'état 4001». Si l'on met de côté les procédures d'infraction à la législation sur les stupéfiants, qui n'ont donc pas de victimes « directes », pour se concentrer sur les infractions dirigées contre des personnes (atteintes aux biens ou atteintes à l'intégrité des personnes), 28 des 54 items de « l'état 4001 » sont couverts. Ces indicateurs couvrent environ quatre crimes et délits pour vols sur cinq et trois quarts des violences physiques non crapuleuses enregistrées dans « l'état 4001 ».

S'agissant des regroupements de nationalités pour les étrangers, ils sont établis par continent géographique (par exemple le Maghreb est intégré dans l'Afrique).

La disponibilité, depuis le printemps 2015, de bases de données détaillées sur les infractions constatées a permis la construction de catégories statistiques plus fines que celles des «index 4001» : repérage des violences intra familiales, analyses par types de victimes ou selon la localisation des faits par exemple. Elle permet également d'exploiter progressivement les contraventions afin d'avoir une vision plus complète de la délinquance, par exemple dans le domaine des destructions et dégradations volontaires. Néanmoins la nécessité de se comparer aux années passées nécessite, pour le moment, de conserver les définitions de «l'état 4001» comme élément de base. Cette situation a vocation à évoluer dans le temps.

Les statistiques sur les faits constatés dans ce bilan sont des cumuls annuels des données mensuelles produites pour les notes de conjoncture du SSMSI. Par conséquent, les requalifications de faits postérieurs au mois de comptabilisation ne sont pas prises en compte, sauf pour les homicides et les dégradations. Par contre les statistiques sur les victimes et les mis en cause prennent au compte pour chaque année les requalifications connues en janvier de l'année suivante.

### L'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS)

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » est conduite chaque année depuis 2007 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) depuis sa création en 2014. Cette enquête nationale, dite de «victimation», a pour objectif d'évaluer et de décrire les infractions (vols ou tentatives, actes de vandalisme, escroqueries et arnaques, menaces et injures, violences physiques et sexuelles) dont sont victimes les ménages et les individus. Elle complète ainsi les données administratives sur les infractions

enregistrées au quotidien par les services de police et de gendarmerie car les victimes ne déposent pas toujours plainte. L'enquête s'intéresse en outre aux opinions de l'ensemble de la population (victimes et non victimes) en matière de cadre de vie et de sécurité.

L'enquête est menée au premier trimestre de chaque année auprès d'environ 25 500 ménages résidant en France métropolitaine. L'enquête a également été réalisée à la Réunion en 2011 et en Guadeloupe, Guyane et Martinique en 2015, en partenariat avec la Délégation Générale à l'Outre-mer. Chaque année, environ 16 000 ménages répondent effectivement à l'enquête. Au sein de chaque ménage, une personne de plus de 14 ans choisie aléatoirement répond aux questions portant sur les victimations individuelles (vols personnels, violences).

Pour en savoir plus sur les résultats de cette enquête, consulter le rapport d'enquête 2018 produit par le SSMSI le 6 décembre 2018 et disponible sur cette page web : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Rapport-d-enquete-cadre-de-vie-et-securite-2018>.

L'objet du document est de présenter, de façon systématique, les réponses des ménages à toutes les questions qui leurs sont posées, dans chacun des domaines de la victimation couvert par l'enquête. Combien de victimes chaque année ? Que sait-on du déroulé des faits ? Et de leurs auteurs ? Dans quels espaces géographiques la victimation est-elle la plus importante ? Et dans quelles catégories sociales ?

### Des sources qui se complètent

Les données administratives enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, de même que les informations issues de l'enquête CVS présentent des avantages et des inconvénients. Leur utilisation conjointe permet de dresser un panorama le plus complet possible de la délinquance, de la sécurité et de la victimation.

### Délinquances enregistrées par les forces de l'ordre



Permet des comparaisons en relatif :

- maillage géographique fin,
- suivi des infractions spécifiques ou rares (effet évènementiel, homicides,...),
- suivi infra-annuel de la délinquance (à ce stade 9 indicateurs mensuels de référence).

Ne permet pas de mesurer exhaustivement le niveau de la délinquance :



- sous-estime parfois lourdement le nombre d'actes de délinquance, notamment pour les types d'infractions qui ne font pas de victimes directes (infractions aux stupéfiants) ou celles pour lesquelles les taux de plainte sont faibles (violences à la personne),
- dépend des pratiques et des consignes de gestion et/ou de saisie.

### Enquête CVS



Permet d'estimer le nombre de victimes et la part qui porte plainte en fonction de la victimation subie ainsi que le sentiment d'insécurité.

Il s'agit de données d'enquêtes par sondage donc les estimations doivent être interprétées en lien avec les intervalles de confiance sous-jacents et dont les concepts sont discutés (voir note méthodologique du rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » décembre 2018 - SSMSI p 209).



Du fait de la taille de l'échantillon :

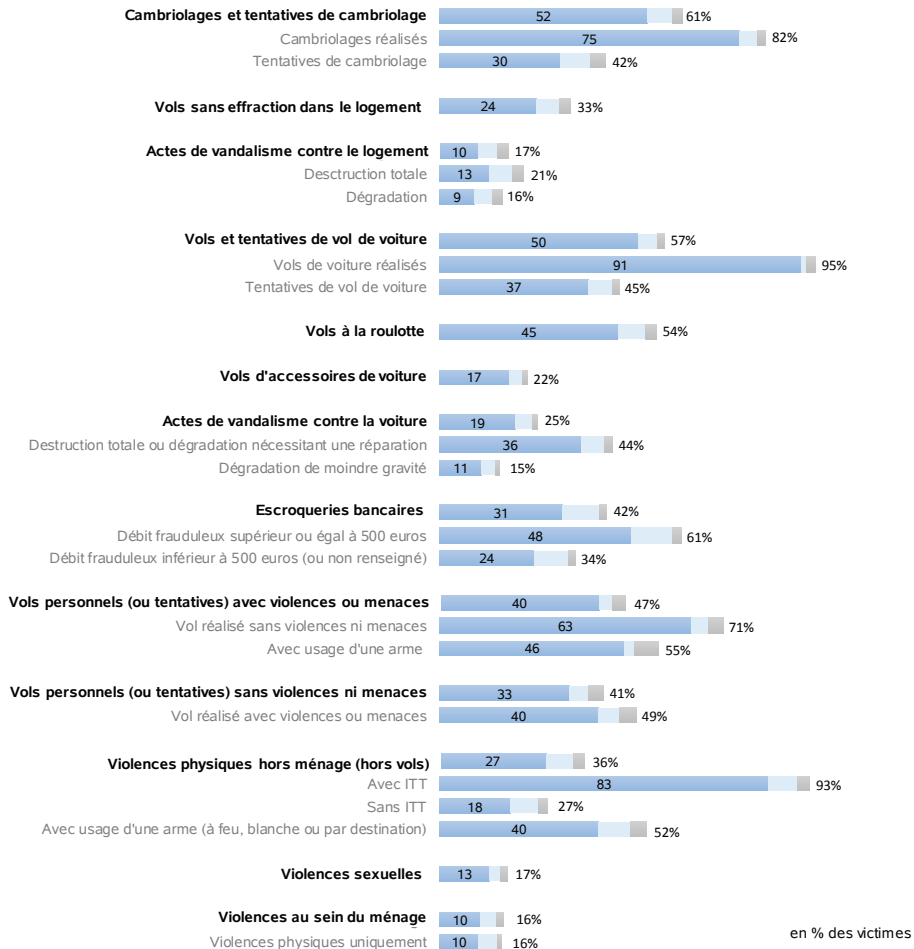
- les comparaisons géographiques sont très limitées,
- il est difficile de suivre des infractions rares,
- il est impossible d'assurer un suivi conjoncturel infra-annuel.

## Comportement de plainte des victimes déclarées dans l'enquête Cadre de vie et sécurité

Moyenne sur la période 2011-2017

Somme = part de victimes ayant fait le déplacement en commissariat ou en gendarmerie

- Victimes ayant déposé plainte
- Victimes ayant déposé une main courante
- Victimes ayant abandonné leur démarche au commissariat ou à la gendarmerie\*



\* y compris refus pour les violences sexuelles et violences au sein du ménage.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires pour les atteintes visant les logements ou les voitures, et personnes de 14 ans ou plus sinon (sauf pour les violences sexuelles et violences au sein du ménage 18-75 ans), incident le plus récent dans l'année.

Sources : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2012 à 2018, Insee-ONDRP-SSMSI.

### L'enquête Violences et rapports de genre « Virage »

L'enquête Virage « Violences et rapports de genre » a été conduite en 2015 par l'Institut national des études démographiques (Ined) et a été cofinancée par le ministère de l'intérieur. Cette enquête porte sur les violences interpersonnelles subies dans les douze derniers mois et au cours de la vie dans les différents espaces de vie (famille, études, travail, couple actuel ou passé, espaces publics). Elle couvre un champ d'infractions de nature sexuelle plus large que celui de l'enquête CVS. Elle a été réalisée auprès d'un échantillon comprenant 27 268 personnes (15 556 femmes et 11 712 hommes) âgées de 20 à 69 ans, vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

### Méthodologie de constitution des cartes présentées dans ce rapport

#### **1. Méthode pour choisir le nombre de groupes et la période d'intérêt des cartes départementales sur les taux d'infractions**

La représentation cartographique des taux d'infractions nécessite d'établir au préalable un petit nombre de groupes dans lesquels classer les départements. La méthode de Jenks est privilégiée car elle permet de créer automatiquement des groupes homogènes.

Malgré le choix préalable de la méthode de Jenks, le nombre de groupes choisis modifie grandement la représentation finale. Un grand nombre de groupes donne plus de détail sur la distribution étudiée, mais peut détériorer la robustesse de la représentation cartographique (deux départements ayant des taux très proches peuvent se retrouver dans des groupes différents). Pour un nombre donné de groupes, considérer le taux d'infraction moyen sur les trois dernières années plutôt que sur la seule année 2018 améliore la robustesse de la représentation, mais au détriment de son intérêt conjoncturel.

Pour un nombre de groupes donné et pour une période d'analyse donnée, un test de validation a été utilisé pour repérer les cartes non robustes. Une carte est considérée comme non robuste si plus de 20 % des départements sont classés de manière incertaine dans leur groupe (à partir d'hypothèses probabilistes). Dans le cadre de ce rapport, la priorité est donnée au fait de représenter la situation de

l'année 2018 plutôt que la situation moyenne sur les 3 dernières années, quitte à réduire le nombre de groupes (pour garder l'année 2018 au centre de l'analyse).

### **2. Méthode de détermination de la significativité des évolutions annuelles départementales**

Pourquoi parler de significativité des évolutions ? Pourquoi ne pas tout simplement parler de hausses et de baisses ? L'objectif est de s'assurer qu'une évolution est suffisamment nette pour pouvoir parler de baisse ou de hausse de la délinquance enregistrée. Par exemple, une baisse de 10 vols sans violence à Paris en 2018 s'apparente davantage à une stagnation qu'à une véritable baisse sachant que la capitale en compte environ 140 000 par an.

Pour chaque département et pour chaque forme de délinquance, la connaissance du nombre d'infractions et la taille de la population permettent de déterminer les seuils à partir desquels les évolutions annuelles sont significatives. Ces calculs s'appuient sur des hypothèses probabilistes (Loi de Poisson).

Mais alors, parmi les évolutions significatives sélectionnées précédemment, comment distinguer les évolutions fortes des évolutions modérées ? Un seuil permettant de partitionner les valeurs absolues des évolutions en 2 groupes est déterminé grâce à un algorithme (Jenks). Pour chaque département dont l'évolution annuelle est significative, le sens de cette évolution et sa valeur vis-à-vis du seuil permettent de classer le département en « forte baisse », « baisse modérée », « hausse modérée » ou « forte hausse ». Cette méthode a pour avantage de proposer des classifications cohérentes tout en s'adaptant à différentes distributions des évolutions (pour les cambriolages, les vols violents, etc.).





# Fiches thématiques

# #1 Homicides

---

Cet indicateur regroupe les catégories de crimes ou index de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur, voir la partie *Sources et Méthodes*) suivants :

- 1 - Règlements de comptes entre malfaiteurs
- 2 - Homicides pour voler et à l'occasion de vols
- 3 - Homicides pour d'autres motifs
- 6 - Coups et blessures volontaires suivis de mort
- 51 - Homicides d'enfants âgés de moins de 15 ans.

Même si les coups et blessures volontaires suivis de mort ne sont pas des homicides au sens juridique, ils ont été intégrés dans cet indicateur.

En France et dans les pays développés, les homicides sont des crimes dont les forces de sécurité ont quasi systématiquement connaissance. Ainsi la source administrative recense a priori la totalité des homicides. Cependant, il n'est pas rare que des homicides soient ultérieurement requalifiés et que dans le temps, avec l'avancement des enquêtes, le nombre d'homicides relevés soit réévalué. En outre, des erreurs d'enregistrement liées notamment à des transferts de dossier entre services peuvent produire des doubles comptes de victimes, lesquels ont été retraités (voir *encadré*) par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

### *Encadré*

#### **Avertissement concernant la comptabilisation des homicides et les différentes séries diffusées**

La série d'homicides publiée dans ce rapport diffère de la série qui peut être reconstituée à partir des données administratives brutes diffusées par le ministère de l'intérieur sur le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), lesquelles ne sont pas retraitées et donc pas labellisées par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Pour les années 2017 et 2018, elles ne correspondent pas non plus à la série d'homicides publiée dans la note de conjoncture du SSMSI. Le présent encadré vise à expliquer l'origine des écarts.

D'abord, du fait de la complexité et de la longueur de certaines enquêtes, il n'est pas rare que des faits considérés comme de possibles homicides dans les heures qui suivent les faits soient ultérieurement requalifiés, pour être considérés par exemple comme des accidents, des suicides ou des décès naturels.

Or, les **requalifications** de faits postérieures au mois de comptabilisation ne sont pas prises en compte dans les bulletins de conjoncture publiés mensuellement par

le SSMSI : les chiffres mensuels publiés dans Interstats conjoncture sont constitués par addition des nombres de faits comptabilisés mois après mois, en fonction des informations enregistrées dans les jours qui ont suivi les événements. C'est également le cas dans les données brutes diffusées sur data.gouv.fr.

**Dans ce bilan annuel au contraire, les données de 2018 sont à jour de ce type de changements intervenus durant l'année** : pour l'établir, le SSMSI constate le nombre de victimes comptabilisées dans des procédures qui, début janvier 2019, sont considérées comme des homicides. Théoriquement, le nombre d'homicides de 2017 pourrait également être actualisé dans cette publication. Cependant, il a été arbitré, dans le cadre de ce bilan annuel, de conserver une statistique 2017 actualisée en janvier 2018 et donc construite de façon homogène à celle de 2018 à des fins de comparaison.

Ensuite, à la suite d'investigations entamées en 2016, le SSMSI a identifié que dans un nombre de cas significatif une même victime pouvait être comptabilisée à plusieurs reprises par des services différents : le plus souvent, le service de sécurité publique qui constatait le décès l'enregistrait une première fois, le logiciel imposant la saisie de l'identité de la victime dans le cadre de la poursuite de la procédure et le service de police judiciaire chargé de mener les actes d'enquête approfondie l'enregistrait une seconde fois, ce qui pouvait dans certains cas entraîner une **double comptabilisation** du fait et de sa victime. Les règles de comptabilisation des crimes et des délits prévoient explicitement qu'une même infraction ne doit être comptabilisée que par le service qui l'enregistre pour la première fois<sup>1</sup>. Ces doubles comptages sont donc des **erreurs**, dues notamment à une insuffisante maîtrise du logiciel de rédaction des procédures (pour plus de détails, voir *Interstats Méthodes n°9*).

D'autres erreurs manifestes plus rares (victime blessée mais pas tuée, mauvaise date<sup>2</sup>, ...) sont corrigées par le SSMSI après analyse des procédures. **Les séries de ce rapport et celles publiées dans le cadre de la note de conjoncture sont corrigées de ces erreurs, ce qui n'est pas le cas des données administratives brutes (qui figurent sur data.gouv.fr).**

Les différences entre les séries diffusées sont récapitulées dans la *figure E1*.

### De telles erreurs ont-elles pu se produire avant 2015 ?

Le SSMSI n'a pas les moyens de le vérifier du fait des dispositifs de remontée d'information statistique de l'époque beaucoup plus frustrés. Seuls les logiciels de rédaction des procédures mis en place depuis 2015 permettent de connaître exactement les procédures et les infractions qui ont donné lieu à un « comptage »

1 Voir *Interstats Méthode n°2* : « L'enregistrement des crimes et des délits non routiers par les forces de sécurité ».

2 Même si, du fait du statut juridique spécifique des attentats terroristes, ceux du 13 novembre 2015 ont été intégrés avec retard par les services, le SSMSI les avait intégrés aux chiffres publiés dès novembre 2015.

statistique dans l'état 4001. Donc des vérifications de cette nature sont impossibles pour les années antérieures, même avec la base nationale du STIC, puisque cette dernière ne comprend pas l'information à vocation statistique (ni les index ni les compteurs 4001) suffisante. Il n'est par ailleurs pas certain qu'à cette époque, quand l'enregistrement statistique des faits était la conséquence d'une action spécifique, distincte de la rédaction de la procédure judiciaire, une attention particulière était portée aux faits, particulièrement graves, des homicides, et donc que les services s'assuraient contre ce risque de double comptage. Cependant, les chiffres des séries « reconstituées » après ces corrections ne montrent pas de « ruptures » nette, et sont donc crédibles, mais cela ne suffit pas à assurer qu'il n'y ait pas eu d'erreurs de ce type par le passé.

Toutefois, la série des homicides présentée ici reste provisoire en date de janvier 2019 : elle pourra être consolidée au cours des prochains mois au fur et à mesure des avancées méthodologiques et des expertises statistiques.

**Figure E1 : Nombre d'homicides (index 1, 2, 3, 6, 51) enregistrés par les forces de sécurité en France métropolitaine**

	Données administratives brutes (diffusées sur data.gouv.fr et non labellisées SSMSI) (1)	Corrections d'erreurs dont doubles comptes (2)	Requalifications (3)	Bilan statistique 2018 (1)-(2)-(3)	Série issue de la note de conjoncture du SSMSI (janvier 2019)	
2018	951	57	49	845	894	(1)-(2)
2017	944	48	71	825	896	
2016	979	61	26	892	892	(1)-(2)-(3)
2015	933	48	13	872	872	
2014	803	Vérification statistique impossible en l'absence de remontée précise des procédures		803	803	Vérification statistique impossible en l'absence de remontée précise des procédures
2013	784		784	784	784	
2012	784		784	784	784	
2011	866		866	866	866	

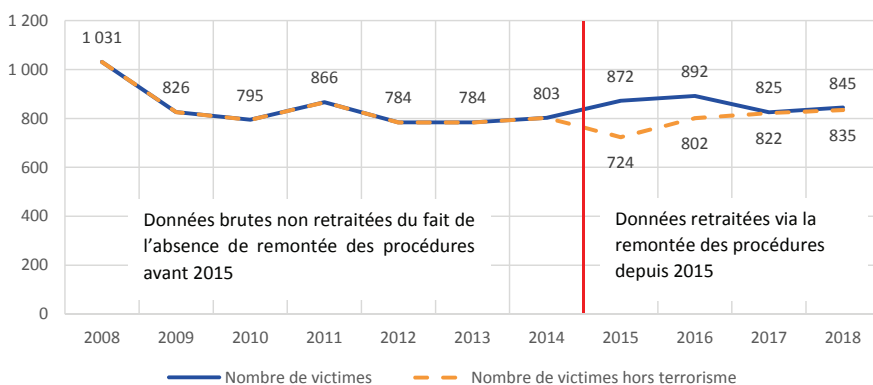
Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires pour 2018.

## Homicides enregistrés par les services de police et de gendarmerie : très légère hausse en 2018

En 2018, le nombre de victimes d’homicides s’élève à 845, après 825 en 2017 et 892 en 2016. Une hausse est enregistrée hors attentats terroristes, avec 835 victimes en 2018, 822 en 2017 et 802 en 2016 (figure 1).

### 1. Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort) : cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires pour 2018.

### Répartition territoriale : davantage d’homicides par habitant en Corse et en région Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA)

Du fait de la faiblesse des effectifs, il est nécessaire de considérer les homicides sur la période s’étalant de 2016 à 2018 pour établir des statistiques territoriales suffisamment robustes. Le taux d’homicides (nombre de faits pour 1 000 habitants) est relativement plus faible dans les zones rurales et dans les petites villes. Néanmoins, leur répartition selon la taille des agglomérations est plus homogène que pour d’autres types de crimes : entre les zones rurales et les grandes agglomérations, le nombre d’homicides par habitant est multiplié par 2,5 (contre 55 pour les vols violents sans arme par exemple).

Hors attentats terroristes, le nombre d’homicides par habitant est significativement moindre dans l’agglomération parisienne que dans les grandes agglomérations de province (ayant plus de 200 000 habitants). Or, la ville de Marseille se caractérise par des règlements de compte entre malfaiteurs plus nombreux que dans les autres agglomérations. Cependant, même en considérant les grandes agglomérations de province hors Marseille ce constat reste vrai.

Au niveau régional, seules la Corse et la région PACA présentent des taux d’homicides par habitant significativement différents des autres régions (figure 2). Alors que les forces de sécurité recensent entre 0,01 et 0,02 homicides pour 1 000 habitants chaque année dans les autres régions métropolitaines, ce taux dépasse 0,03 en PACA et en Corse.

## 2. Répartition régionale des homicides

Région	Taux pour 1 000 habitants en 2018	Taux pour 1 000 habitants sur 2016-2018
Corse	0,034	0,049
PACA	0,030	0,032
Occitanie	0,018	0,016
Hauts-de-France	0,017	0,015
Auvergne-Rhône-Alpes	0,015	0,015
Nouvelle-Aquitaine	0,013	0,013
Bourgogne-Franche-Comté	0,013	0,011
Île-de-France	0,013	0,014
Pays-de-la-Loire	0,012	0,011
Bretagne	0,010	0,009
Normandie	0,010	0,011
Grand-Est	0,010	0,011
Centre-Val de Loire	0,010	0,012

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant de taux pour 1 000 habitants en 2018.

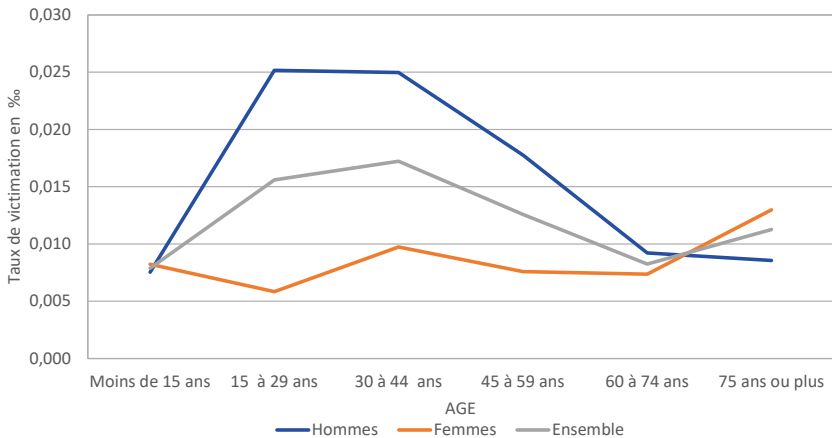
Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, données provisoires pour 2018.

## Les victimes d’homicides en 2018 : les classes d’âges les plus touchées sont les 30-44 ans

En 2018, 845 personnes ont été victimes d’homicide (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort), soit 0,013 décès pour 1 000 habitants. Un peu plus d’un tiers (35%) de ces victimes sont des femmes. Les classes d’âges les plus touchées sont les 30-44 ans (0,017 victime pour 1 000 personnes), puis les 15-29 ans (0,016 victimes pour 1 000 personnes de cette tranche d’âge, figure 3). Les 45-59 ans connaissent un

nombre de victimes proche de 0,013 pour 1 000 personnes de ces âges. Les hommes d'âge compris entre 15 et 29 ans sont près de 4 fois plus exposés que les femmes de cette tranche d'âge, et environ deux fois plus entre 30 et 59 ans. L'écart se resserre ensuite avec la baisse du nombre de victimes hommes pour 1 000 habitants de même sexe et âge. Par ailleurs, la part des homicides intrafamiliaux augmente progressivement avec l'âge. Après 75 ans, les femmes sont deux fois plus victimes que les hommes, mais les effectifs concernés sont relativement faibles.

### 3. Part des individus victimes d'homicides pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### 1 050 mis en cause en 2018 avec surreprésentation des 18 à 29 ans

En 2018, après avoir mené les enquêtes correspondantes, les services de police et de gendarmerie ont mis en cause (*définitions*) 1 050 personnes pour des faits d'homicides (*figure 4*). Ces mis en cause sont majoritairement âgés entre 18 et 60 ans (83 %), avec une surreprésentation marquée des 18 à 29 ans (38 % des mis en causes contre 14 % de l'ensemble de la population). Ce sont à 84 % des hommes.



La grande majorité des personnes mises en cause pour homicide en 2018 est de nationalité française (84 %, *figure 5*). Néanmoins, les personnes étrangères sont surreprésentées parmi les mis en cause (16 %), compte tenu de leur part dans la population (environ 6 %).

#### 4. Nombre de personnes mises en cause pour homicide en 2018, par sexe et par âge

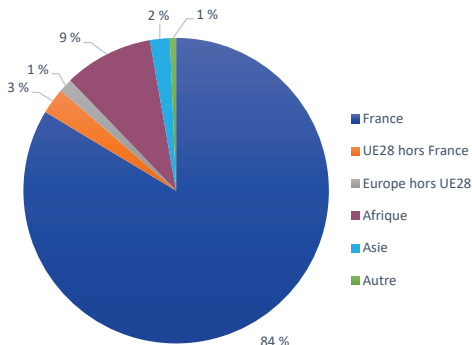
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	1	1	2	50 %	0 %	16 %
13 à 17 ans	7	83	90	92 %	9 %	6 %
18 à 29 ans	55	345	400	86 %	38 %	14 %
30 à 44 ans	63	249	312	80 %	30 %	19 %
45 à 59 ans	28	129	157	82 %	15 %	21 %
60 ans et plus	18	71	89	80 %	8 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>172</b>	<b>878</b>	<b>1 050</b>	<b>84 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 1 050 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des homicides. 84 % sont des hommes et 30 % ont entre 30 et 44 ans. 19 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

#### 5. Nationalité des personnes mises en cause pour homicide en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 84 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des homicides sont de nationalité française.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Définitions

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », Interstats Méthode N°9, Janvier 2017
- SSMSI, « Une majorité de très jeunes hommes parmi les personnes mises en cause par les forces de sécurité » - Interstats Analyse N° 12 - Janvier 2016
- Langlade A., « Moins de condamnations, plus de sévérité : évolution des condamnations pour homicides volontaires entre 1984 et 2012 » – Flash Crim' n°4, 2016, Inhesj/ONDRP
- Scherr M., Langlade A., « Les caractéristiques des homicides commis à Paris et petite couronne, d'après le recensement effectué par corail entre 2007 et 2013 », Grand angle n°35, 2014, Inhesj/ONDRP
- Mucchielli L., « L'évolution des homicides depuis les années 1970: analyse statistique et tendance générale. », Questions pénales, CESDIP, 2008, XXI (4), pp.1-4



# #2 Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)

---

Cet indicateur reprend les faits enregistrés à l'index 7 de l'état 4001 (séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur, voir la partie *Sources et Méthodes*), qui recense les « Coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels » (CBV), à l'exception des coups et blessures ayant entraîné la mort, des coups et blessures contre mineurs de moins de 15 ans et des violences à dépositaires de l'autorité. À noter que cet indicateur retient uniquement les faits à caractère criminel ou correctionnel, ce qui exclut des faits considérés juridiquement comme relevant de simples contraventions : pour être prise en compte, l'atteinte devra ainsi soit entraîner une incapacité temporaire d'au moins 8 jours pour la victime, soit comporter une circonstance aggravante (auteur ascendant, conjoint ou ancien conjoint de la victime, victime vulnérable, notamment). La pratique des services de police et de gendarmerie a ainsi pu évoluer au cours du temps dans le recueil des plaintes.

### Repères avec l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité<sup>1</sup> » : peu de victimes portent plainte

Pour tenir compte de la spécificité des violences domestiques et surtout pour assurer les conditions nécessaires de confidentialité de ce genre d'opération, le recueil des informations relatives aux violences physiques (hors situation de vol ou tentative de vol) est distinct dans l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » selon que l'auteur vit ou non sous le même toit que l'enquêté au moment de l'enquête. C'est cette distinction qui est à l'origine des statistiques de violences dites « hors ménage » ou « au sein du ménage » produites à partir de l'enquête. En outre, seules les personnes adultes et âgées d'au plus 75 ans peuvent remplir le questionnaire sur les violences « au sein du ménage ».

D'après l'enquête, selon les terminologies qui viennent d'être explicitées, en 2017, les violences physiques « hors ménage » ont touché 672 000 personnes parmi les 14 ans ou plus (1,3 % de la population de cette tranche d'âge). Les violences physiques « au sein du ménage » ont fait, quant à elles, en moyenne 305 000 victimes par an parmi les 18-75 ans (0,7 %) sur la période 2011-2017. Si l'on se restreint aux 18-75 ans pour lesquels l'interrogation sur les violences est complète, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » permet d'établir qu'en moyenne, chaque année entre 2011 et 2017, 1 personne sur 45 a été victime de violences physiques.

Le profil des victimes dépend fortement du cadre dans lequel les violences se produisent. Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences intrafamiliales, en particulier dans le cadre conjugal. D'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité », sur la période 2011-2017, les violences physiques conjugales

---

<sup>1</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête *Cadre de vie et sécurité* », décembre 2018, SSMSI (disponible ici : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS/Rapport-d-enquete-cadre-de-vie-et-securite-2018>).

– c’est-à-dire commises par un conjoint ou un ex-conjoint (époux, concubin, compagnon, petit ami) cohabitant ou non – ont fait en moyenne chaque année 267 000 victimes dont 187 000 femmes (70 %). En revanche, hors sphère intrafamiliale (c’est-à-dire hors conjoint, ex-conjoint ou membre de la famille, cohabitant ou non), les violences physiques (hors contexte de vol) touchent davantage les hommes que les femmes (respectivement 62 % contre 38 % des victimes de violences physiques hors sphère intrafamiliale). Enfin quel que soit le lien entre l’auteur et la victime, les jeunes apparaissent surreprésentés parmi les victimes de violences physiques déclarées dans l’enquête.

L’enquête « Cadre de vie et sécurité » révèle que la grande majorité des victimes de violences physiques ne signalent pas les faits aux forces de l’ordre. À peine 1 victime sur 4 pour les violences physiques hors ménage (moyenne sur la période 2015-2017) et 1 victime sur 10 pour les violences au sein du ménage (moyenne sur la période 2011-2017) déclarent avoir formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.

En 2017, le nombre de victimes de violences physiques hors ménage mesuré dans l’enquête « Cadre de vie et sécurité » apparaît en légère hausse par rapport à 2016. Néanmoins, remis en perspective sur l’ensemble de la période couverte par l’enquête et relativement à la taille de la population, la prévalence des violences physiques hors ménage est depuis 2010 à un niveau plus faible que ce qui a été observé entre 2006 et 2009. En ce qui concerne les violences physiques au sein du ménage, il est difficile de dégager une tendance en raison de l’effectif relativement faible d’enquêtés concernés chaque année. Les données suggèrent néanmoins une relative stabilité de la proportion annuelle de victimes de violences physiques au sein du ménage. La hausse constatée depuis 2012 dans les données enregistrées par les forces de sécurité peut ainsi refléter une meilleure déclaration à la police et à la gendarmerie des violences physiques subies ainsi qu’une meilleure prise en compte de la parole des victimes au moment de l’accueil dans les services.

### Coups et blessures volontaires enregistrés : accélération en 2018

La hausse du nombre de victimes de coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) enregistrés en 2018 par les forces de l’ordre a été nettement plus forte (+8 %), que les cinq années précédentes (+2,2 % en moyenne annuelle entre 2013 et 2017). Le niveau dépasse 240 000 victimes, un point haut sur 10 ans (*figure 1*)<sup>2</sup>,

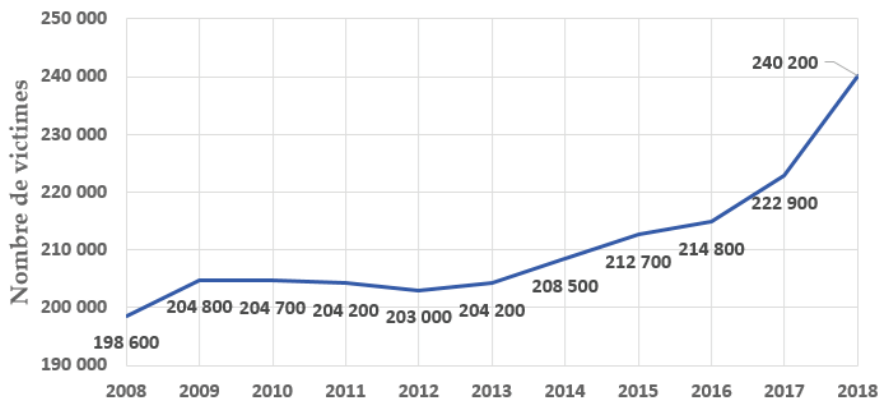
---

2 Depuis mars 2015, les forces de l’ordre enregistrent systématiquement dans leurs données les victimes même si elles ne portent pas formellement plainte, à partir du moment où l’atteinte est jugée suffisamment grave pour que l’administration judiciaire soit saisie : sont ainsi comptabilisées toutes les victimes dont l’identité a été transmise aux autorités judiciaires. Il en a résulté une hausse du nombre de victimes dans la série, qui a été rétropolée sur le passé (voir *Interstats Méthode* n°4).

les raisons de cette hausse pourront être explicitées en s'appuyant notamment sur la prochaine enquête CVS.

Le profil infra-annuel, en données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (voir *définitions*), est marqué par une très forte croissance (+9 %) au deuxième trimestre 2018 (*figure 2*).

### 1. Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) : cumul annuel



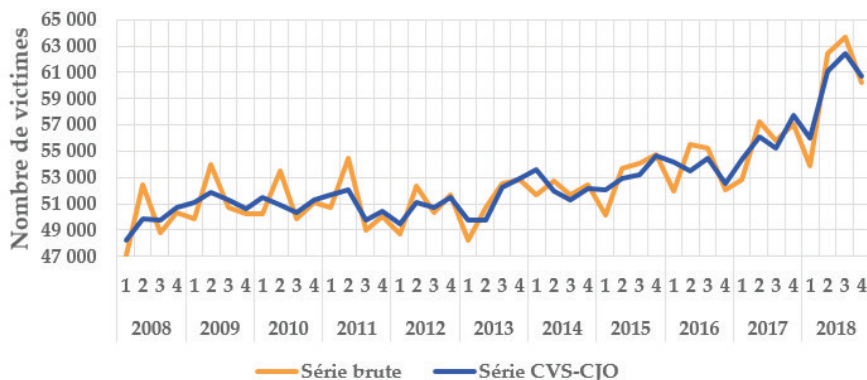
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMIS, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### Répartition territoriale : davantage de coups et blessures volontaires sur le pourtour méditerranéen, dans le bassin parisien et dans le Nord

Dans les zones rurales, les petites et moyennes agglomérations, le taux de coups et blessures volontaires enregistrés (nombre de faits pour 1 000 habitants) augmente avec la taille des unités urbaines : en moyenne, plus la ville est peuplée et plus le nombre de faits par habitant est élevé (*figure 3*). En revanche, les taux de CBV par habitant sont relativement proches entre les agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants et les plus grandes agglomérations. Les écarts entre les zones les plus et les moins confrontées aux CBV vont de 1 à 3, alors qu'ils vont de 1 à 11 pour les vols avec arme ou encore de 1 à 55 pour les vols violents sans arme. Les communes rurales et les petites agglomérations sont donc relativement moins épargnées dans ce domaine.

## 2. Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

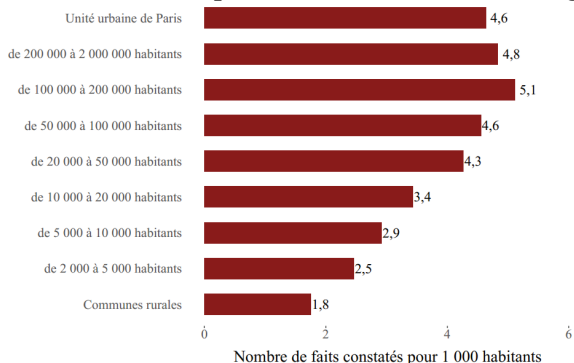
La région Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA), les Hauts-de-France et l’Île-de-France sont les trois régions présentant les plus forts taux de CBV par habitant, avec plus de 4 victimes enregistrées pour 1 000 habitants en 2018 (figure 4). Au niveau départemental, deux zones se distinguent pour leurs forts taux de CBV en 2018 : une première s’étalant de l’extrémité nord de la France jusqu’à l’Yonne en passant à l’Est du bassin parisien ; la seconde correspondant à l’essentiel du pourtour méditerranéen (figure 5). À cela s’ajoutent les départements du Rhône et du Doubs. En revanche, du Grand-Ouest jusqu’au centre méridional de la France, les forces de l’ordre ont enregistré moins de 3 faits pour 1 000 habitants en 2018.

### Évolutions territoriales : une hausse sur l’ensemble du territoire

Entre 2017 et 2018, les coups et blessures volontaires sur les personnes de 15 ans ou plus enregistrés par les forces de sécurité ont augmenté dans la plupart des départements métropolitains, à l’exception de la Manche et du Loir-et-Cher (figure 6).



### 3. Nombre de coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMIS, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

### 4. Les coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) enregistrés dans les régions en 2018

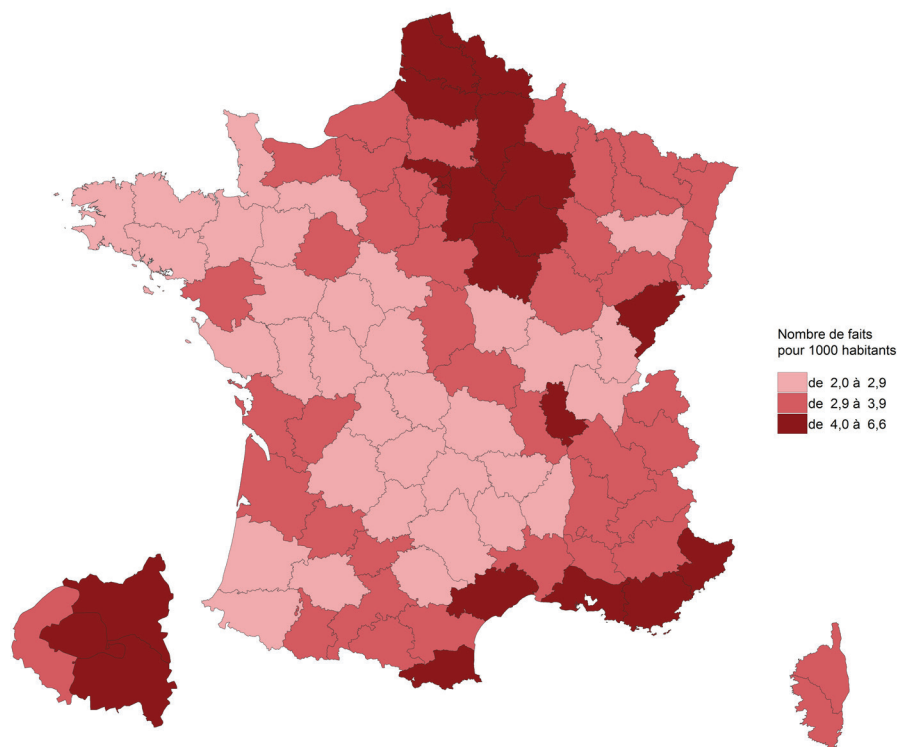
Région	Évolution entre 2017 et 2018 en %	Taux pour 1 000 habitants en 2018	Taux pour 1 000 habitants sur les 3 dernières années
PACA	11,7	4,7	4,4
Hauts-de-France	8,9	4,6	4,3
Île-de-France	5,1	4,5	4,3
Occitanie	7,2	3,6	3,4
Grand-Est	5,6	3,6	3,4
Bourgogne-Franche-Comté	7,5	3,4	3,2
Auvergne-Rhône-Alpes	12,0	3,4	3,1
Normandie	7,5	3,3	3,1
Corse	9,0	3,2	3,1
Centre-Val de Loire	7,8	3,2	3,0
Nouvelle-Aquitaine	8,9	3,0	2,8
Pays-de-la-Loire	7,7	2,9	2,7
Bretagne	4,0	2,7	2,5

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2018.

Sources : SSMIS, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

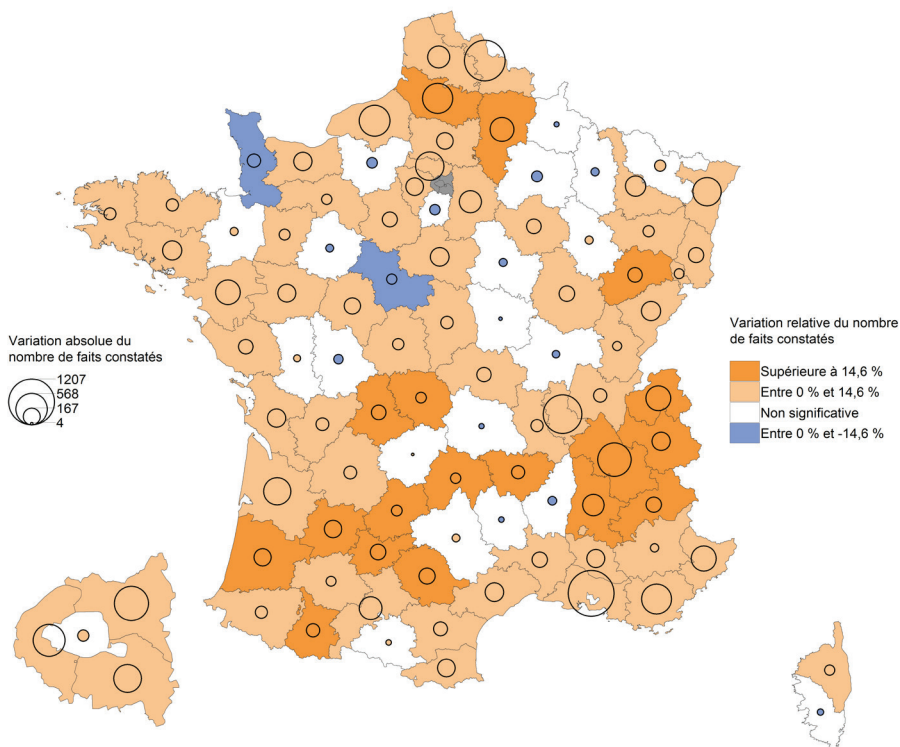
### 5. Nombre de coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) enregistrés pour 1 000 habitants par département en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## 6. Evolution du nombre de coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) enregistrés par département, entre 2017 et 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, les CBV ont baissé dans la Manche par rapport à 2017. À Paris, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (voir *Sources et Méthodes* pour davantage d'information).

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### Les victimes connues des forces de sécurité : le poids des violences intrafamiliales

En 2018, près de 221 000 personnes de quinze ans ou plus ont été enregistrées comme victimes de coups et blessures volontaires par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, ce qui représente 4 victimes pour 1 000 habitants. Plus de la moitié (55 %) des victimes enregistrées sont des femmes. Ces dernières sont plus exposées que les hommes à ce type de violence à l'âge adulte, tandis que les garçons mineurs sont plus concernés que les filles (*figure 7*) : les jeunes hommes sont particulièrement touchés dans l'enfance avec un pic à 16 ans (en 2018 près de 8 garçons de 16 ans victimes pour 1 000 de cet âge). Les filles deviennent à partir de 18 ans tout autant exposées à ces violences, qui culminent dans leur vingtaine : à chaque âge entre 22 et 32 ans, 9 à 10 femmes sur 1 000 sont enregistrées comme victimes de coups et blessures en 2018. L'exposition à ces violences décroît lentement, à partir de 18 ans pour les hommes, de 33 ans pour les femmes. A 52 ans, environ 3 femmes sur 1 000 de cet âge sont victimes ; cette proportion est alors identique pour les hommes.

Parmi les victimes enregistrées, 44 %, soit plus de 100 000 victimes, ont subi ces violences dans la sphère familiale ; dans neuf cas sur dix il s'agit alors de violences conjugales. Les femmes sont les plus exposées : 85 % des victimes de violences intrafamiliales et 87 % des victimes de violences conjugales sont des femmes. Les violences intrafamiliales touchent les femmes de tous âges. Cependant du fait des violences intraconjugales, elles sont davantage touchées à partir de l'âge où elles commencent à être en couple : entre 20 et 50 ans, 70 % des femmes victimes de violences subissent ces violences de la part de leur conjoint.

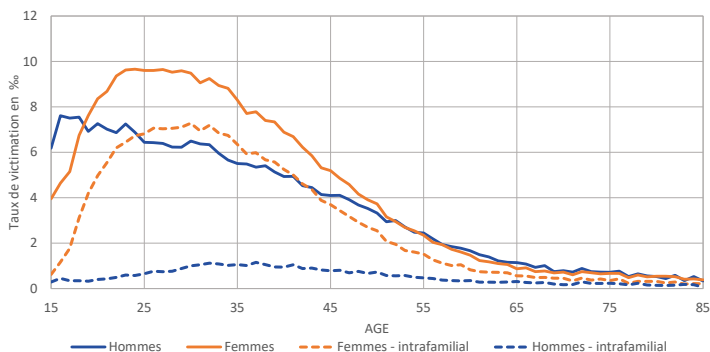
Les hommes sont moins souvent que les femmes victimes des violences intrafamiliales aux âges adultes : entre 30 et 42 ans, environ 1 homme sur 1 000 hommes de ces âges est enregistré comme victime par la police ou la gendarmerie.

### Des auteurs présumés dans toutes les tranches d'âge

En 2018, près de 160 800 personnes ont été mises en cause (*définitions*) par les forces de sécurité pour des crimes ou délits de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans et plus (*figure 8*), soit une augmentation de 1,6 % par rapport à 2017. Ces personnes sont à 84 % des hommes, et elles se répartissent dans toutes les tranches d'âge de 13 à 59 ans, avec une nette surreprésentation des 18-44 ans.

Plus de quatre auteurs présumés sur cinq (85 %) sont de nationalité française. Quant aux étrangers mis en cause pour ce type de fait, ils ont en majorité une nationalité d'un pays d'Afrique (*figure 9*) : ces nationalités regroupent 9 % des mis en cause, alors qu'elles représentent 3 % de la population vivant en France.

### 7. Part des individus victimes de coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : sur 1 000 femmes âgées de 27 ans, 10 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de coups et blessures volontaires, et parmi elles, 7 les ont subis dans la sphère familiale.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoire – Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### 8. Nombre de personnes mises en cause pour coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) en 2018, par sexe et par âge

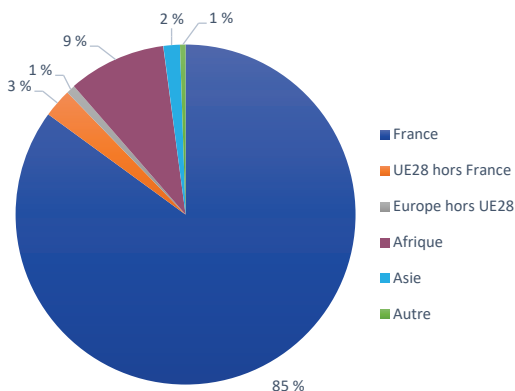
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	204	1 107	1 311	84 %	1 %	16 %
13 à 17 ans	3 629	14 457	18 086	80 %	11 %	6 %
18 à 29 ans	7 008	42 122	49 130	86 %	31 %	14 %
30 à 44 ans	8 637	48 128	56 765	85 %	35 %	19 %
45 à 59 ans	4 343	23 327	27 670	84 %	17 %	21 %
60 ans et plus	1 125	6 666	7 791	86 %	5 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>24 946</b>	<b>135 807</b>	<b>160 753</b>	<b>84 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 160 753 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des crimes ou délits de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus. 84 % sont des hommes et 35 % ont entre 30 et 44 ans. 19 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### 9. Nationalité des personnes mises en cause pour coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 85 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des crimes ou des délits de coups et blessures contre des personnes de 15 ans ou plus ont une nationalité française.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une

personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 », Décembre 2018 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>)
- SSMSI, « Une majorité de très jeunes hommes parmi les personnes mises en cause par les forces de sécurité », Interstats Analyse N° 12, Janvier 2016
- Greffet P., « En 20 ans, plus de personnes mises en cause pour coups et blessures, moins pour vols à main armée », Interstats Analyse N°11, Janvier 2016
- Ribon O., « Moins de cambriolages le dimanche, mais plus d'infractions violentes pendant le week-end », Interstats Analyse N°13, Juin 2016
- Turner L., « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016

- SSMSI, « Les faits de coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité : une partie seulement du phénomène », Interstats Analyse N°8, Janvier 2016
- Rizk C., « Éléments de profil des hommes et des femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant », Repères n°31, mars 2016, ONDRP





# #3 Violences sexuelles

---

Les données relatives aux violences sexuelles issues des procédures enregistrées par les forces de sécurité classent dans deux catégories différentes de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur, voir la partie *Sources et méthodes*) les agressions sexuelles et les « atteintes sexuelles » : l'atteinte se distingue de l'agression en ce qu'elle est exercée sans violence, contrainte, ni surprise. Ainsi l'exhibitionnisme figure parmi les atteintes sexuelles (index 50), et non dans le champ des violences sexuelles (index 46 à 49). Ces dernières comprennent les viols, tentatives de viols, les agressions sexuelles y compris le harcèlement sexuel.

Dans le cadre de la production des statistiques pour alimenter la lettre annuelle de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), le SSMSI et le service statistique ministériel de la Justice ont harmonisé leurs concepts en s'appuyant notamment sur une classification de natures d'infractions partagée, en lien avec la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG). Cette évolution méthodologique ne modifie qu'à la marge les statistiques reposant sur les index.

### Repères avec les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » et « Violences et rapports de genres »

L'enquête « **Cadre de vie et sécurité** » (CVS) permet de recueillir chaque année des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les atteintes à caractère sexuel qu'elles ont pu subir ; en particulier des informations détaillées sur les violences sexuelles qui regroupent, dans cette enquête, les viols, tentatives de viol et attouchements sexuels. Sur la période 2011-2017, les violences sexuelles - telles que définies dans l'enquête - ont fait en moyenne 235 000 victimes par an parmi les 18-75 ans vivant en France métropolitaine. Cela représente annuellement 1 personne sur 200 (0,5 %) dans cette tranche d'âge. Parmi ces victimes, 34 % ont déclaré avoir subi un viol et 14 % une tentative de viol. Ces victimes sont très majoritairement des femmes (80 %) et souvent de jeunes adultes (les 18-29 ans représentent 36 % des victimes). Globalement, dans 30 % des cas décrits, le conjoint ou l'ex-conjoint (au sens large, concubin, pacsé, petit ami...) est l'auteur des violences sexuelles.

Toujours d'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité », l'écrasante majorité des victimes de violences sexuelles n'ont pas fait le déplacement au commissariat ou à la gendarmerie pour signaler les faits qu'elles ont subis (83 % en moyenne sur la période 2011-2017). Parmi les victimes qui ont fait le déplacement : 6 sur 10 ont déposé et maintenu leur plainte, 4 sur 10 ont déposé puis retiré leur plainte ou bien déposé une main courante ou tout simplement abandonné leur démarche une fois sur place. Au final, dans l'ensemble, seule 1 victime de violences sexuelles sur 8 (moyenne sur la période 2011-2017) a déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie

(plainte retirée ou maintenue). Il faut rappeler ici que les services de police et de gendarmerie peuvent mener une enquête et la Justice poursuivre les auteurs de violences sexuelles même si la victime retire sa plainte ou ne dépose pas plainte.

Concernant l'évolution des violences sexuelles au cours du temps, il est difficile de dégager une tendance en raison de l'effectif relativement faible d'enquêtés concernés chaque année. Les données suggèrent néanmoins une relative stabilité de la proportion annuelle de victimes de violences sur la période 2009-2015. Dans l'enquête 2017 portant sur l'année 2016, un changement de formulation des questions relatives aux violences sexuelles dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » s'est accompagné d'une hausse en niveau et d'une modification en structure des victimes de violences sexuelles. La hausse se confirme dans l'enquête 2018 portant sur 2017 alors que les personnes ont été interrogées début 2018 dans un contexte de libération de la parole et de prise de conscience collective des violences faites aux femmes né de l'affaire Weinstein qui a éclaté en octobre 2017 et du mouvement #MeToo qui s'en est suivie. En d'autres termes, le nombre plus élevé de victimes de violences sexuelles recensées dans les enquêtes de 2017 puis de 2018 procède sans doute à la fois d'une plus grande révélation des faits et d'un abaissement du seuil de tolérance à ce type de violences dans un contexte où les services de police et de gendarmerie ont cherché à améliorer l'accueil des victimes et développé les modes alternatifs de déclaration (portail de signalement des violences sexuelles et sexistes fin 2018). Ce constat oblige en tous les cas à considérer avec prudence les résultats relatifs aux violences sexuelles sur une période de référence cumulant les échantillons des enquêtes 2017 et 2018 aux échantillons des enquêtes antérieures.

L'enquête « Virage » (Violences et rapports de genres) réalisée par l'Ined en 2015 auprès de la population âgée de 20 à 69 ans a également donné lieu à des premiers résultats publiés en novembre 2016 sur le thème des violences sexuelles. Le champ des infractions de nature sexuelle couvert par l'enquête Virage est plus large que celui de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Sur les champs similaires, les deux enquêtes fournissent des résultats convergents : ainsi la proportion annuelle de femmes de 20 à 69 ans victimes d'un viol ou d'une tentative de viol est estimée à 0,3 % dans l'enquête Virage, une proportion proche de celle estimée à partir de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (0,4 % parmi les 18-75 ans en moyenne sur la période 2011-2017). Au-delà des indicateurs annuels, l'enquête « Virage » permet d'apporter une information supplémentaire sur les violences sexuelles subies au cours de la vie, notamment dans l'enfance. Parmi les femmes victimes d'un viol ou d'une tentative de viol, 40 % ont subi l'agression avant l'âge de 15 ans, 16 % pendant l'adolescence (15-18 ans) et 44 % à 18 ans ou plus<sup>1</sup>. Encore plus que les femmes, les

1 Christelle Hamel et al. « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », Population et Sociétés n° 538, Ined, novembre 2016.

hommes ont majoritairement été agressés avant d’être majeurs (76 % des hommes victimes). Enfin, c’est essentiellement dans le cercle privé – c’est-à-dire le couple, la famille ou les proches – que surviennent l’essentiel des viols et tentatives de viols.

Une des grands apports de l’enquête Virage est également d’offrir un éclairage inédit sur le harcèlement sexuel. Une étude publiée en janvier 2018 sur ce sujet à partir des données de Virage a permis de chiffrer et de décrire le phénomène<sup>2</sup>. Propos ou attitudes à caractère sexuel répétés qui mettent mal à l’aise, avances sexuelles insistantes malgré un refus, suivi insistant dans la rue : plus d’un million de femmes et moitié moins d’hommes âgés de 20 à 69 ans ont subi l’une de ces formes de harcèlement sexuel dans les espaces publics, au travail ou lors de leurs études au cours de l’année de référence de l’enquête. Une grande partie des faits sont recensés dans les espaces publics. Néanmoins, sur la tranche d’âge 20-69 ans, 1 femme en emploi sur 40 (320 000) et 1 homme en emploi sur 80 (170 000) ont été confrontés à une situation de harcèlement sexuel au travail. Le harcèlement sexuel, en particulier au travail, se cumule plus souvent pour les femmes que pour les hommes à d’autres atteintes sexuelles, qui sans aller jusqu’aux attouchements du sexe ou aux rapports sexuels forcés, contribuent à créer une situation intimidante, hostile ou offensante portant atteinte à la dignité des personnes concernées.

### **Viols et autres agressions sexuelles : forte accélération des enregistrements auprès des forces de sécurité en 2018**

L’augmentation du nombre des viols et des autres agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel) portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie se poursuit et s’amplifie en 2018 (avec des croissances annuelles respectives de +17 % et +20 %, *figure 1*).

Le nombre d’agressions sexuelles autres que les viols, enregistrés au quatrième trimestre 2017, avait très fortement augmenté dans le contexte de l’affaire Weinstein (voir *encadré*). La tendance à la hausse s’est prolongée ensuite, à un rythme moindre et avec des fluctuations trimestrielles.

Le nombre de viols enregistrés est en hausse soutenue depuis fin 2016. Une augmentation particulièrement forte au deuxième trimestre 2018 est suivie d’une stabilisation (*figure 2*).

---

2 Hélène Guedj, « Une approche statistique du harcèlement sexuel à partir de l’enquête Virage », Insécurité et délinquance 2017 : premier bilan statistique, SSMIS, janvier 2018.

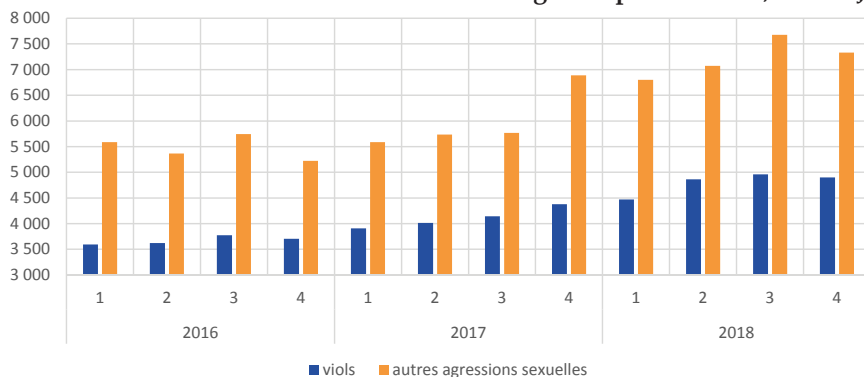
### 1. Nombre et évolution des faits de violences sexuelles enregistrés par trimestre

	année	par trimestre, CVS-CJO				année (données brutes)
		t1	t2	t3	t4	
viols	2017	3 900	4 000	4 100	4 400	16 400
	2018	4 500	4 900	5 000	4 900	19 200
	2018/2017 (%)	14,4	21,2	19,7	12,0	16,8
autres agressions sexuelles	2017	5 600	5 700	5 800	6 900	24 000
	2018	6 800	7 100	7 700	7 300	28 900
	2018/2017 (%)	21,7	23,4	33,2	6,5	20,4

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 2. Nombre de faits de violences sexuelles enregistrés par trimestre, CVS-CJO



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Note : Les séries qui composent l'indicateur des violences sexuelles enregistrées ont été affectées par le changement des systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationale entre 2012 et 2015. Pour ces raisons, qui sont détaillées dans le bilan annuel de 2016 ainsi que dans l'Interstats Méthode n°9, il n'est pas possible de comparer les chiffres enregistrés à partir de 2016 à ceux des années précédentes. Il est aussi rappelé que cet indicateur est affecté par une forte sous-déclaration de ces faits aux forces de sécurité : seules les enquêtes de victimation permettent d'approcher de plus près le nombre de victimes (cf. infra et l'Interstats Analyse n°18).

### Encadré

#### **Comment interpréter l'augmentation du nombre des faits signalés aux forces de l'ordre ces dernières années ?**

L'augmentation du nombre des faits signalés aux forces de l'ordre ces dernières années relèverait au moins en partie d'une amélioration du taux de dépôt de plainte. En effet, la libération de la parole des victimes s'amplifie depuis les révélations de l'affaire Weinstein en octobre 2017 suivie du mouvement «#MeToo» (Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, novembre 2018, n°13) et résulte également d'une meilleure sensibilisation des victimes pour ces formes d'atteintes liée sans doute aux campagnes d'information et aux plans interministériels de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes depuis plusieurs années (N. Bajos, M. Bozon et l'équipe CSF, 2008, « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère »).

Les victimes de violences physiques intrafamiliales et de violences sexuelles sont prises en charge avec le concours des travailleurs sociaux et les associations d'aide aux victimes dans les commissariats de police et les unités de gendarmerie et les psychologues en commissariat lorsque les services en bénéficient (« La satisfaction des victimes en matière d'accueil, de conseils et de prise de déclaration dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie », 2017, *InterStats Analyse* n°16). Le nombre de ces structures aidantes est orienté à la hausse ces dernières années. Or le nombre d'intervenants sociaux est passé de 239 en 2014 à 261 en 2017 ; celui des psychologues de 57 en 2014 à 73 en 2017, le nombre des permanences des associations d'aide aux victimes s'est stabilisé à environ 350 en 2017<sup>1</sup>. De plus, la tendance à l'amélioration de l'accueil dans les services de police et de gendarmerie peut trouver son origine dans la mise en place depuis plusieurs années de formations pour les policiers et gendarmes dans la prise en charge et l'accueil des victimes sur la thématique des violences faites aux femmes.

Ajoutons que la hausse des signalements des victimes de violences sexuelles dans les services de police et de gendarmerie devrait se poursuivre à partir de décembre 2018 avec la mise en place par le Ministère de l'intérieur du portail de signalement des violences sexuelles et sexistes le 27 novembre 2018. En facilitant les contacts avec un policier ou un gendarme, cette plateforme permet à la victime un suivi adapté et personnalisé en l'accompagnant de chez elle dans ses démarches vers la brigade de gendarmerie ou le commissariat compétent ainsi que vers les associations qui peuvent lui venir en aide.

---

<sup>1</sup> Source : Ministère de l'intérieur.

### Répartition territoriale : le nombre d'infractions enregistrées par habitant dépend peu de la taille des agglomérations

Sur les trois dernières années, les viols (ou tentatives) ont une répartition territoriale proche de celle des agressions sexuelles (ou tentatives). De même, ces deux indicateurs évoluent de manière comparable dans le temps. Ainsi, ces deux types d'infractions sont regroupés et étudiés géographiquement au sein d'un même indicateur. À noter que les viols ou tentatives de viols représentent environ 40 % de l'ensemble de cet indicateur.

Pour les viols comme pour les agressions sexuelles, le nombre de victimes enregistrées par les forces de l'ordre est un peu moins élevé dans les zones rurales et les petites villes qu'ailleurs (*figure 3*). Sur les trois dernières années, il n'est en revanche pas significativement différent entre les moyennes et les grandes agglomérations : le nombre de viols et d'agressions/harcèlements sexuels enregistrés pour 1 000 habitants est sensiblement le même dans les agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants que dans l'agglomération parisienne.

Ces infractions sont moins fréquemment enregistrées dans le quart Sud-Est de la France, et notamment en Corse (*figure 4*). À l'exception de Paris, qui est un centre d'agglomération au-delà du fait d'être un département<sup>3</sup>, le nombre de faits constatés pour 1 000 habitants est particulièrement élevé dans la Sarthe, le Pas-de-Calais, l'Yonne, l'Orne ou encore la Seine-Saint-Denis.

### Évolutions territoriales : fortes hausses dans la plupart des territoires

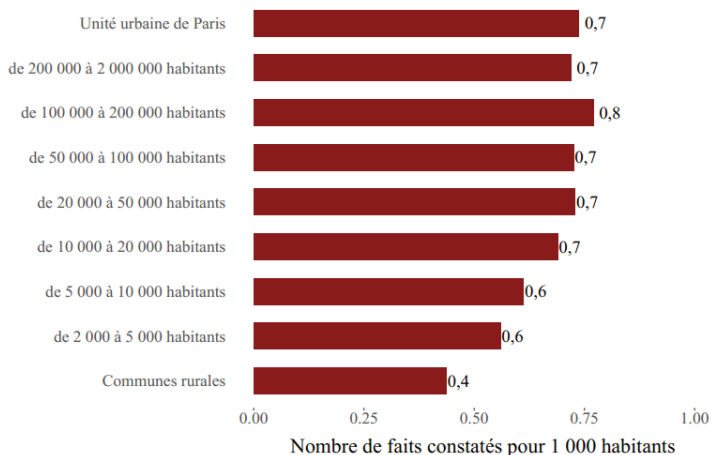
La forte hausse du nombre de viols, harcèlements et agressions sexuels enregistrés par les forces de l'ordre au niveau national, résulte d'une augmentation du nombre de faits enregistrés entre 2017 et 2018 dans la quasi-totalité des départements sauf la Haute-Corse qui a connu une baisse significative et l'Aveyron, la Haute-Marne et les Territoires de Belfort pour lesquels l'évolution n'est pas significative.

---

<sup>3</sup> Le nombre de faits constatés est rapporté au nombre d'habitants pour comparer des territoires. Paris étant le centre d'une agglomération, la population présente au cours d'une journée est nettement plus importante que la population résidente (personnes venant travailler, visiter, sortir, etc.). Le nombre d'infractions à caractères sexuels rapporté à la population habitante est donc structurellement plus élevé que le nombre d'infractions à caractères sexuels rapporté à la population effectivement présente. Ainsi, faute d'avoir une statistique précise de la population présente, cette mesure du taux d'infractions à caractère sexuel surestime le phénomène à Paris relativement aux autres types de territoires (pour lesquels population habitante et présente sont relativement proches).



### 3. Nombre d'infractions à caractère sexuel pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrées entre 2016 et 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### 4. Les infractions à caractère sexuel enregistrées dans les régions en 2018

Région	Évolution entre 2017 et 2018 en %	Taux pour 1 000 habitants en 2018	Taux pour 1 000 habitants sur les 3 dernières années
Hauts-de-France	18,7	0,9	0,8
Île-de-France	19,4	0,8	0,7
Normandie	16,6	0,8	0,7
Pays-de-la-Loire	22,3	0,8	0,7
Centre-Val de Loire	19,2	0,8	0,7
Bourgogne-Franche-Comté	21,6	0,7	0,6
Nouvelle-Aquitaine	18,2	0,7	0,6
Occitanie	17,0	0,7	0,6
PACA	21,7	0,7	0,6
Grand-Est	14,1	0,7	0,6
Auvergne-Rhône-Alpes	19,0	0,7	0,6
Bretagne	24,5	0,7	0,6
Corse	6,1	0,5	0,4

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2018.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### Les victimes signalées aux forces de sécurité : un éclairage sur les mineurs que ne fournit pas l'enquête de victimation

En 2018, 18 800 personnes ont été enregistrées comme victimes de viols par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 88 % de femmes. Pour 31 % des victimes, l'auteur ou les auteurs appartenaient à leur cellule familiale. Pour les majeurs, il s'agit alors presque exclusivement du conjoint ou ex-conjoint<sup>4</sup> (2 800 victimes, presque exclusivement des femmes). Les viols conjugaux touchent ainsi au total 18 % des victimes femmes, et 1 % des victimes hommes.

On dénombre également, en 2018, 28 700 victimes d'agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel) enregistrées dans les procédures de police et de gendarmerie. Il s'agit de femmes dans 84 % des cas. Une fois sur cinq, l'auteur ou les auteurs des agressions appartenaient à la sphère familiale de la victime, mais il s'agissait alors rarement du conjoint (2 % des victimes d'agression). Le harcèlement sexuel au sens juridique actuel<sup>5</sup> pèse pour environ 8 % des agressions sexuelles ici décrites, et touche les femmes dans 9 cas sur 10. Cela représente 2 340 victimes enregistrées en 2018, après 1 650 en 2017.

Au total, 47 500 personnes ont été victimes de violences sexuelles d'après les données de la police et de la gendarmerie en 2018, dont une sur quatre dans un cadre intrafamilial.

Les filles comme les garçons connaissent un premier pic de violences sexuelles dans l'enfance (*figure 5*). Selon les données enregistrées par les forces de sécurité, les viols touchent environ 0,7 fille pour 1 000 du même âge entre 6 et 10 ans. Puis la prévalence de ces violences parmi les filles croît fortement à l'adolescence, avec à 16 ans un point haut de 2,3 victimes de viol enregistrées pour 1 000 filles de cet âge. Elle décroît ensuite nettement jusqu'à 25 ans, puis beaucoup plus lentement. Les garçons connaissent un point haut de violence à six ans avec 0,4 victime de viol enregistré pour 1 000 garçons de cet âge, chiffre qui décroît ensuite lentement jusqu'à l'âge adulte : à dix-huit ans, 0,2 homme pour 1 000 de cet âge sont victimes.

C'est entre 12 et 18 ans que les filles sont les plus exposées aux agressions sexuelles (2,8 victimes enregistrées pour 1 000 filles du même âge en moyenne, voir *figure 6*). La proportion de femmes victimes décroît ensuite rapidement avec l'âge ; elle est de 1 pour 1 000 à 25 ans et de 0,5 pour 1 000 à 35 ans. Les agressions sexuelles

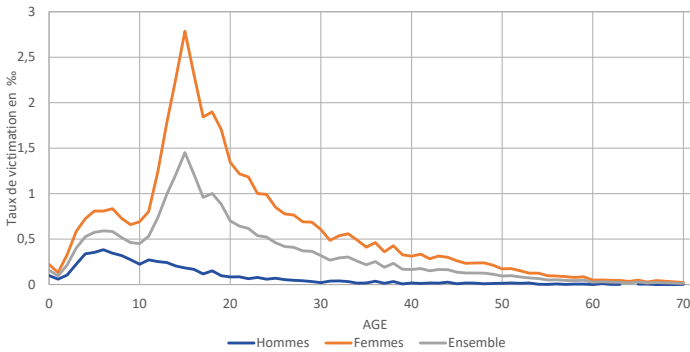
---

4 Terme employé au sens large, il désigne le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, et les anciennes relations de cette nature (ex-conjoint, ex-concubin, etc.).

5 Le harcèlement sexuel est défini dans le code pénal (Art. 222-33) comme le « fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ». Constitue également un harcèlement sexuel le « fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle pour soi-même ou au profit d'un tiers ».

touchent les garçons entre 4 et 12 ans surtout, avec en moyenne 0,6 garçon victime pour 1 000 garçons du même âge. Ce taux reste élevé ensuite parmi les mineurs puis décroît. A 25 ans, 0,1 homme pour 1 000 est encore victime de ces agressions.

**5. Part des victimes de viols pour 1 000 personnes de même sexe et âge en 2018**

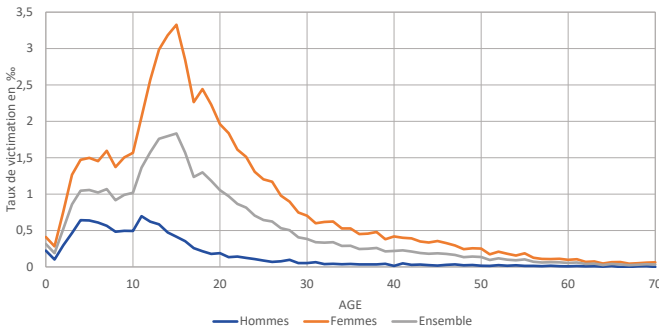


Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : sur 1 000 femmes âgées de 15 ans, 2,8 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de viols en 2018.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

**6. Part des victimes d'agressions sexuelles pour 1 000 personnes de même sexe et âge en 2018**



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : sur 1 000 femmes âgées de 15 ans, 3,3 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes d'agressions sexuelles en 2018

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

## Des auteurs présumés dans toutes les tranches d'âge y compris chez les moins de 13 ans

En 2018, les forces de sécurité ont mis en cause (*glossaire*) 25 600 personnes, quasiment tous des hommes (97 %), pour des crimes ou des délits de violences sexuelles (*figure 7*). Ces auteurs présumés se répartissent dans pratiquement toutes les tranches d'âges, depuis les très jeunes jusqu'au plus âgés. En effet, près d'un auteur sur dix a moins de 13 ans (ces jeunes étant le plus souvent impliqués dans des violences contre des mineurs) et 8 % ont plus de soixante ans. Près de neuf auteurs présumés sur dix (86 %) sont de nationalité française (*figure 8*). Néanmoins, les personnes étrangères sont également surreprésentées parmi les mis en cause, compte tenu de leur part dans la population (environ 6 %).

### 7. Nombre de personnes mises en cause pour des infractions à caractère sexuel en 2018, par sexe et par âge

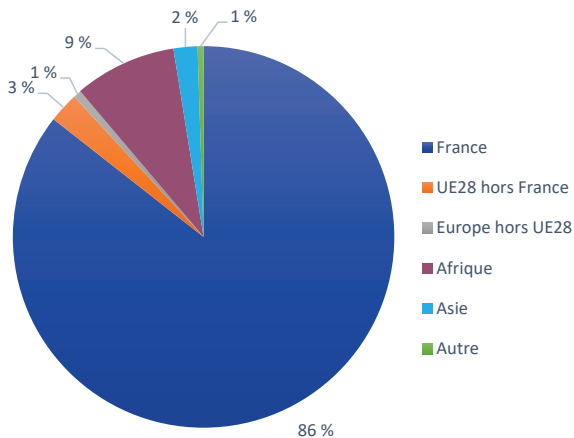
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	130	2 013	2 143	94 %	8 %	16 %
13 à 17 ans	124	4 992	5 116	98 %	20 %	6 %
18 à 29 ans	111	5 581	5 692	98 %	22 %	14 %
30 à 44 ans	175	6 413	6 588	97 %	26 %	19 %
45 à 59 ans	83	3 984	4 067	98 %	16 %	21 %
60 ans et plus	27	1 930	1 957	99 %	8 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>650</b>	<b>24 913</b>	<b>25 563</b>	<b>97 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 25 563 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des violences ou des harcèlements sexuels. 97 % sont des hommes et 26 % ont entre 30 et 44 ans. 19 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

## 8. Nationalité des personnes mises en cause pour des infractions à caractère sexuel en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 86 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des violences ou des harcèlements sexuels sont de nationalité française.

Sources : SSMIS, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous

l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 » – « Les violences physiques ou sexuelles (hors situation de vol) », Décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113843/910781/file/RapportCVS\\_2018\\_chap12.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113843/910781/file/RapportCVS_2018_chap12.pdf))
- Guedj H., « Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique - Une approche statistique du harcèlement sexuel à partir de l'enquête Virage », Interstats, Janvier 2018 (<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/107548/854285/file/harcement-sexuel.pdf>)
- H. Guedj, « Viols, tentatives de viol et attouchements sexuels », Interstats Analyse N°18 - Décembre 2017 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Viols-tentativesde-viol-et-attouchements-sexuels-Interstats-Analyse-N-18-Decembre-2017>)

- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », Interstats Méthode N°9, Janvier 2017
- Lebugle A. et l'équipe de l'enquête Virage, « Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes », Population et Sociétés n°550, Décembre 2017
- « Violence au sein du couple et violences sexuelles », La Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux femmes, n°12, Novembre 2017
- Sourd A., « Éléments de mesure des violences au sein du couple », La note de l'ONDRP n°22, novembre 2017
- « La victimation lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » », Rapport annuel de l'ONDRP, Décembre 2016
- Turner L., « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016
- « Les viols, tentatives de viols et agressions sexuelles en France », La Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux femmes, n°10, Novembre 2016
- Hamel C. et al., « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », Population et Sociétés n°538, Ined, Novembre 2016

# #4 Atteintes aux biens avec violence contre personne

---

## #4.1 Vols avec armes



En 2018, les forces de police et de gendarmerie ont enregistré environ 7 700 vols aboutis ou tentés d'être commis avec l'usage d'une arme par leurs auteurs. Environ deux tiers des vols avec armes font intervenir des armes blanches ou des armes par destination, c'est-à-dire des objets utilisés comme armes, et le tiers restant des armes à feu. Ils s'exercent à l'encontre des particuliers, des entreprises, des administrations, dans les lieux privés ou dans l'espace public, en fonction des desseins des auteurs. En particulier, les vols avec une arme à feu, très traumatisants pour les victimes et l'opinion publique, visent des établissements financiers, bureaux de poste et transporteurs de fonds (1,1 %), des établissements industriels et commerciaux (12,2 %), des particuliers à leur domicile (5,7 %) et d'autres personnes physiques et morales dans l'espace public et professionnel (exploitants agricoles, artisans, entreprises de travaux publics, de transports, de services, particuliers en dehors de leur domicile, etc. : 12,8 %). Malheureusement, suite à la mise en place en 2015 du nouveau système d'information de la police nationale, le type d'arme a parfois été mal saisi dans les procédures enregistrées en 2015 et 2016. Le choix a donc été fait de regrouper dans un même indicateur les vols commis avec (ou sous la menace) d'une arme à feu et les autres vols violents faisant intervenir une arme, blanche ou par destination (voir le détail des explications dans *Interstats Méthodes* n°4).

### **Repères avec l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » : moins de deux tiers des victimes de vols avec armes (ou tentatives) ont déposé plainte**

D'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité », en 2017, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus de France métropolitaine, 210 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou sous la menace de violences, soit 0,4 % de la population. L'enquête ne permet pas d'estimer le nombre de vols avec arme une année donnée mais elle peut néanmoins donner des repères « en moyenne » sur une période plus longue. Ainsi, sur la période 2011-2017, parmi les victimes de vol ou tentative de vol avec violences ou menaces, 1 sur 5 a rapporté que l'auteur avait une arme (arme à feu, arme blanche ou autre arme type matraque, bombe lacrymogène, etc.) ou un objet dangereux utilisé comme une arme (bâton, tesson de bouteille, seringue, etc.). Ce qui permet d'estimer à environ 53 000 le nombre annuel moyen de personnes victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec arme sur cette période. Les armes blanches (couteau, objet avec une lame) sont les plus fréquemment rencontrées (44 % des cas décrits de vol ou tentative de vol avec arme). Enfin, dans l'ensemble, malgré la présence d'une arme, le vol n'aboutit pas dans presque la moitié des cas décrits (49 % en moyenne sur la période 2011-2017).

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » apporte également des éléments d'information sur les auteurs des vols avec arme. Elle révèle notamment que 78 % des

victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec arme ont été agressées par un groupe d'auteurs (moyenne sur la période 2011-2017). En outre, dans 41 % des cas décrits sur la période de référence, au moins un mineur est impliqué selon la victime (qu'il ait agi seul ou avec d'autres auteurs).

De manière générale, face à une atteinte crapuleuse, le comportement de plainte des victimes est fortement dépendant du caractère abouti ou tenté du vol. La présence d'une arme au moment des faits motive également mais dans une moindre mesure le dépôt de plainte. D'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité », moins de la moitié des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec arme porte plainte (46 % contre 38 % dans les cas sans arme en moyenne sur la période 2011-2017).

Sur l'ensemble de la période couverte par l'enquête « Cadre de vie et sécurité », il est difficile d'isoler des tendances nettes en matière de vols avec violences ou menaces, a fortiori sur les vols avec arme. En 2017, le nombre de victimes de vol ou tentative de vol avec violences ou menaces a augmenté par rapport à 2016. Cependant, depuis 2014, le nombre et la proportion annuels de victimes restent inférieurs à la moyenne observée sur la période 2006-2013.

Le champ des vols avec arme enregistrés par les forces de sécurité est un peu plus large que celui capté dans l'enquête car il prend en compte les délits commis contre des personnes morales (établissements bancaires et financiers, commerces, etc.). Pourtant le nombre de faits enregistrés en 2018 est très inférieur au nombre de victimes de vol et tentative de vol avec arme déclarées dans l'enquête. Le non signalement aux forces de sécurité contribue à expliquer l'écart. Enfin, il est vraisemblable qu'une partie des cas décrits de vol avec arme dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » correspondent pénalement à des extorsions avec arme (vols lors desquels la victime remet elle-même son bien à l'auteur sous l'influence de la menace subie) et sont enregistrés comme telles par les forces de sécurité au moment du dépôt de plainte. Ces atteintes ne sont pas prises en compte dans l'indicateur de vol avec arme étudié dans ce chapitre.

En termes d'évolution, comme dans l'enquête, les années 2014 à 2016 ont enregistré des fortes baisses des vols à main armée enregistrés. L'année 2017 marque une stabilisation.

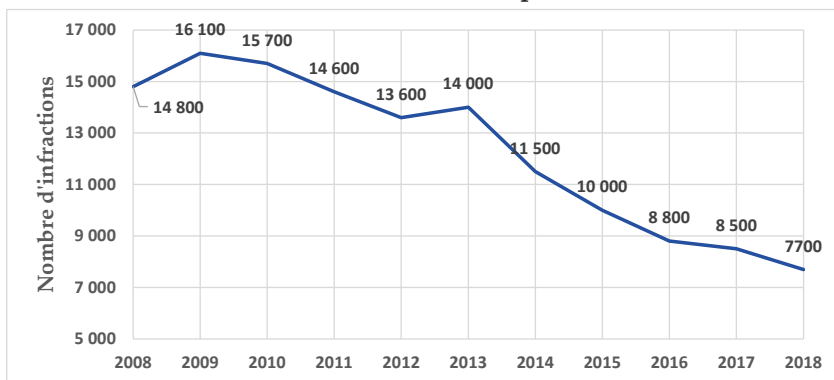
### **Vols avec armes : poursuite de la baisse annuelle entamée en 2014**

Le nombre de vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) enregistrés par les forces de sécurité a baissé en 2018 (-10 %), à un rythme sensiblement accéléré par rapport à l'année précédente (-3 %). Le niveau annuel tombe pour la première fois en dessous des 8 000 infractions (*figure 1*). Des armes à feu

sont utilisées dans environ un tiers des vols avec armes chaque année. Leur baisse en 2018 est encore plus prononcée (-17 %).

En infra-annuel, la nette réduction des vols avec armes au deuxième trimestre 2018 a été partiellement compensée par la hausse des deux trimestres suivants (figure 2), ce qui interrompt la tendance à la baisse observée entre les deuxièmes trimestres de 2017 et 2018.

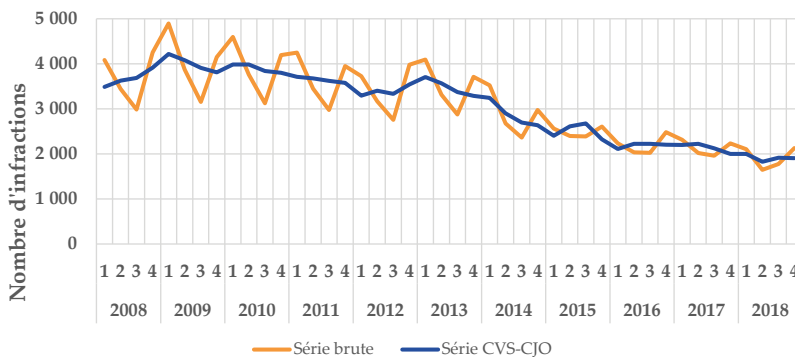
### 1. Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) : cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 2. Vols avec armes : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Répartition territoriale : forte concentration dans les grandes agglomérations

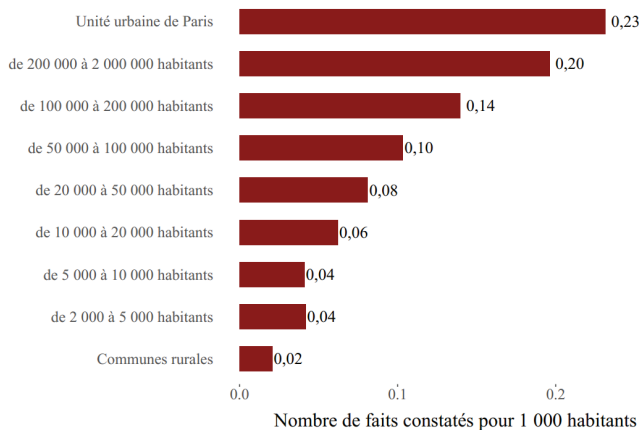
Le nombre de vols avec armes rapporté à la population augmente de manière très significative avec la taille des agglomérations. En moyenne, le taux pour 1 000 habitants dans l'agglomération parisienne (avec 23 vols pour 100 000 habitants) est plus de 10 fois supérieur à celui des communes rurales, et environ 3 fois supérieur à celui des agglomérations de 20 000 à 50 000 habitants (figure 3).

L'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) se distinguent des autres régions métropolitaines par des taux de vols avec armes élevés, dépassant les 20 faits constatés pour 100 000 habitants en 2018 (figure 4). Ce type de crimes étant particulièrement concentré dans les grandes agglomérations, le nombre de vols avec armes dans un département est très lié à la présence d'une ville de grande taille (figure 5).

## Évolutions territoriales : baisse dans la plupart des régions

La forte baisse observée au niveau national du nombre de vols avec armes est enregistrée dans la plupart des régions métropolitaines, notamment en Corse, en Île-de-France ou encore en Occitanie.

### 3. Nombre de vols avec armes pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

#### 4. Les vols avec armes enregistrés dans les régions en 2018

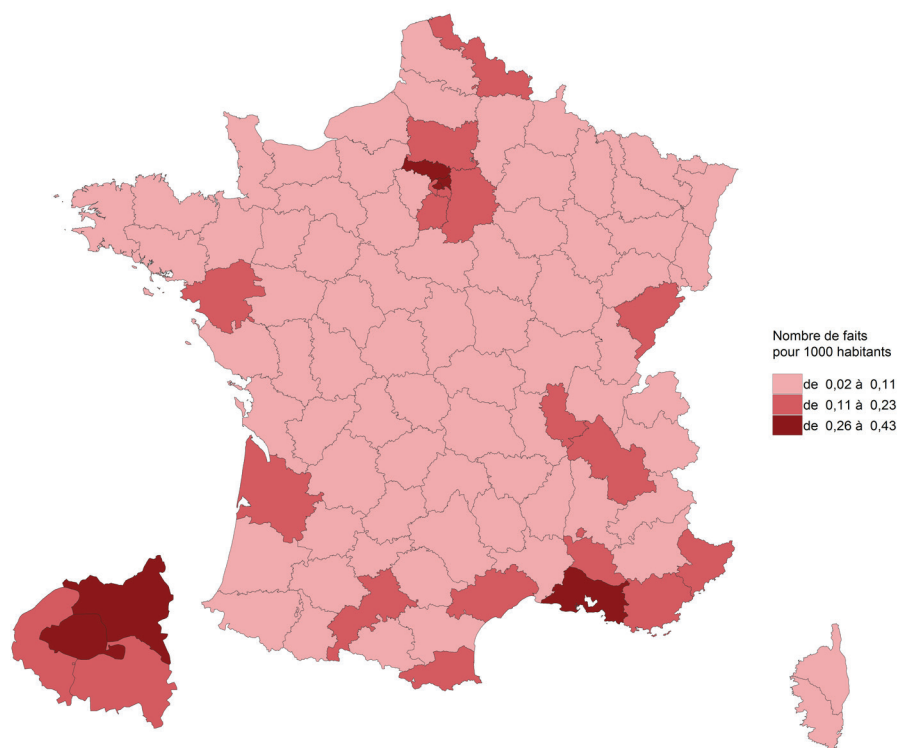
Région	Évolution entre 2017 et 2018 en %	Taux pour 1 000 habitants en 2018	Taux pour 1 000 habitants sur les 3 dernières années
Île-de-France	-15,6	0,22	0,25
PACA	-6,2	0,22	0,22
Hauts-de-France	-3,7	0,11	0,12
Auvergne-Rhône-Alpes	-8,6	0,11	0,12
Occitanie	-15,5	0,11	0,11
Pays-de-la-Loire	1,2	0,09	0,09
Bourgogne-Franche-Comté	-4,9	0,07	0,07
Normandie	2,3	0,07	0,06
Centre-Val de Loire	-1,7	0,07	0,07
Nouvelle-Aquitaine	0	0,07	0,07
Grand-Est	-7,5	0,06	0,07
Corse	-45,7	0,06	0,09
Bretagne	-9,4	0,05	0,05

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2018.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## 5. Nombre de vols avec armes enregistrés pour 1 000 habitants par département en 2018



Champ : France métropolitaine.

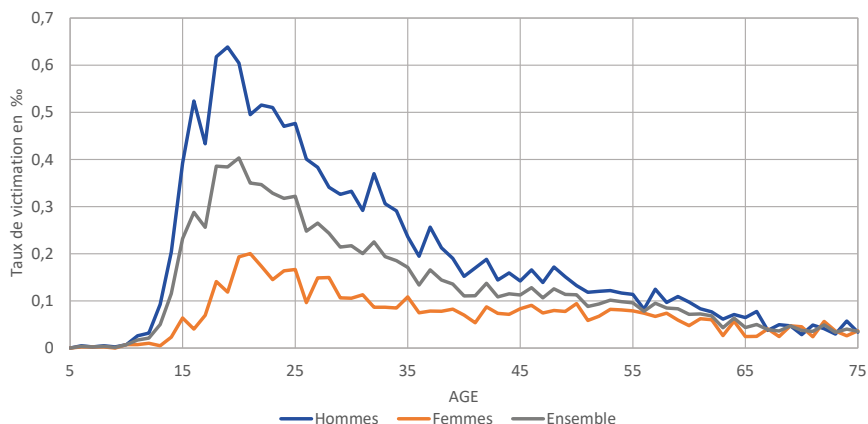
Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## Les victimes connues des forces de sécurité : les hommes davantage exposés

En 2018, 7 620 victimes (personnes physiques) de vols avec armes ont été enregistrées dans les procédures de police et de gendarmerie, dont 28 % de femmes. Cela représente 0,2 homme sur 1 000 de la population masculine métropolitaine, et moins de 0,1 femme sur 1 000 de la population féminine.

Les hommes sont relativement plus exposés que les femmes (figure 6). Les jeunes hommes notamment sont nettement les plus touchés par ce type d'atteintes, avec un pic à 19 ans (un peu plus de 0,6 victime homme pour 1 000 de cet âge). Les femmes connaissent également un pic à l'âge de 20 ans (0,2 pour 1 000 femmes de cet âge). Ensuite, le risque d'être victime de ce délit diminue rapidement : à 40 ans, le nombre de victimes rapporté à la population de même âge et genre n'est plus que de 0,2 pour 1 000 pour les hommes et 0,1 pour 1 000 pour les femmes, soit deux à trois fois moins. L'écart entre les hommes et les femmes se resserre aussi progressivement avec l'âge.

### 6. Part des individus victimes de vols avec armes pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Sur 1 000 hommes âgés de 18 ans, 0,6 ont été enregistrés par les forces de sécurité comme victimes de vols avec armes en 2018.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

## Les auteurs présumés sont souvent des hommes jeunes

En 2018, la police et la gendarmerie ont mis en cause (*glossaire*) 3 050 personnes pour des vols avec armes, soit un peu moins qu'en 2017 (*figure 7*). La quasi-totalité de ces personnes sont des hommes, et une grande majorité d'entre elles sont très jeunes : 8 mis en cause sur 10 ont moins de trente ans. Plus de quatre sur cinq (83 %) des personnes mises en cause sont de nationalité française. Quant aux étrangers mis en cause, 11 % d'entre eux sont issus d'un pays d'Afrique, alors que les nationalités de ce continent représentent 3 % de la population vivant en France (*figure 8*).

### 7. Nombre de personnes mises en cause pour des vols avec armes en 2018, par sexe et par âge

	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	-	10	10	100 %	0 %	16 %
13 à 17 ans	30	913	943	97 %	31 %	6 %
18 à 29 ans	69	1 416	1 485	95 %	49 %	14 %
30 à 44 ans	24	474	498	95 %	16 %	19 %
45 à 59 ans	10	88	98	90 %	3 %	21 %
60 ans et plus	1	14	15	93 %	0 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>134</b>	<b>2 915</b>	<b>3 049</b>	<b>96 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

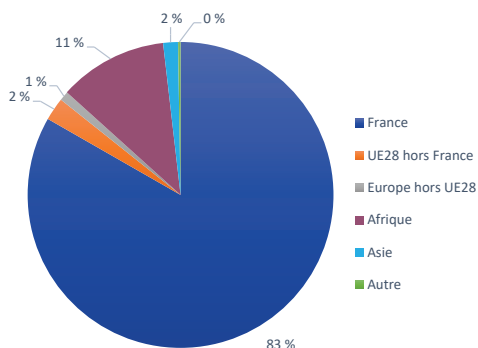
Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 3 049 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des vols avec armes. 96 % sont des hommes et 49 % ont entre 18 et 29 ans. 19 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans

Sources : SSMIS, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).



## 8. Nationalité des personnes mises en cause pour des vols avec armes en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 83 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des vols avec armes ont une nationalité française.

Sources : SSMIS, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un

délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 », Décembre 2018 (<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>)
- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », Interstats Méthode N°9, Janvier 2017
- Pramil J., « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N°14, Décembre 2016
- Greffet P., « En 20 ans, plus de personnes mises en cause pour coups et blessures, moins pour vols à main armée », Interstats Analyse N°11, Janvier 2016
- SSMSI, « Nette baisse du nombre de vols avec armes enregistrés, en 2015 comme en 2014 », Interstats Analyse N°5, Janvier 2016
- Turner L., « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016

- Scherr M. « Une baisse des vols avec arme à feu ciblée en 2017 ». Flash' Crim n°16, ONDRP, Septembre 2018
- Scherr M., « Les dynamiques récentes des vols à main armée », Flash Crim', ONDRP, Juin 2016

# #4 Atteintes aux biens avec violence contre personne

---

## #4.2 Vols violents sans arme

Les vols violents sans arme regroupent les vols commis avec recours de l'auteur à des violences physiques, des menaces ou à la force pour arracher de la victime l'objet volé (téléphone portable, bijou, sac-à-main, ...), ces circonstances pouvant être associées. Sont regroupés dans cet indicateur les index de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur, voir la partie *Sources et méthodes*) :

- 23 - Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels
- 24 - Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile
- 25 - Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public
- 26 - Vols violents sans arme contre d'autres victimes.

Là encore sont comptabilisés les actes commis ou tentés.

### Repères avec l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

D'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité », en 2017, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus de France métropolitaine, 210 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou sous la menace de violences, soit 0,4 % de la population. Si l'enquête ne permet pas d'estimer précisément le nombre de vols avec violences physiques ou menaces exercées sans arme une année donnée, elle peut néanmoins donner des repères « en moyenne » sur une période plus longue. Ainsi, sur la période 2011-2017, parmi les victimes de vol ou tentative de vol avec violences ou menaces, 4 sur 5 ont rapporté que l'auteur n'était pas armé (arme à feu, arme blanche, matraque, bombe lacrymogène ou tout objet dangereux utilisé comme une arme). Ce qui permet d'estimer à environ 200 000 le nombre annuel moyen de personnes victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces exercées sans arme sur cette période. Dans les cas décrits dans l'enquête, le vol a abouti près de 3 fois sur 5 (57 % en moyenne sur la période 2011-2017).

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » apporte également des éléments d'information sur les victimes et les auteurs des vols violents sans arme. Elle révèle notamment qu'un peu plus de la moitié (56 %) des victimes d'un vol ou d'une tentative de vol violent sans arme ont été agressées par un groupe d'auteurs (moyenne sur la période 2011-2017). En outre, dans 45 % des cas décrits sur la période de référence, au moins un mineur est impliqué selon la victime (qu'il ait agi seul ou avec d'autres auteurs). Les victimes sont très jeunes : 56 % sont âgées de 14 à 29 ans (moyenne sur la période 2011-2017). Enfin les vols violents sans arme sur la période de référence ont touché autant les hommes que les femmes.

De manière générale, face à une atteinte crapuleuse, le comportement de plainte des victimes est fortement dépendant du caractère commis ou tenté du vol. Quand ce dernier n'aboutit pas, malgré le caractère violent des faits dont il est question ici, la très grande majorité des victimes ne se déplace pas au commissariat ou à la gendarmerie pour signaler les faits. Quand le vol est commis en revanche, 60 % des victimes déposent plainte. Vols et tentatives pris ensemble, la proportion de victimes d'un vol violent sans arme ayant déposé plainte est de 38 % (moyennes sur la période 2011-2017).

L'estimation du nombre annuel moyen de victimes de vol ou tentative de vol violent sans arme ayant porté plainte selon l'enquête (76 000 par an en moyenne sur la période 2011-2017) apparaît inférieure au nombre de faits de cette nature enregistrés par les services de police et de gendarmerie ces dernières années (de 81 000 à 109 000 faits de vols violents sans arme entre 2011 et 2018). D'une part, le champ des faits recensés par les services de sécurité dans cet indicateur est plus large que celui de l'enquête car il prend en compte les vols sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels qui ne sont pas dans le champ de l'enquête ainsi que les vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile qui sont susceptibles d'être comptabilisés comme des cambriolages dans l'enquête. D'autre part, un certain nombre de victimes de vol violent (10 % en moyenne sur la période 2011-2017) subissent non pas un seul mais plusieurs vols violents au cours d'une même année. Ces victimes ne sont comptées qu'une seule fois et pas autant de fois qu'elles ont subi de faits au cours de l'année. Or ces faits s'ils ne se produisent pas au même moment dans l'année et s'ils ont été reportés aux forces de l'ordre constituent plusieurs enregistrements dans les données administratives.

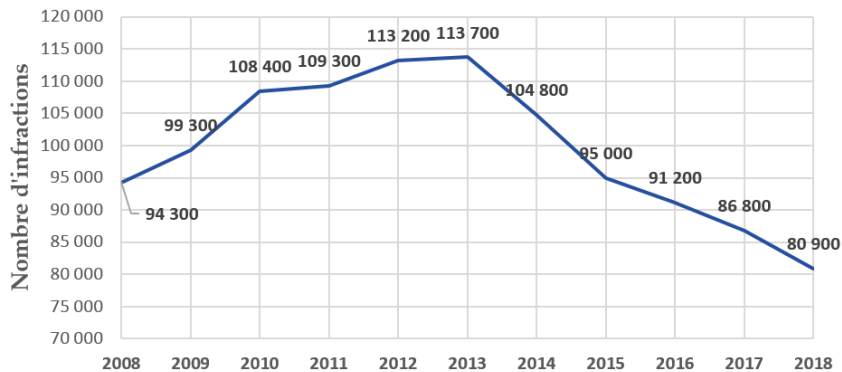
En termes d'évolution, en raison du faible nombre d'enquêtés concernés chaque année, il est difficile d'isoler des tendances nettes en matière de vols avec violences ou menaces - a fortiori sur le sous-ensemble des vols violents sans arme - à partir des données de l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Cependant, depuis 2014, le nombre et la proportion annuels de victimes restent inférieurs à la moyenne observée sur la période 2006-2013. Dans la source administrative, les vols violents sans arme enregistrés baissent depuis 2014.

### Les vols violents sans arme continuent à baisser

Le nombre de vols violents sans arme enregistrés en 2018 par les forces de sécurité continue à diminuer (-7 %), pour la cinquième année consécutive et davantage que les deux années précédentes. Le niveau de 2018 est inférieur à 81 000 vols (*figure 1*) et 29 % au-dessous du point haut de 2013.

Les données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables poursuivent leur baisse jusqu’au premier trimestre 2018, puis se redressent aux deux trimestres suivants, avec un pic au troisième trimestre lié à la coupe du monde de football (figure 2). Il ressort ainsi une certaine stabilisation depuis fin 2017.

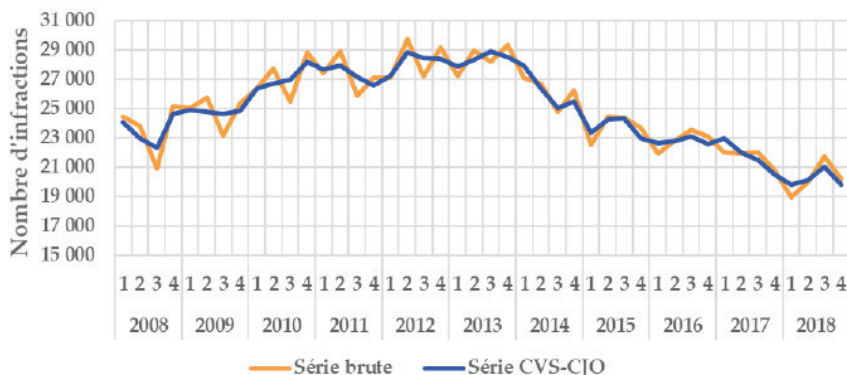
### 1. Vols violents sans arme : cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 2. Vols violents sans arme : cumul trimestriel

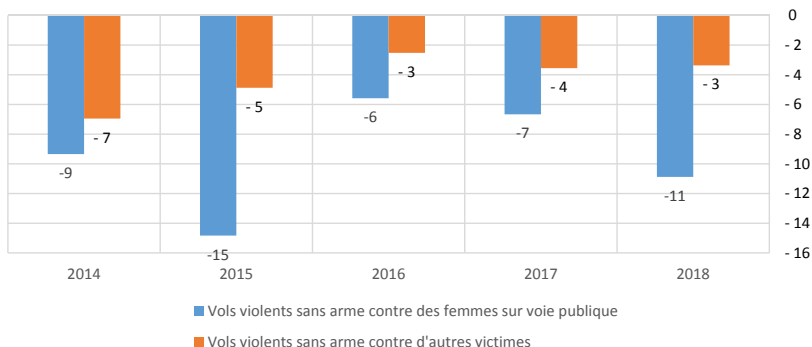


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Comme les quatre années précédentes, la baisse en 2018 des vols violents sans arme est plus forte pour ceux à l'encontre des femmes sur voie publique (-11 %) que pour la catégorie principale des vols contre d'autres victimes (-3 %) (figure 3). Les vols violents sans armes contre des femmes sur voie publique représentent environ 43 % de l'ensemble de ces vols (figure 4).

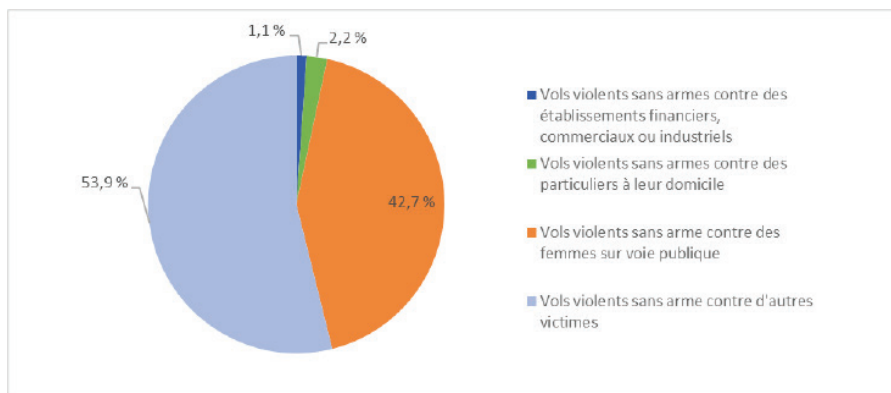
### 3. Vols violents sans arme : évolution annuelle des deux principales composantes (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 4. Répartition des vols violents sans arme en 2018 (en pourcentage du nombre d'infractions)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.



## Répartition territoriale : des taux spécifiquement élevés dans les grandes agglomérations

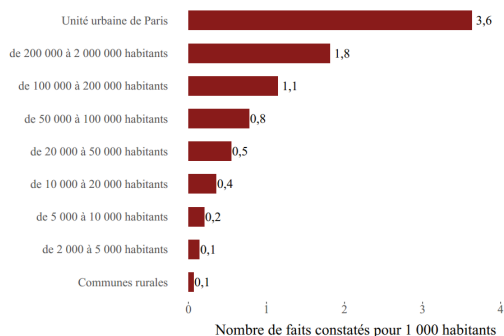
Le nombre de vols violents sans arme enregistrés pour 1 000 habitants augmente de manière très significative avec la taille des agglomérations (figure 5). En moyenne, ce taux par habitant est 55 fois plus élevé dans l'agglomération parisienne que dans les communes rurales, et près de 25 fois plus élevé que dans les agglomérations de moins de 5 000 habitants. Enfin, le nombre de vols violents sans arme pour 1 000 habitants est deux fois plus élevé dans l'unité urbaine de Paris que dans les grandes agglomérations de province de plus de 200 000 habitants.

Les vols violents sans arme se concentrent donc particulièrement dans les grandes agglomérations. À titre d'exemple, 50 % des faits recensés par les forces de l'ordre en 2018 l'ont été en Île-de-France. Les départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis présentent des taux de vols violents très élevés par rapport au reste du territoire (figure 7), viennent ensuite les autres départements possédant des grandes agglomérations ou y appartenant (Bouches-du-Rhône, Val-d'Oise, Val-de-Marne, Rhône, etc.).

## Évolutions territoriales : baisse dans la plupart des territoires

En 2018, les vols violents sans arme se sont contractés dans une majorité de régions, et notamment en Occitanie, en Bourgogne-Franche-Comté ou encore en Corse (figure 6). En revanche, les Pays-de-la-Loire ont enregistré une légère augmentation pour la deuxième année consécutive (+2,6 %) du fait des hausses observées en Mayenne et dans la Sarthe (figure 8).

### 5. Nombre de vols violents sans arme pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### 6. Les vols violents sans arme enregistrés dans les régions en 2018

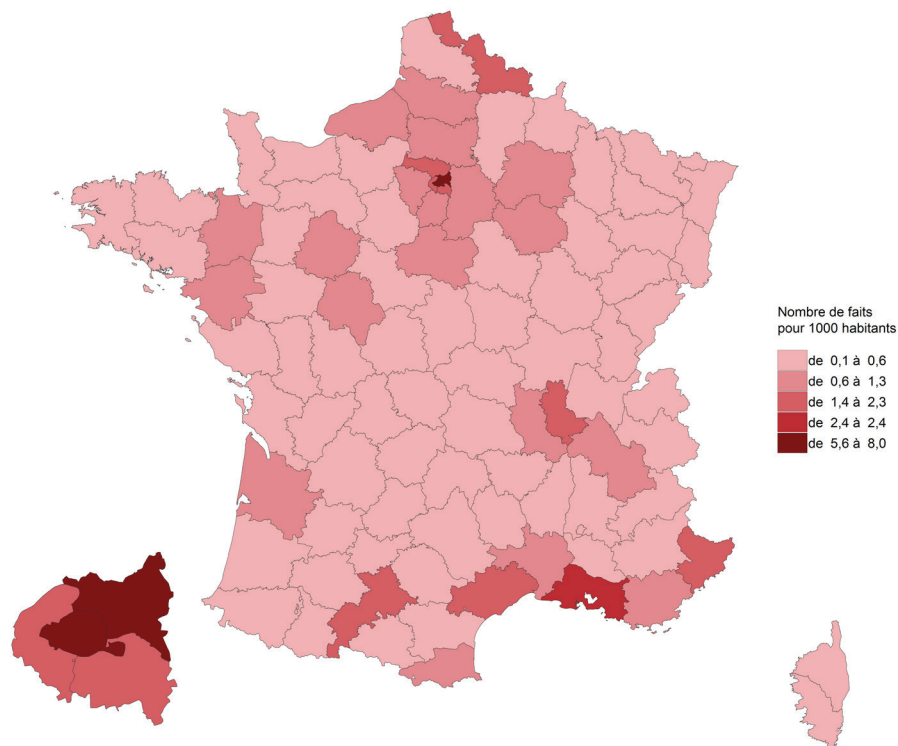
Région	Évolution entre 2017 et 2018 en %	Taux pour 1 000 habitants en 2018	Taux pour 1 000 habitants sur les 3 dernières années
Île-de-France	-8,2	3,3	3,5
PACA	-0,5	1,5	1,6
Hauts-de-France	-7,0	1,0	1,1
Occitanie	-13,0	1,0	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	-5,1	0,9	0,9
Pays-de-la-Loire	2,6	0,7	0,6
Normandie	0,8	0,6	0,6
Nouvelle-Aquitaine	-3,0	0,6	0,6
Centre-Val de Loire	-4,0	0,6	0,6
Grand-Est	-10,2	0,5	0,5
Bretagne	-3,5	0,5	0,5
Bourgogne-Franche-Comté	-12,8	0,3	0,4
Corse	-12,4	0,3	0,3

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2018.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

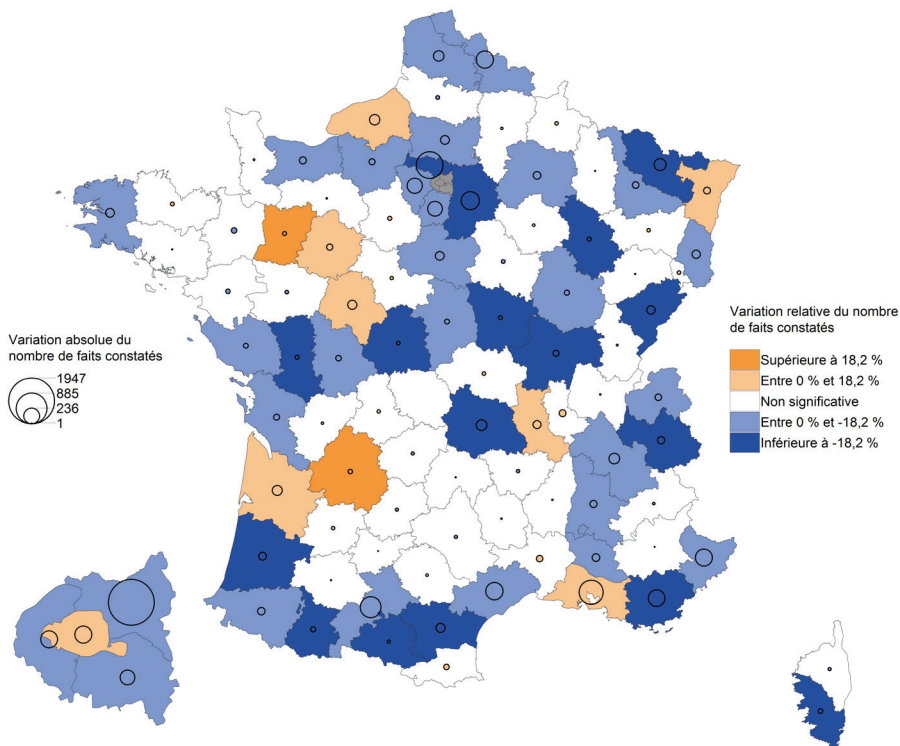
## 7. Nombre de vols violents sans arme pour 1 000 habitants par département en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### 8. Evolutions du nombre de vols violents sans arme enregistrés par département, entre 2017 et 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, les CBV ont baissé en Seine-et-Marne par rapport à 2017. Dans le Gard, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'information).

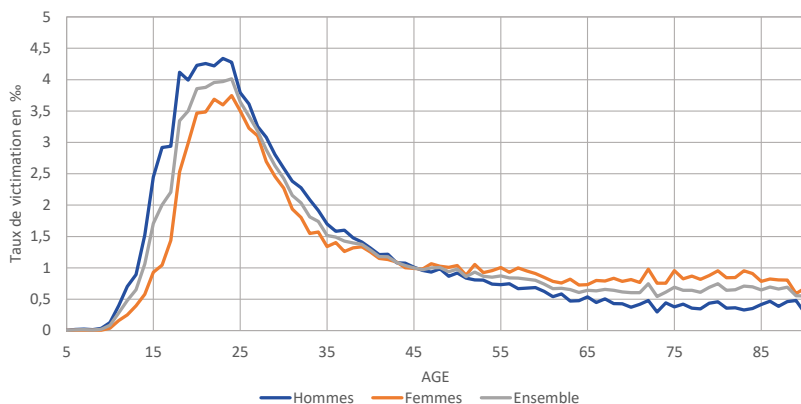
Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## Les victimes connues des forces de sécurité : les jeunes adultes davantage exposés aux vols violents sans arme, dès l'adolescence

En 2018, 79 900 victimes (personnes physiques<sup>1</sup>) de vols violents sans arme sont enregistrées dans les procédures de la police et de la gendarmerie, dont 49 % de femmes. Cela représente 1,2 personne victime pour 1 000 habitants.

Les jeunes adultes sont nettement plus touchés par ces atteintes, avec un pic entre 18 et 24 ans pour les hommes comme pour les femmes. On comptabilise ainsi parmi les hommes de 23 ans 4,3 victimes pour 1 000 habitants du même âge et du même sexe (figure 9). A l'adolescence entre 12 et 17 ans, les garçons sont deux fois plus exposés que les filles à ce type de violences. Le risque d'en être victime diminue rapidement pour les deux sexes à partir de 24 ans, sans différence d'exposition à ce phénomène entre les hommes et les femmes jusqu'à 50 ans environ ce qui est relativement rare pour des atteintes commises principalement dans l'espace public. Avec 0,9 femme victime pour 1 000 du même âge en moyenne après 60 ans, les femmes sont au contraire près de deux fois plus touchées que les hommes (0,5) aux âges plus élevés.

### 9. Part des individus victimes de vols violents sans arme pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Sur 1 000 hommes âgés de 18 ans, 4 ont été enregistrés par les forces de sécurité comme victimes de vols violents sans arme en 2018.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

1 Parmi les victimes de vols sans arme enregistrées, on compte 1,5 % de personnes morales (entreprises privées, associations, administrations, ...).

## Surreprésentation des étrangers parmi les mis en cause

En 2018, 12 400 personnes ont été mises en cause (*définitions*) par les forces de sécurité pour des vols violents sans arme (*figure 10*), soit autant qu'en 2017. Comme pour les vols avec armes, la grande majorité des auteurs sont des jeunes hommes, âgés huit fois sur dix de moins de 30 ans. Les vols violents, avec ou sans arme, sont les types de délinquance pour lesquels les auteurs sont les plus jeunes : 44 % d'entre eux ont entre 13 et 17 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 6 % de la population du pays.

Alors qu'environ 6 % de la population vivant en France est de nationalité étrangère, ces personnes représentent 32 % des mis en cause pour ce type d'infractions (*figure 11*). Les étrangers mis en cause sont majoritairement originaires d'Afrique (24 % du total) alors que ces nationalités représentent 3 % de la population résidant en France.

### 10. Nombre de personnes mises en cause pour des vols violents sans arme en 2018, par sexe et par âge

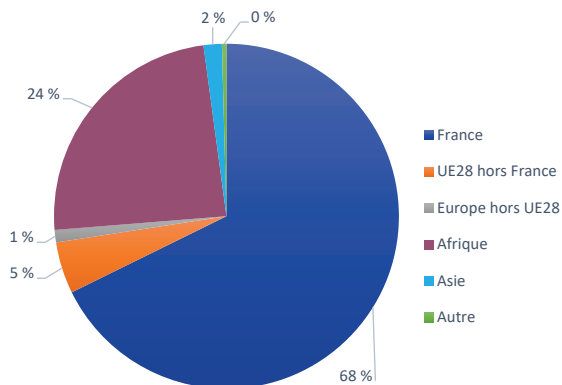
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	30	201	231	87 %	2 %	16 %
13 à 17 ans	410	5 059	5 469	93 %	44 %	6 %
18 à 29 ans	392	4 176	4 568	91 %	37 %	14 %
30 à 44 ans	209	1 427	1 636	87 %	13 %	19 %
45 à 59 ans	72	353	425	83 %	3 %	21 %
60 ans et plus	11	51	62	82 %	1 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>1 124</b>	<b>11 267</b>	<b>12 391</b>	<b>91 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 12 391 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des vols violents sans arme. 91 % sont des hommes et 44 % ont entre 13 et 17 ans. 19% de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### 11. Nationalité des personnes mises en cause pour des vols violents sans arme en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 68 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des vols violents sans arme ont une nationalité française.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une

personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 » - « Les vols et tentatives de vol avec violences ou menaces. », Décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113845/910791/file/RapportCVS\\_2018\\_chap10.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113845/910791/file/RapportCVS_2018_chap10.pdf))
  - Pramil J., « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N°14, Décembre 2016
  - SSMSI, « Un vol avec violence sans armes sur cinq à lieu à Paris », Interstats Analyse N°6, Janvier 2016
  - Turner L., « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références – Édition 2016





# #5 Atteintes aux biens sans violence contre personne

---

## #5.1 *Vols sans violence contre les personnes*

Cet indicateur regroupe les vols (ou les tentatives de vols) dont les victimes sont des particuliers, qui n'ont été assortis d'aucune violence, et qui ne sont ni des cambriolages, ni des vols liés aux véhicules à moteur. Les infractions décrites sont relevées dans « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur, voir la partie *Sources et Méthodes*) aux index :

- 32 - vols à la tire
- 42 - autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés
- 43 - autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics.

Ils ont été regroupés notamment parce que la répartition de certains types de faits entre ces index a manifestement évolué dans le temps (cf. *Interstats Méthode* n°4).

### **Repères avec l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »**

D'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité », en 2017, 1 096 000 personnes âgées de 14 ans ou plus vivant en France métropolitaine (2,1 %) ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces – comme un vol par un pickpocket, un vol de téléphone portable posé sur une table à la terrasse d'un restaurant, un vol dans un vestiaire sur le lieu de travail, etc. Parmi ces victimes, 81 % ont effectivement subi un vol et pas seulement une tentative. La plupart des vols sans violences ni menaces sont commis à l'insu de la victime (en sa présence ou non), par conséquent il est vraisemblable qu'une part potentiellement importante de tentatives ne soient tout simplement pas constatées par les victimes elles-mêmes. D'après l'enquête, la proportion annuelle de victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces est très supérieure à la moyenne en région parisienne (3,2 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2017).

De manière générale, face à une atteinte crapuleuse, le comportement de plainte des victimes est fortement dépendant du caractère commis ou tenté du vol. Dans le cas de simple tentative, la presque totalité des victimes (98 % en moyenne sur la période 2015-2017) déclarent ne pas s'être déplacées dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie pour faire un signalement. Dans le cas d'un vol « effectif » commis sans violences ni menaces, une part importante – près d'une victime sur deux (48 % en moyenne entre 2015 et 2017) – n'a pas non plus fait cette démarche. Finalement, 40 % des victimes de vol sans violences ni menaces ont déposé plainte sur la période de référence 2015-2017. Le dépôt de plainte est évidemment plus fréquent quand le préjudice est élevé : toujours sur la même période, 70 % des victimes de vol sans violences ni menaces ayant subi un préjudice supérieur ou égal à 500 € ont déclaré avoir déposé plainte.

En 2015 et en 2016, le nombre annuel de victimes de vol ou tentative de vol sans violences ni menaces mesuré dans l'enquête marquait le pas par rapport aux

niveaux observés en 2013 et en 2014 (moins de 800 000 en 2016 contre près d'un million en 2014). En 2017, ce nombre est en forte hausse et repasse au-dessus de la barre des 1 million.

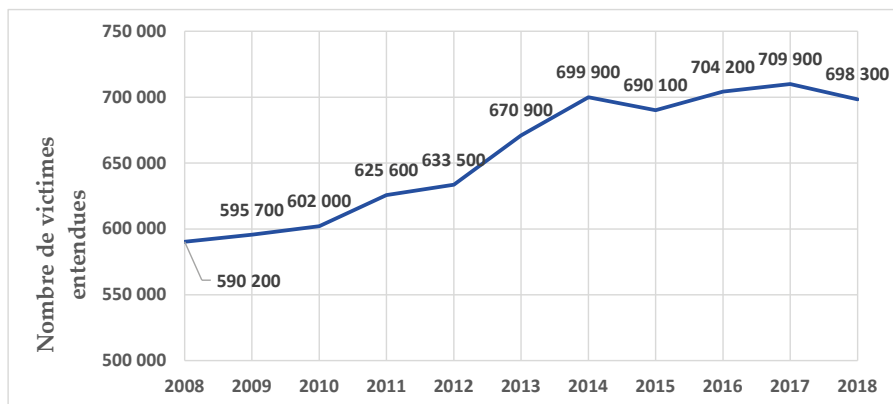
Le nombre d'infractions de vols sans violence contre les personnes enregistrés par les forces de sécurité est en moyenne chaque année beaucoup plus élevé que le nombre de déplacements auprès des commissariats et brigades de gendarmerie déclarés par les victimes interrogées dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité ». Plusieurs éléments d'explication peuvent être avancés. D'abord, l'enquête, contrairement aux données administratives, ne mesure que les faits subis par la population âgée de 14 ans ou plus et résidant en France métropolitaine. Or les vols sans violence contre les personnes - qui incluent les vols à la tire - touchent, plus que d'autres infractions, de nombreuses personnes non résidentes (touristes étrangers, etc.). Par ailleurs, une partie des vols sans violence contre les personnes enregistrés par les forces de sécurité sont recensés dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » dans des modules distincts s'il s'agit de vols commis sans effraction dans les résidences principales (289 000 en 2017 et un taux de plainte des ménages victimes de 23 % en moyenne sur la période 2015-2017) ou s'il s'agit de vols ou tentatives de vol de vélos (403 000 vols et tentatives en 2017 et un taux de plainte des ménages victimes de 21 % en moyenne sur la période 2015-2017). Enfin, un certain nombre de plaintes pour vol simple dans les données administratives peuvent correspondre à des pertes d'objets ou de papiers finalement retrouvés par leurs propriétaires. Ce type d'enregistrements n'a pas de correspondance dans l'enquête qui ne consigne pas les démarches effectuées par les enquêtés pour signaler un vol si ceux-ci savent à la date de l'enquête que ce n'en était pas un.

### Vols sans violence contre des personnes : très légère baisse annuelle

Le nombre de victimes de vols sans violence contre des personnes enregistrés par les forces de sécurité en 2018 a légèrement diminué (-2 %, *figure 1*), après trois années de faible évolution.

En données trimestrielles désaisonnalisées (CVS-CJO, voir *définitions*), la baisse entre le premier trimestre 2017 et le deuxième trimestre 2018 a été quasiment compensée par la hausse du troisième trimestre (*figure 2*), cette dernière étant liée à la coupe du monde de football (voir *éclairages complémentaires* dans la partie *Vue d'ensemble*).

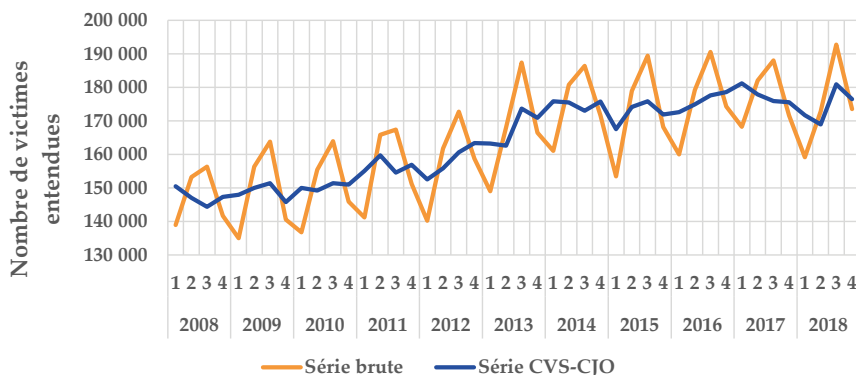
### 1. Vols sans violence contre des personnes : cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 2. Vols sans violence contre des personnes : cumul trimestriel

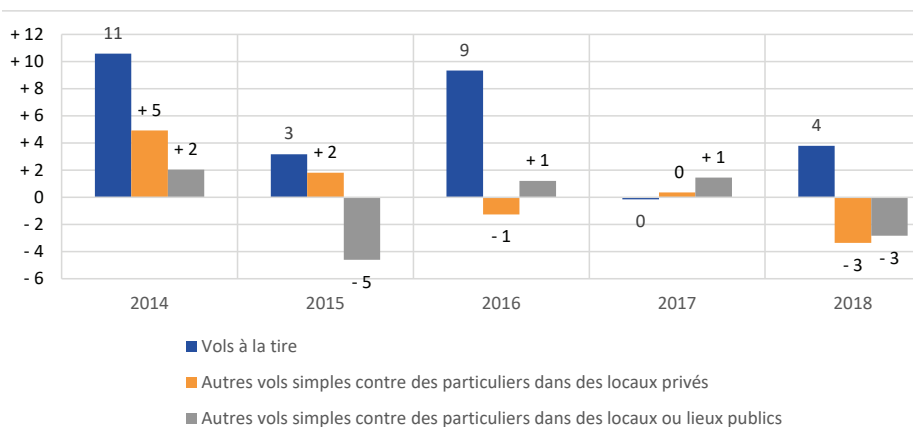


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Le nombre de victimes de vols à la tire a augmenté de 4 % en 2018 (figure 3), après la stabilité de l'année précédente. Cette catégorie représente un peu plus d'un cinquième des vols sans violence contre les personnes (figure 4). Les autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics (qui constituent environ la moitié des vols sans violence contre les personnes) ont légèrement diminué (-3 %). Enfin, les autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux privés ont baissé de 3 %.

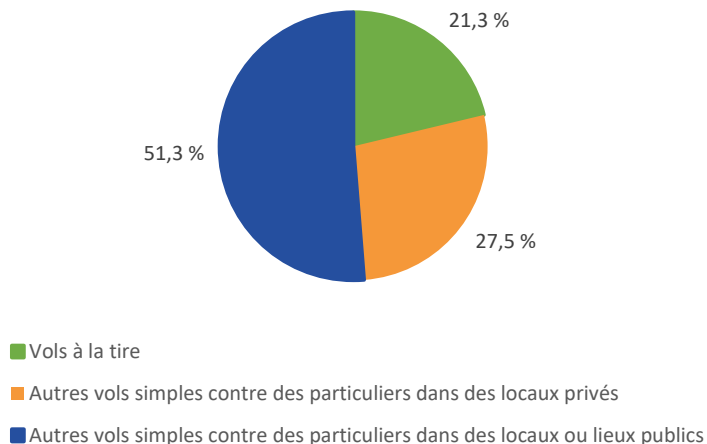
### 3. Vols sans violence contre des personnes : évolution annuelle des trois composantes (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

#### 4. Répartition des vols sans violence contre des personnes en 2018 (en % du nombre de victimes entendues)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

#### Répartition territoriale : des taux spécifiquement élevés dans les grandes agglomérations

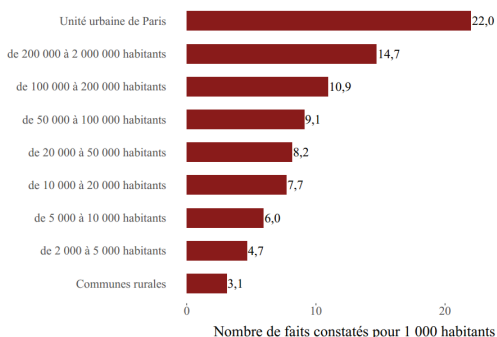
Comme pour les autres vols personnels, le nombre de vols sans violence par habitant est très lié à la taille des agglomérations. Alors que 3,1 vols pour 1 000 habitants ont été enregistrés en moyenne en 2018 dans les zones rurales, ce chiffre monte à 14,7 dans les grandes agglomérations de province et même 22,0 dans l'agglomération parisienne (*figure 5*).

Avec 20,2 vols sans violence enregistrés pour 1 000 habitants, l'Île-de-France se détache du reste du territoire métropolitain du fait de son caractère très urbanisé (*figure 6*). Au-delà de Paris, les départements disposant de grandes métropoles présentent des taux de vols sans violence plus élevés que les autres : le Rhône (Lyon), la Gironde (Bordeaux), la Haute-Garonne (Toulouse), l'Hérault (Montpellier), les Bouches-du-Rhône (Marseille), les Alpes-Maritimes (Nice) ou encore la Seine-Saint-Denis (agglomération parisienne, *figure 7*).

## Évolutions territoriales : baisse dans la plupart des départements

En 2018, le nombre de vols sans violence enregistrés a significativement baissé dans la majorité des départements métropolitains (figure 8). Au niveau régional, seules l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes ont connu une augmentation du nombre de vols sans violence constatés par les forces de l'ordre, du fait des hausses respectives de Paris et du Rhône.

### 5. Nombre de vols sans violence contre des personnes pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### 6. Les vols sans violence contre des personnes enregistrés dans les régions en 2018

Région	Évolution entre 2017 et 2018 en %	Taux pour 1 000 habitants en 2018	Taux pour 1 000 habitants sur les 3 dernières années
Île-de-France	1,2	20,2	19,9
PACA	-5,0	12,9	13,6
Occitanie	-5,7	10,7	11,1
Auvergne-Rhône-Alpes	0,6	10,2	10,1
Nouvelle-Aquitaine	-4,4	8,4	8,6
Pays-de-la-Loire	-3,6	8,4	8,5
Hauts-de-France	-1,2	7,5	7,6
Bretagne	-2,4	7,1	7,2
Grand-Est	-3,7	6,7	6,8
Corse	-5,0	6,3	6,7
Centre-Val de Loire	-4,6	6,3	6,5
Normandie	-1,4	5,9	6
Bourgogne-Franche-Comté	-8,4	5,8	6,1

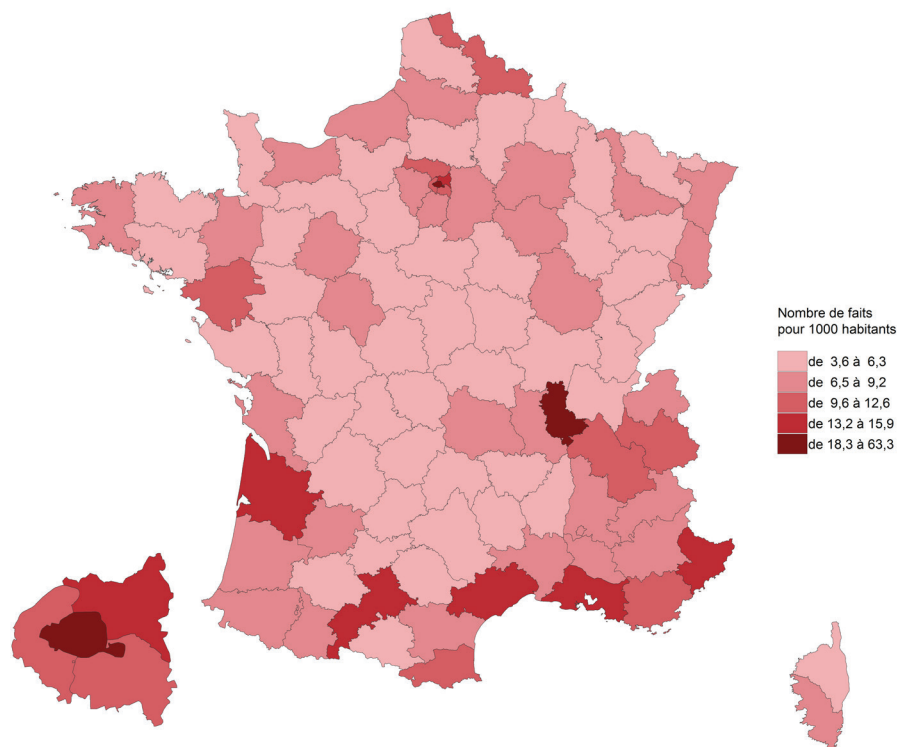
Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant des taux pour 1 000 habitants en 2018.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.



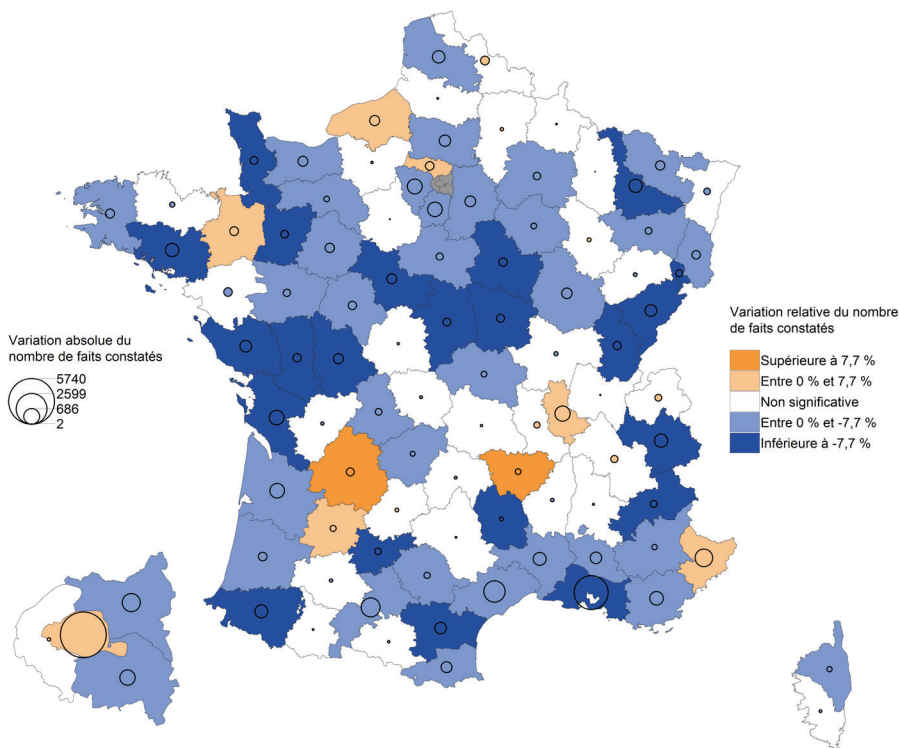
## 7. Nombre de vols sans violence contre des personnes pour 1 000 habitants par département en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### 8. Evolution du nombre vols sans violence contre des personnes par département, entre 2017 et 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, les vols sans violence contre les personnes ont fortement augmenté en Dordogne par rapport à 2017. Dans les Côtes-d’Armor, leur nombre a baissé mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (voir « Sources et Méthodes » pour davantage d’information).

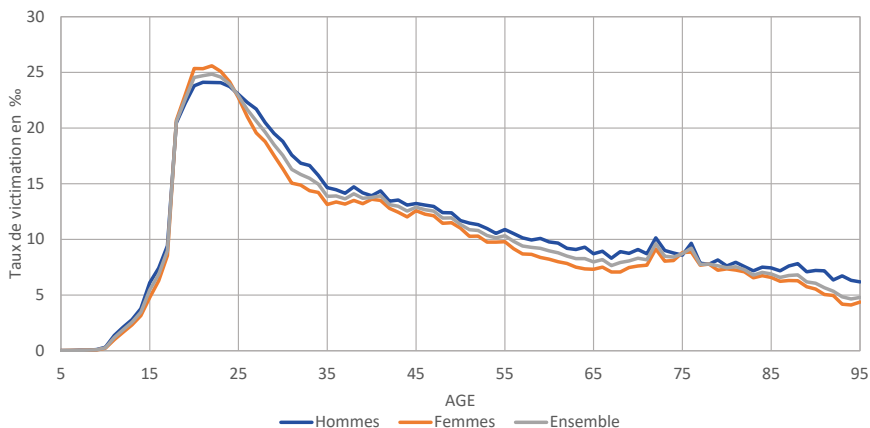
Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## Les victimes connues des forces de sécurité : en 2018, près de 10 victimes pour 1 000 habitants

En 2018, selon les données enregistrées par la police et la gendarmerie, 677 700 personnes physiques ont été victimes de vols sans violence, soit près de 10 victimes pour 1 000 habitants. Les hommes sont légèrement surreprésentés, à partir de 25 ans (figure 9).

Ces délits, qui prennent place en grande partie dans la rue, les transports en commun et les lieux de sortie (commerce, restaurants, gymnases, etc.), touchent les victimes à partir de l'adolescence. Les âges les plus touchés sont les 18-25 ans avec en moyenne 24 victimes pour 1 000 personnes de ces âges. Ensuite, la proportion de victimes dans la population décroît lentement avec l'âge, mais reste à des niveaux élevés. A 50 ans, 11 personnes sur 1 000 de cet âge sont enregistrées comme victimes de vols sans violence.

### 9. Part des individus victimes de vols sans violence contre les personnes pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Sur 1 000 personnes âgées de 20 ans, 25 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de vols sans violence contre les personnes en 2018.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

## Plus de femmes parmi les auteurs que pour les autres types d'infractions

En 2018, 57 300 personnes ont été mises en cause (*définitions*) par les forces de sécurité pour des vols sans violence contre les personnes (*figure 10*), soit légèrement plus qu'en 2017. Un quart de ces auteurs présumés sont des femmes, proportion beaucoup plus importante que pour les autres types de vols, bien qu'elles restent largement sous-représentées par rapport aux hommes. Les personnes mises en cause pour ce type d'infractions sont plutôt jeunes, mais elles sont plus âgées que dans les autres domaines de la délinquance d'acquisition : 40 % ont plus de 30 ans.

Dans ce domaine, les trois quarts des mis en cause sont de nationalité française, 17 % sont issus d'un pays d'Afrique et 8 % sont issus d'un autre pays européen (*figure 11*). Les étrangers sont donc surreprésentés parmi les auteurs présumés, compte tenu de leur part dans la population totale (environ 6 %).

### 10. Nombre de personnes mises en cause pour des vols sans violence contre les personnes en 2018, par sexe et par âge

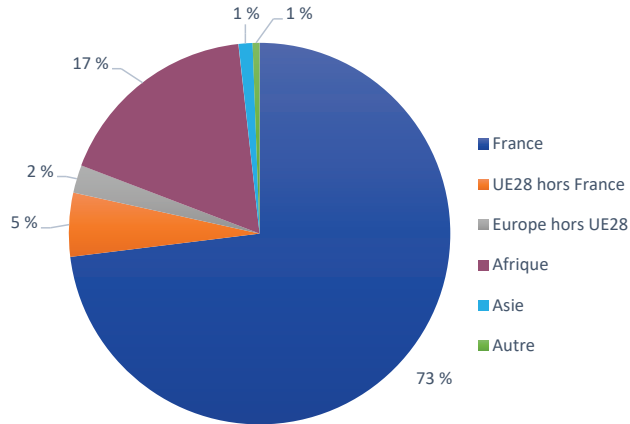
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	425	1 009	1 434	70 %	3 %	16 %
13 à 17 ans	2 603	13 287	15 890	84 %	28 %	6 %
18 à 29 ans	3 569	14 150	17 719	80 %	31 %	14 %
30 à 44 ans	3 304	9 387	12 691	74 %	22 %	19 %
45 à 59 ans	2 601	4 747	7 348	65 %	13 %	21 %
60 ans et plus	837	1 421	2 258	63 %	4 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>13 339</b>	<b>44 001</b>	<b>57 340</b>	<b>77 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 57 340 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des vols sans violence contre des personnes. 77 % sont des hommes et 31 % ont entre 18 et 29 ans. 19 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMIS, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### 11. Nationalité des personnes mises en cause pour des vols sans violence contre les personnes en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 73 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des vols sans violence contre des personnes ont une nationalité française.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 » - « Les vols et tentatives de vol sans violences ni menaces. », Décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113844/910786/file/RapportCVS\\_2018\\_chap11.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113844/910786/file/RapportCVS_2018_chap11.pdf))
- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », Interstats Méthode N°9, Janvier 2017
- Greffet P., « En 20 ans, plus de personnes mises en cause pour coups et blessures, moins pour vols à main armée », Interstats Analyse N°11, Janvier 2016

- Pramil J., « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N° 14, Décembre 2016
- Vannier C., « Les vols de téléphones portables : caractéristiques des faits et profil des victimes », La note de l'ONDRP N°5, avril 2016

# #5 Atteintes aux biens sans violence contre personne

---

## #5.2 *Cambriolages*



Cet indicateur additionne les faits enregistrés aux index 27 (cambriolages de résidences principales) et 28 (cambriolages de résidences secondaires) de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur, voir la partie *Sources et Méthodes*), car ces deux types d'infractions relèvent des mêmes modes opératoires. Les infractions de tentatives de cambriolages sont également enregistrées dans cet indicateur.

Les enquêtes de victimation enseignent que les proportions de plaintes dans le cas des cambriolages (en dehors des simples tentatives) sont élevées (entre 70 et 80 %) et les travaux méthodologiques ont montré l'assez bonne convergence entre les évolutions issues des enquêtes de victimation (*définitions*) et celles des données administratives dans ce domaine.

### Repères avec l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

D'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité », environ 569 000 ménages ont été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de leur résidence principale au cours de l'année 2017, soit 2,0 % de l'ensemble des ménages de France métropolitaine. Parmi les ménages victimes, 292 000 (50 %) ont effectivement subi au moins un cambriolage « effectif » et 277 000 (50 %) uniquement une (ou plusieurs) tentative(s) de cambriolage. En moyenne sur la période 2015-2017, 8 % des ménages victimes ont subi non pas un mais plusieurs cambriolages ou tentatives de cambriolage au cours de l'année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits recensés. Pour l'année 2017, en France métropolitaine, on estime à près de 311 000 le nombre total de cambriolages de résidences principales – soit 11 cambriolages pour 1 000 ménages – et à 313 000 le nombre de tentatives – soit également 11 tentatives de cambriolages pour 1 000 ménages<sup>1</sup>.

Entre 2006 et 2008, le nombre de cambriolages et tentatives de cambriolage de résidences principales estimé à partir de l'enquête, a baissé pour atteindre son point le plus bas en 2008 (386 000). Parallèlement la proportion de victimes parmi les ménages est passée de 1,6 % à 1,3 %. Entre 2008 et 2011, le nombre de cambriolages et celui de tentatives ont conjointement fortement augmenté ainsi que le taux de victimation qui a atteint le seuil de 1,9 %. De 2011 à 2014, le taux de victimation est resté stable tout comme le nombre de cambriolages, en revanche le nombre de tentatives a poursuivi sa hausse. Entre 2014 et 2016, pour la première fois depuis 2008, cambriolages et tentatives de cambriolage marquent le pas par rapport à ce qui a

---

1 Pour chaque victimation, le nombre de faits total est estimé à partir du nombre de faits subis déclarés par chaque ménage victime. En outre, s'agissant des cambriolages de résidences principales, l'enquête CVS permet de distinguer exactement les « cambriolages » (cf.1) des tentatives de cambriolage dans la limite de 2 faits subis dans l'année par ménage victime. Au-delà, une estimation est nécessaire pour compter séparément les cambriolages et les tentatives de cambriolage.

été observé entre 2012 et 2014, mais restent néanmoins très supérieurs aux niveaux mesurés entre 2006 et 2009 par l'enquête. En 2017, le nombre de cambriolages et tentatives de cambriolage est en hausse pour la première fois depuis 2014 et atteint un pic historique au-dessus des 600 000 faits.

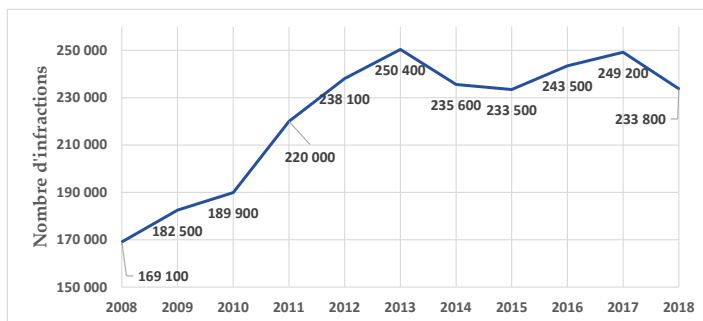
Pour mieux comprendre la cohérence de cette évolution avec celle observée dans les enregistrements de la police et de la gendarmerie, il faut prendre en compte le taux de plainte pour ces délits. Le dépôt de plainte en commissariat ou en brigade est une étape obligatoire pour obtenir une indemnisation d'une assurance ; malgré cela, le dépôt de plainte est loin d'être systématique. Dans le cas des tentatives de cambriolage, en moyenne sur la période 2015-2017, 61 % des ménages victimes n'ont tout simplement fait aucune déclaration à la police ou à la gendarmerie, 24 % se sont déplacés au commissariat et à la gendarmerie et ont formellement déposé plainte. Les autres ont fait une déclaration de type main courante ou bien ont renoncé à leur démarche sur place. Dans le cas des cambriolages « réalisés », 74 % des ménages victimes ont formellement déposé plainte sur la période 2015-2017.

### Repli des cambriolages de logement en 2018

Le nombre de cambriolages de logement (commis ou tentés), enregistrés par les forces de sécurité, a nettement baissé en 2018 (-6 %, *figure 1*), après deux années de hausse. Le niveau des cambriolages en 2018 est inférieur de 7 % au point haut atteint en 2013.

En données trimestrielles, la stabilisation des cambriolages en 2017 est suivie d'une baisse sur chacun des quatre trimestres de 2018 (*figure 2*)<sup>2</sup>.

#### 1. Cambriolages de logement : cumul annuel

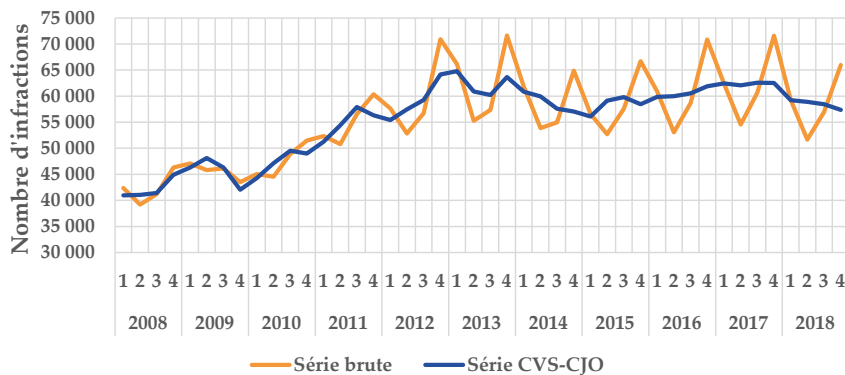


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

2 Les données infra-annuelles sont fragilisées par le changement de saisonnalité qui a affecté les données utilisées depuis 2015 (pour plus de détails voir l'Interstats Méthode n°10).

## 2. Cambriolages de logement : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### Répartition territoriale : moins de différence entre les villes et les campagnes que pour d'autres formes de délinquance

Le nombre de cambriolages pour 1 000 logements est proche dans les zones rurales, les petites et les moyennes agglomérations (*figure 3*). Dans ces territoires, environ 5 logements sur 1 000 se sont fait cambrioler au cours de l'année 2018 d'après les enregistrements des forces de l'ordre. Le taux de cambriolage est un peu plus élevé dans les agglomérations ayant entre 50 000 et 200 000 habitants. Au-delà de 200 000 habitants, il bondit et dépasse 9 cambriolages pour 1 000 logements.

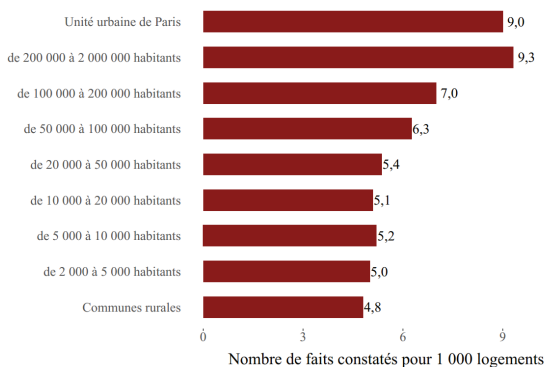
L'écart entre les zones les plus et les moins touchées va de 1 à 2 pour les cambriolages, contre un rapport de 1 à 10 pour les vols avec armes ou encore de 1 à 55 pour les vols violents sans arme : les communes rurales et les petites agglomérations sont donc relativement moins épargnées par les cambriolages.

Les régions les plus touchées sont l'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) (*figure 4*). Plus précisément, la moitié Est de l'Île-de-France, les trois départements Rhône, Isère, Ain, et enfin les Bouches-du-Rhône et la Haute-Garonne sont les territoires où les forces de l'ordre enregistrent le plus de cambriolages par logement (*figure 5*). En revanche, la Corse est nettement moins exposée aux cambriolages d'après les enregistrements des forces de sécurité : en moyenne, 2,0 logements sur 1 000 ont été cambriolés en 2018 contre 8,9 en PACA et 4,1 en Bretagne (deuxième région la moins exposée de métropole).

## Évolutions territoriales : baisse dans la majorité des territoires

La plupart des départements ont connu une baisse du nombre de cambriolages enregistrés par les forces de l'ordre en 2018 (figure 6). De plus, les cambriolages se sont fortement contractés dans 26 départements. Néanmoins, 7 départements ont subi des hausses supérieures à 15 % par rapport à l'année 2017. Ainsi, 3 régions n'ont pas connu de baisse en 2018 : l'Île-de-France en raison de la forte hausse à Paris, les Pays-de-la Loire en raison de la hausse en Loire Atlantique, et la Bourgogne-Franche-Comté avec les augmentations enregistrées dans l'Yonne, le Doubs et le Jura.

### 3. Nombre de cambriolages pour 1 000 logements par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

#### 4. Les cambriolages de logements enregistrés dans les régions en 2018

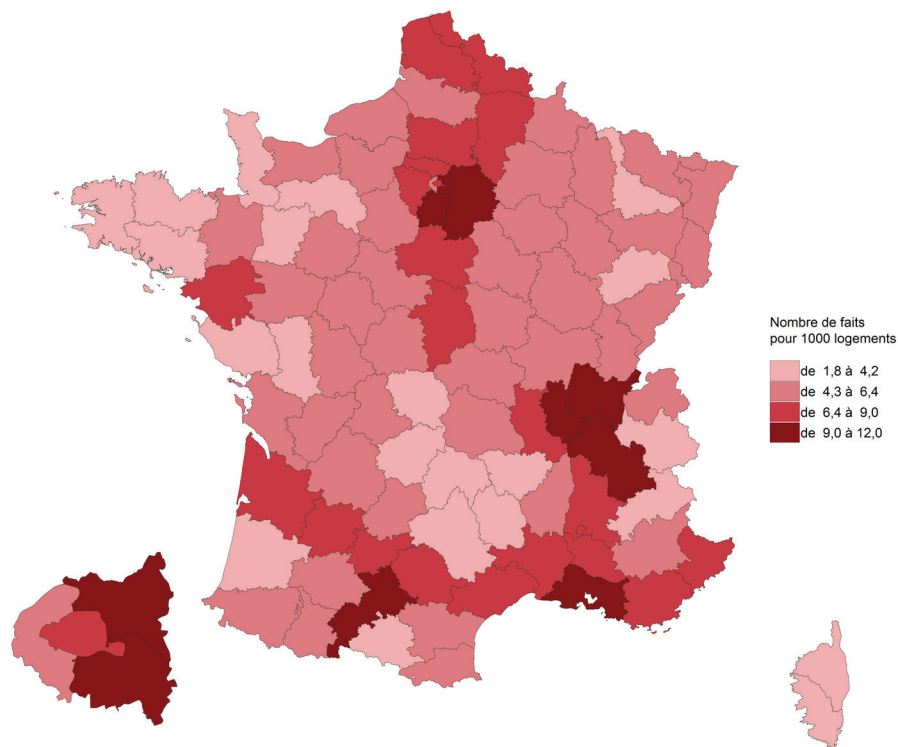
Région	Évolution entre 2017 et 2018 en %	Taux pour 1 000 logements en 2018	Taux pour 1 000 logements sur les 3 dernières années
PACA	-7,5	8,9	9,1
Île-de-France	1,0	8,9	8,9
Auvergne-Rhône-Alpes	-11,3	7,6	8,2
Hauts-de-France	-5,7	7,3	7,6
Occitanie	-14,2	7,3	8,1
Centre-Val de Loire	-8,4	5,9	6,1
Nouvelle-Aquitaine	-10,6	5,8	6,1
Pays-de-la-Loire	1,8	5,7	5,7
Grand-Est	-5,6	5,1	5,4
Bourgogne-Franche-Comté	2,6	4,9	4,9
Normandie	-0,4	4,6	4,6
Bretagne	-2,8	4,1	4,0
Corse	-28,9	2,0	2,5

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 logements en 2018.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

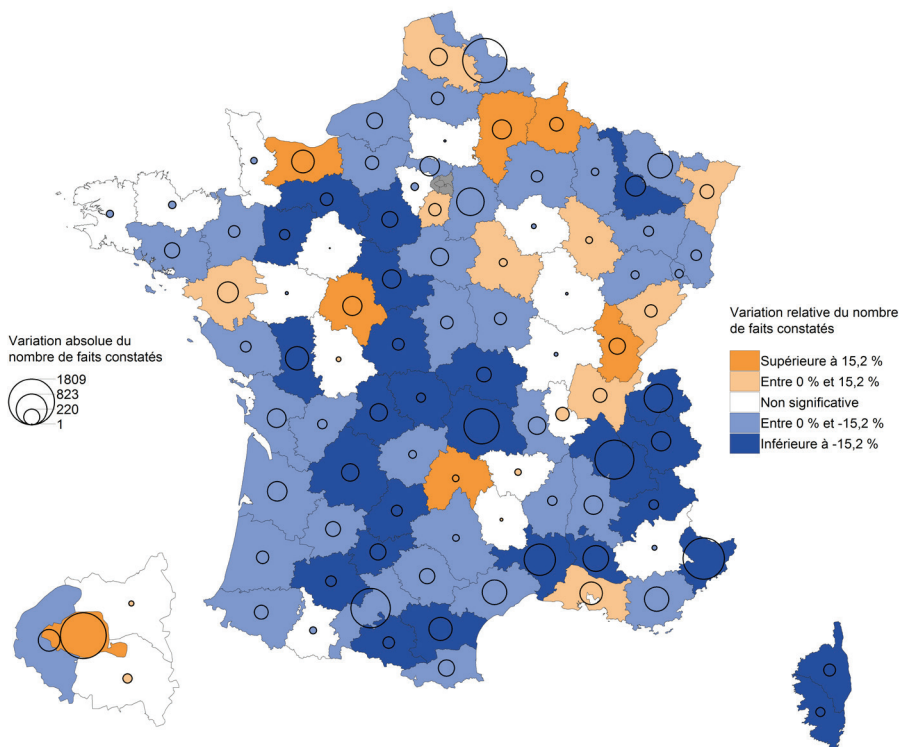
## 5. Nombre de cambriolages pour 1 000 logements par département en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## 6. Evolution du nombre de cambriolages par département, entre 2017 et 2018



Champ : France métropolitaine.

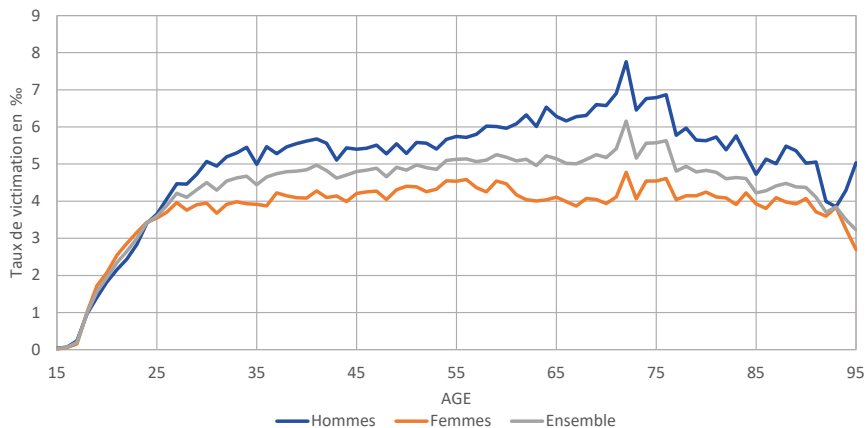
Note de lecture : En 2018, les cambriolages de logements ont fortement diminué en Dordogne par rapport à 2017. Dans le Rhône, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (Voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'information).

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## Les victimes connues des forces de sécurité : près de 4 victimes pour 1 000 habitants en 2018

L'étude des victimes des cambriolages selon les données enregistrées de la police et de la gendarmerie trouve une limite dans le fait que les caractéristiques recensées des victimes (âge, sexe) sont généralement celles de la personne du ménage victime ayant déposé plainte. Les conditions de revenus des ménages, du quartier d'implantation, l'équipement de l'habitation et le type d'habitat sont autant de facteurs qui jouent davantage sur le risque d'être cambriolé. Les cambriolages touchent essentiellement les adultes après 30 ans, avec un taux d'environ 4,9 victimes pour 1 000 habitants en moyenne (*figure 7*).

### 7. Part des individus victimes de cambriolages pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Sur 1 000 personnes âgées de 40 ans, 5 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de cambriolage en 2018.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).



## Surreprésentation des étrangers parmi les mis en cause

En 2018, la police et la gendarmerie nationales ont mis en cause (*définitions*) 19 900 personnes pour des cambriolages ou des tentatives de cambriolages de logements (*figure 8*). C'est moins qu'en 2017 (20 800). La très grande majorité de ces personnes sont des hommes, souvent très jeunes : un tiers a moins de 18 ans, et les trois quarts ont moins de trente ans ; la part des 13-29 ans parmi les auteurs présumés de cambriolages (73 %) est près de quatre fois supérieure à leur part dans la population.

Parmi les personnes mises en cause pour des cambriolages, 73 % sont de nationalité française, 13 % ont une nationalité africaine et 12 % sont issus d'un autre pays européen, alors que 3 % de la population qui réside en France est issue d'un pays d'Afrique, et 3 % a une autre nationalité européenne (*figure 9*).

### 8. Nombre de personnes mises en cause pour des cambriolages de logements en 2018, par sexe et par âge

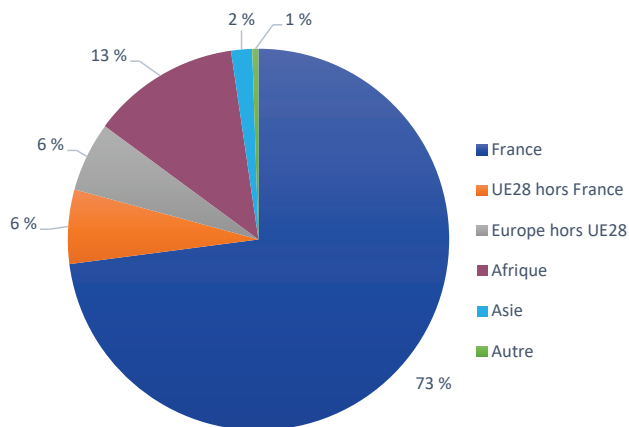
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	43	245	288	85 %	1 %	16 %
13 à 17 ans	430	5 707	6 137	93 %	31 %	6 %
18 à 29 ans	557	7 935	8 492	93 %	43 %	14 %
30 à 44 ans	292	3 508	3 800	92 %	19 %	19 %
45 à 59 ans	151	886	1 037	85 %	5 %	21 %
60 ans et plus	37	135	172	78 %	1 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>1 510</b>	<b>18 416</b>	<b>19 926</b>	<b>92 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 19 926 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des cambriolages. 92 % sont des hommes et 43 % ont entre 18 et 29 ans. 19 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### 9. Nationalité des personnes mises en cause pour des cambriolages de logements en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 73 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des cambriolages de logement ont une nationalité française.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous

l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 » – « Les vols sans effraction de résidences principales », Décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113853/910831/file/RapportCVS\\_2018\\_chap02.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113853/910831/file/RapportCVS_2018_chap02.pdf))
- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 » - « Les actes de vandalisme contre le logement », Décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113852/910826/file/RapportCVS\\_2018\\_chap03.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113852/910826/file/RapportCVS_2018_chap03.pdf))
- Ribon O., « Moins de cambriolages le dimanche, mais plus d'infractions violentes pendant le week-end », Interstats Analyse N° 13, Juin 2016
- Robin E. « Les déterminants sociaux, démographiques et économiques de la localisation des cambriolages de logement : une modélisation statistique à l'échelle des communes françaises », Interstats Analyse N° 2, Octobre 2015

- Delbecq V., Betaïeb I., « Mesure de l'exposition aux cambriolages, analyse détaillée des facteurs individuels et environnementaux sur la probabilité d'être victime chez les ménages à travers l'enquête *Cadre de vie et sécurité* », Grand Angle n°39, ONDRP, mai 2016.



# #5 Atteintes aux biens sans violence contre personne

---

## #5.3 Vols de véhicules

Cet indicateur additionne les vols (ou les tentatives de vols) de poids lourds, de remorques, de voitures (deux tiers de l'indicateur) ou de deux-roues motorisés (un tiers), infractions qui relèvent globalement des mêmes modes opératoires. Il s'agit des index 34, 35 et 36 de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur, voir la partie *Sources et Méthodes*).

### Repères avec l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

D'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité, en 2017, 210 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture au cours de l'année, soit 0,7 % de l'ensemble des ménages de France métropolitaine. En 2018 d'après l'enquête, 18 % des ménages ne possèdent pas de voiture. Ainsi, la proportion de victimes est plus élevée si l'on compte les ménages victimes de vol ou tentative de vol de voiture parmi les ménages équipés (0,9 %). Dans la grande majorité des cas, le vol n'aboutit pas. L'enquête, qui permet de distinguer les vols commis des tentatives, montre ainsi que sur la période 2011-2017, en moyenne 25 % des ménages victimes ont effectivement subi un vol de voiture et 75 % des ménages victimes uniquement une (ou plusieurs) tentative(s) de vol de voiture. En matière de vol ou tentative de vol de voiture, la multivictimation au cours d'une même année a concerné en moyenne chaque année sur la période 2011-2017, 8 % des ménages victimes.

Sur la période de 12 ans couverte par l'enquête « Cadre de vie et sécurité », la proportion de ménages possédant une voiture, victimes de vol ou tentative de vol de voiture a diminué de plus de moitié. En 2006, le nombre de vols de voiture était ainsi estimé à près de 120 000 et le nombre de tentatives de vol de voitures atteignait 450 000 et la proportion de ménages possédant une voiture, victimes d'un vol ou d'une tentative dépassait 2 %. Depuis 2014, les vols et tentatives de vol de voiture se sont stabilisés légèrement sous la barre des 250 000 faits et la proportion de ménages équipés victimes de vol oscille entre 0,9 % et 1,0 %. En 2017, le nombre de vols et tentatives de vol de voiture est estimé à 232 000, soit 10 faits pour 1 000 ménages équipés.

Quant aux vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur (scooter, moto, etc.), en 2017, 72 000 ménages ont déclaré avoir été victimes ; ce qui représente 0,3 % de l'ensemble des ménages de France métropolitaine et 2,0 % des ménages équipés d'un deux-roues motorisé. Sur la période 2011-2017, environ 6 ménages victimes sur 10 (58 %) ont subi un vol « effectif ». Pour les autres, la tentative de vol s'est soldée par un échec. À l'image de ce qui s'observe pour les voitures, la tendance apparaît plutôt à la baisse sur la période 2006-2012, puis plus stable sur la période 2012-2016. En 2017, le nombre de vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur est à son niveau le plus bas sur la période couverte par l'enquête, à 72 000 faits, ce qui

représente 21 vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur pour 1 000 ménages possédant un deux-roues à moteur.

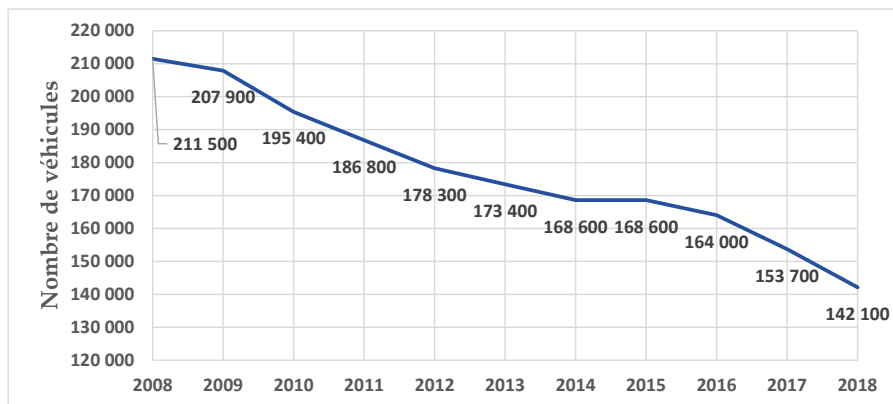
La très grande majorité des ménages victimes d'un vol de voiture « effectif » ou d'un vol de deux-roues à moteur « effectif » se déplace et porte plainte au commissariat ou à la gendarmerie (respectivement 91 % et 79 % en moyenne entre 2011 et 2017). En ce qui concerne les tentatives, malgré les dégradations ou les vols d'objet ou d'accessoire fréquemment rapportés par les ménages victimes, le dépôt de plainte n'apparaît pas si fréquent. Sur la période 2011-2017, seuls 37 % des ménages victimes d'une tentative de vol de voiture et 26 % des ménages victimes d'une tentative de vol de deux-roues à moteur ont porté plainte.

En niveau comme en évolution, les données de vols et tentatives de vols de voitures et de deux-roues à moteur issues de l'enquête correspondent assez bien aux données des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie pour l'indicateur des vols de véhicules.

### Vols de véhicules : poursuite de la baisse

Le nombre de vols de véhicules (automobiles ou deux-roues motorisés) a poursuivi sa baisse en 2018, plus sensiblement (-8 %) que les années précédentes (*figure 1*). La réduction par rapport au niveau de 2015 est de 16 %. Le nombre de véhicules volés en 2018 est inférieur à 143 000, selon les données enregistrées par les forces de l'ordre. En données infra-annuelles, la baisse s'est interrompue après le premier trimestre 2018, et a été suivie d'une stabilisation (*figure 2*).

#### 1. Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés) : cumul annuel

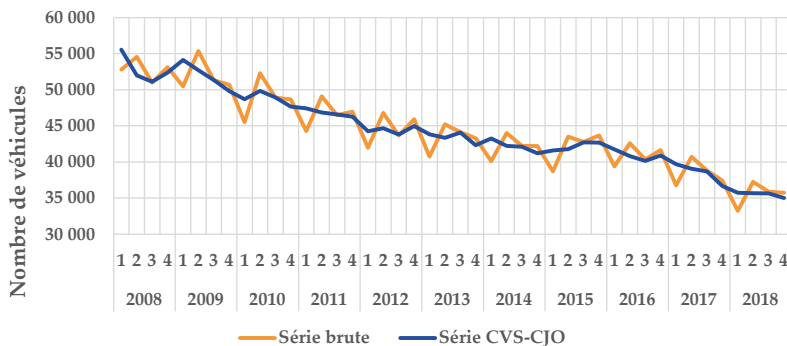


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.



## 2. Vols de véhicules : cumul trimestriel

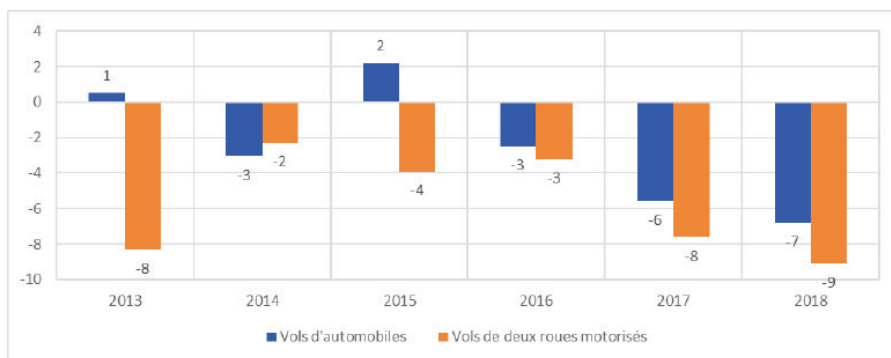


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

La baisse de 2018 a été plus ample (-9 %) pour les vols de deux roues motorisés (figure 3). Ceux-ci ont diminué de 42 % entre 2008 et 2017. Les vols d’automobile ont reculé un peu moins sensiblement (-7 %), et la chute depuis 2008 a été nettement moins marquée (-27 %). Les deux tiers des vols de véhicules affectent des automobiles (figure 4).

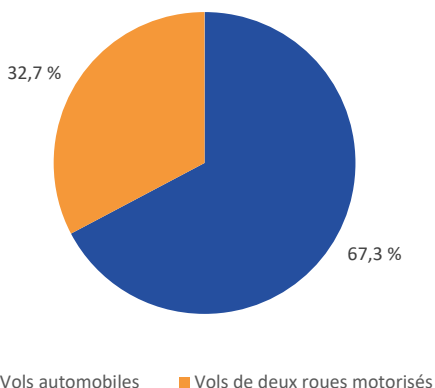
## 3. Vols de véhicules : évolution annuelle des deux composantes (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

#### 4. Répartition des véhicules volés en 2018 en pourcentage du nombre de véhicules



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

#### Répartition territoriale : une forme de délinquance relativement plus présente hors des grandes agglomérations

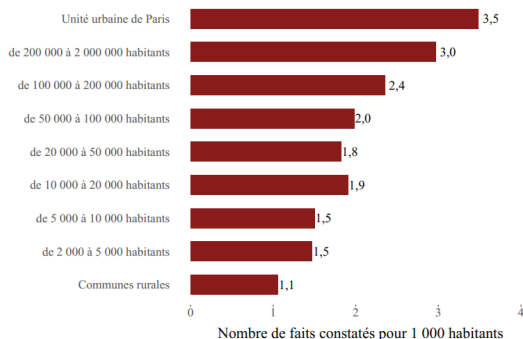
En tendance, le nombre de vols de véhicules par habitant augmente avec la taille des agglomérations (*figure 5*). Néanmoins, les agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants sont tout aussi touchées que celles de 50 000 à 100 000 habitants. Alors qu'en moyenne, 1,1 vol de véhicule pour 1 000 habitants a été constaté dans les communes rurales en 2018, ce taux atteint 3,5 pour 1 000 habitants dans l'agglomération parisienne. Contrairement à d'autres formes de délinquance, les vols de véhicules ne se concentrent pas essentiellement dans les pôles urbains : ils se produisent relativement fréquemment dans les périphéries des agglomérations et dans les zones rurales. Les écarts entre les zones les plus et les moins touchées vont de 1 à 3 pour les vols de véhicules, alors qu'ils vont de 1 à 10 pour les vols avec armes ou encore de 1 à 55 pour les vols violents sans arme (deux types de délinquance très concentrées dans les zones denses) : les communes rurales et les petites agglomérations sont donc relativement moins épargnées par les vols de véhicules.

Cette forme de délinquance est particulièrement présente dans le bassin parisien, notamment dans le Nord et l'Est (petite couronne, Val-d'Oise, Oise, Seine-et-Marne), mais aussi sur le pourtour méditerranéen (en particulier les Bouches-du-Rhône), dans la Vallée-du-Rhône (Drôme, Isère, Rhône), ainsi qu'en Loire-Atlantique et dans le département du Nord (*figure 7*).

## Évolutions territoriales : baisse dans la plupart des territoires

Toutes les régions métropolitaines ont connu une baisse du nombre de vols de véhicules enregistrés par les forces de l'ordre en 2018 (figure 6). Le nombre de faits recensés a même diminué de plus de 10 % en Corse, dans les Pays-de-la-Loire, en Bretagne et dans le Centre-Val-de-Loire. Pourtant, quelques départements ont connu une forte hausse en 2018 : le Lot-et-Garonne, le Lot, l'Aveyron, la Haute-Loire et l'Ain (figure 8).

### 5. Nombre de vols de véhicules pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine

Sources : SSMSI – Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### 6. Les vols de véhicules enregistrés dans les régions en 2018

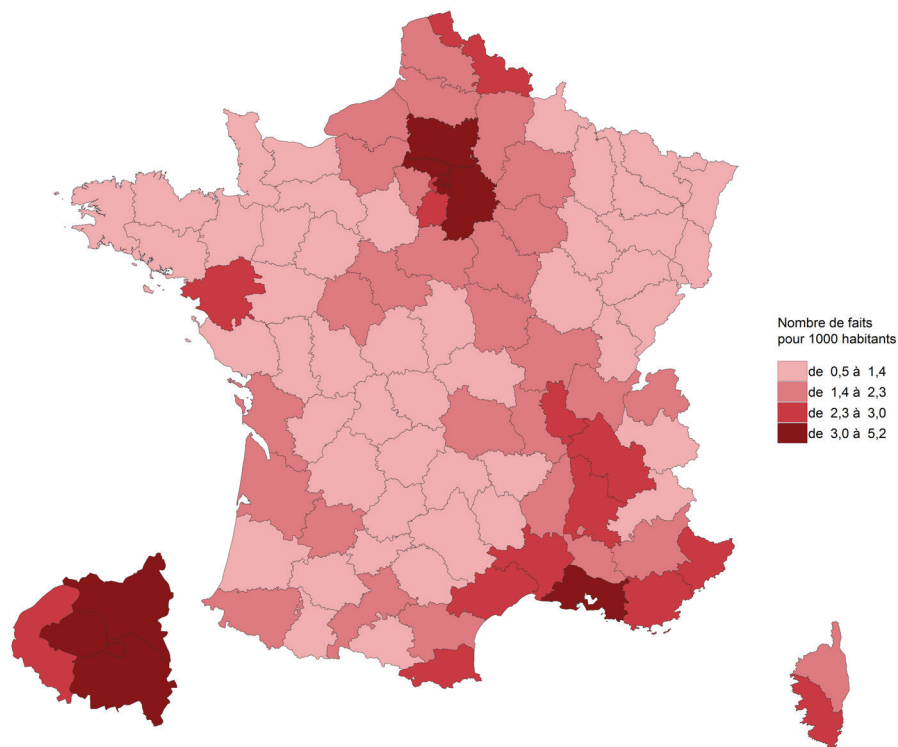
Région	Évolution entre 2017 et 2018 en %	Taux pour 1 000 habitants en 2018	Taux pour 1 000 habitants sur les 3 dernières années
PACA	-7,6	3,5	3,8
Île-de-France	-6,5	3,4	3,6
Hauts-de-France	-5,5	2,6	2,7
Auvergne-Rhône-Alpes	-9,2	2,2	2,4
Corse	-13,5	2,1	2,3
Occitanie	-8,2	2,0	2,1
Pays-de-la-Loire	-12,2	1,8	2,0
Nouvelle-Aquitaine	-3,2	1,6	1,6
Centre-Val de Loire	-13,7	1,6	1,8
Normandie	-6,8	1,5	1,6
Bourgogne-Franche-Comté	-8,2	1,4	1,5
Grand-Est	-8,6	1,2	1,3
Bretagne	-11,4	1,1	1,1

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2018.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

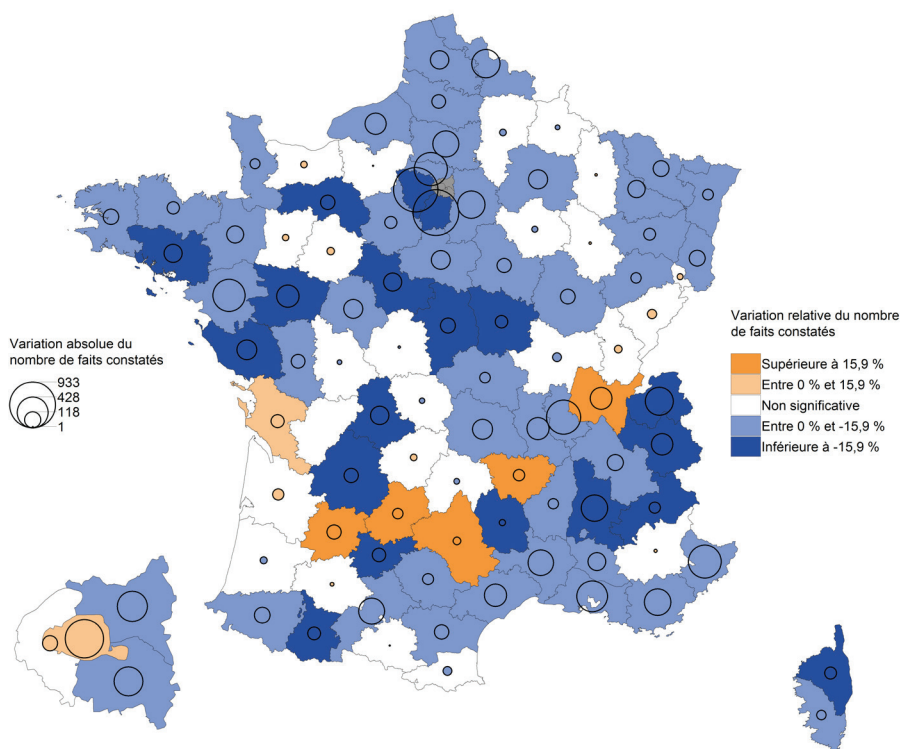
## 7. Nombre de vols de véhicules pour 1 000 habitants par département en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## 8. Évolution du nombre de vols de véhicules par département, entre 2017 et 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, les vols de véhicules ont fortement diminué en Haute-Savoie par rapport à 2017. Dans le Calvados, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (Voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'information).

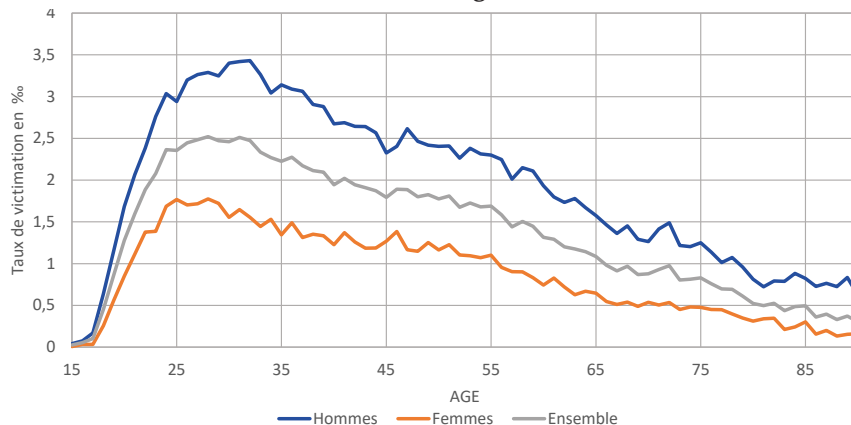
Sources : SSMIS – Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## Les victimes connues des forces de sécurité : 14 % des victimes de vols d'automobiles sont des personnes morales

En 2018, la police et la gendarmerie ont enregistré 93 400 victimes de vols d'automobiles, dont 14 % de personnes morales (entreprises privées, associations, administrations,...) et 45 700 victimes de vols de deux-roues motorisés, dont 6 % de personnes morales.

Parmi les personnes physiques, les vols d'automobiles font en moyenne 1,2 victime pour 1 000 habitants, avec un pic pour les personnes âgées de 30 ans (environ 2,5 victimes pour 1 000 personnes de cet âge, *figure 9*). Les enregistrements de dépôts de plainte de vols de véhicule sont plus fréquents chez les hommes. Pour les vols de deux-roues motorisés, les jeunes hommes sont les plus exposés, ce qui s'explique en partie par le fait que c'est aussi cette population qui est la plus équipée de ces véhicules : à 18 ans, ils connaissent un pic de victimation (*définitions*) avec 3 jeunes hommes victimes de ces vols pour 1 000 du même âge en 2018 (*figure 10*).

### 9. Part des individus victimes de vols d'automobiles pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018

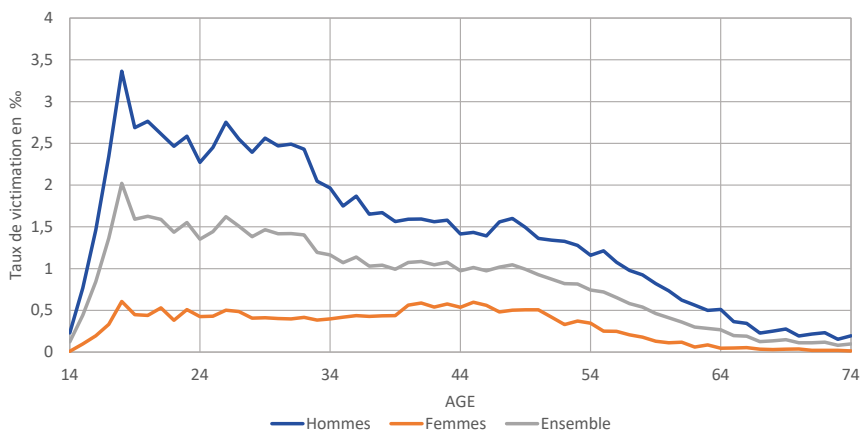


Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Sur 1 000 personnes âgées de 25 ans, 2,4 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de vol d'automobile en 2018.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### 10. Part des individus victimes de vols de deux-roues motorisés pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : sur 1 000 hommes âgés de 18 ans, 3,4 ont été enregistrés par les forces de sécurité comme victimes de vol de deux roues motorisés en 2018

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### Les mineurs représentent un tiers des auteurs présumés

En 2018, la police et la gendarmerie nationales ont mis en cause (*définitions*) 11 400 personnes pour des vols ou des tentatives de vols de véhicules motorisés (*figure 11*), soit un peu moins qu'en 2017. La très grande majorité de ces personnes sont des hommes, presque toujours très jeunes : 82 % ont moins de trente ans, et 43 % ont moins de 18 ans.

Dans ce domaine, 92 % des auteurs présumés sont de nationalité française, ce qui correspond presque à leur part dans la population résidant en France (*figure 12*).

### 11. Nombre de personnes mises en cause pour des vols de véhicules en 2018, par sexe et par âge

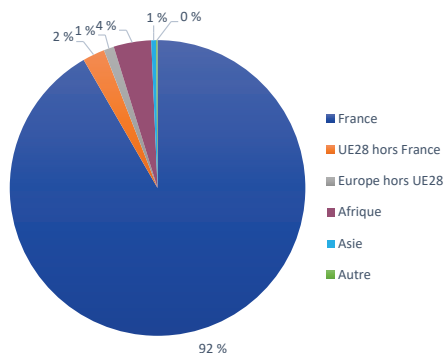
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	7	129	136	95 %	1 %	16 %
13 à 17 ans	213	4 542	4 755	96 %	42 %	6 %
18 à 29 ans	219	4 171	4 390	95 %	38 %	14 %
30 à 44 ans	132	1 437	1 569	92 %	14 %	19 %
45 à 59 ans	55	443	498	89 %	4 %	21 %
60 ans et plus	8	87	95	92 %	1 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>634</b>	<b>10 809</b>	<b>11 443</b>	<b>94 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 11 443 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des vols de véhicules. 94 % sont des hommes et 42 % ont entre 13 et 17 ans. 19 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### 12. Nationalité des personnes mises en cause pour des vols de véhicules en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 92 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des vols de véhicules sont de nationalité française.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.



### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 » – « Les vols et tentatives de vol de voiture », Décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113851/910821/file/RapportCVS\\_2018\\_chap04.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113851/910821/file/RapportCVS_2018_chap04.pdf))
- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 » – « Les vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur », Décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113850/910816/file/RapportCVS\\_2018\\_chap05.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113850/910816/file/RapportCVS_2018_chap05.pdf))
- Pramil J., « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N° 14, Décembre 2016
- Ribon O., « Moins de cambriolages le dimanche, mais plus d'infractions violentes pendant le week-end », Interstats Analyse N° 13, Juin 2016
- Greffet P., « En 20 ans, plus de personnes mises en cause pour coups et blessures, moins pour vols à main armée », Interstats Analyse N° 11, Janvier 2016
- SSMSI, « Stabilité du nombre de vols de véhicules, après deux ans de baisse », Interstats Analyse N°10, Janvier 2016
- Baux D., « Les victimes de vols d'automobiles », Interstats Info rapide n° 2, Octobre 2015
- Turner L., « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016



# #5 Atteintes aux biens sans violence contre personne

---

## #5.4 *Vols d'accessoire et dans les véhicules*

L'indicateur « Vols dans des véhicules » reprend l'index 37 de « l'état 4001 » (séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur, voir la partie *Sources et méthodes*), dont la dénomination policière est « vol à la roulotte », ce qui caractérise le vol d'objets par effraction dans un véhicule automobile.

L'indicateur « Vols d'accessoires sur véhicules automobiles » reprend l'index 38 de « l'état 4001 » : « Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés ». Alors que l'indicateur précédent porte sur les objets présents dans le véhicule, on comptabilise ici les vols d'accessoires ou de pièces liées au fonctionnement du véhicule qu'ils soient posés d'origine ou montés ensuite (autoradios par exemple) et qu'ils soient situés dans ou à l'extérieur du véhicule.

### Repères avec l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

D'après l'enquête « Cadre de vie et sécurité », en 2017, 667 000 ménages ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objet(s) ou d'accessoire(s) situés à l'intérieur ou à l'extérieur de leur voiture au cours de l'année, soit 2,3 % de l'ensemble des ménages. Cette proportion est un peu plus élevée (2,8 % en 2017) si l'on rapporte le nombre de ménages victimes au nombre de ménages équipés d'une voiture. Dans la grande majorité des cas, le vol aboutit. L'enquête, qui permet de distinguer les vols commis des tentatives, montre ainsi qu'en 2017, 590 000 ménages (88 % des ménages victimes) ont effectivement subi un vol. En moyenne sur la période 2015-2017, dans 45 % des cas décrits dans l'enquête, tous les objets volés étaient dans la voiture, dans 40 % des cas il s'agissait d'accessoires situés sur la voiture. Les ménages victimes rapportent rarement (4 %) que des objets ont été volés à la fois dans et sur la voiture. Les voleurs pratiquent donc rarement le « doublet », ce qui suggère que ces deux types de vol correspondent à des « pratiques » distinctes. Les objets volés diffèrent singulièrement entre les deux types de vol. Dans le cas des vols dans la voiture, les objets les plus fréquemment volés sont : les accessoires automobiles audio-vidéo (cités par 19 % des ménages victimes de vol dans la voiture en moyenne entre 2015 et 2017), les moyens de paiement (argent, chèques, carte bancaire, 18 %), des documents administratifs ou des clés (17 %), du matériel audio-vidéo, photo ou informatique hors accessoires intégrés (13 %), des accessoires automobiles informatiques (GPS ou ordinateur de bord par exemple, 13 %), des vêtements (11 %) ou encore le téléphone portable (10 %) pour ne mentionner que les objets cités par plus de 10 % des victimes. Enfin, 40 % des ménages victimes cochent la mention « autres objets » ; les lunettes (de vue ou de soleil), le sac à main et le matériel professionnel figurent en tête des objets les plus cités par les enquêtés dans cet ensemble hétéroclite d'autres objets. Dans le cas des vols d'objets situés à

L'extérieur du véhicule, l'enquête ne permet pas de détailler les pièces automobiles à l'extérieur du véhicule qui ont été volées.

Les vols à la roulotte et les vols d'accessoires sur la voiture sont moins fréquents ces dernières années qu'au début de la période couverte par l'enquête. En 12 ans, le nombre de ménages victimes a baissé d'environ 20 % et la proportion de victimes parmi les ménages équipés est passée de 3,7 % à 2,8 %.

En lien avec la fréquence des dégradations, la nature des objets volés et le préjudice associé, le comportement de plainte des ménages victimes de vol dans ou sur la voiture n'est pas le même selon le type de vol subi. En moyenne sur la période 2015-2017, dans le cas de vol dans la voiture, plus de la moitié des ménages victimes (53 %) se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie pour faire un signalement et 45 % ont déposé plainte. Dans le cas d'un vol sur la voiture, seul un quart des ménages victimes se sont déplacés et un sur cinq a déposé plainte. Ceci explique pour beaucoup l'écart entre les niveaux issus de l'enquête et celui des vols enregistrés par les forces de sécurité. Ces dernières enregistrent également les personnes morales victimes (un cinquième pour les deux types de vols), ce que ne fait pas l'enquête.

### Très légère baisse des vols dans les véhicules

Le nombre de vols dans les véhicules, enregistrés par les forces de sécurité, a très légèrement diminué en 2018, après la stabilité de l'année précédente (*figure 1*). Le nombre de véhicules concernés (260 000) est revenu à un niveau proche de celui de 2014.

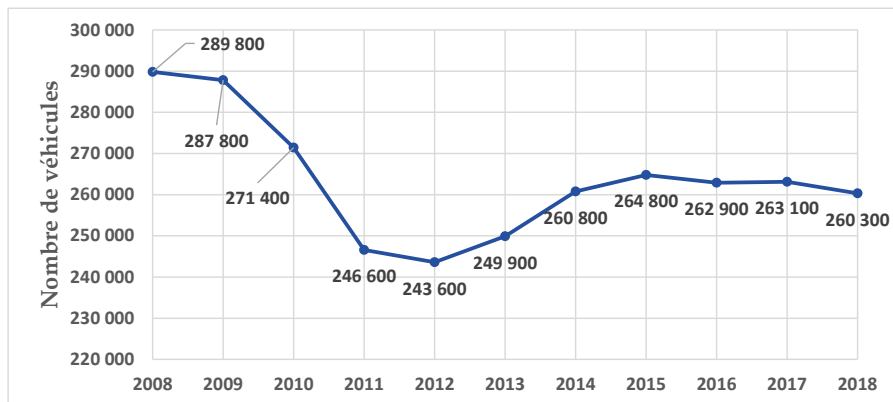
Les données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (voir *définitions*) sont quasiment stables depuis le quatrième trimestre 2017 (*figure 2*).

### Vols d'accessoires sur véhicules : poursuite de la baisse entamée en 2014

Le nombre de vols d'accessoires sur véhicules, enregistrés en 2018 par les forces de sécurité, a continué à baisser (-6 %), comme les quatre années précédentes. Le niveau de 2018 est inférieur de 28 % par rapport au point haut atteint en 2013, et descend en dessous des 94 000 (*figure 3*).

La baisse a été régulière entre le troisième trimestre 2017 et le deuxième trimestre 2018, suivie d'une stabilisation (*figure 4*).

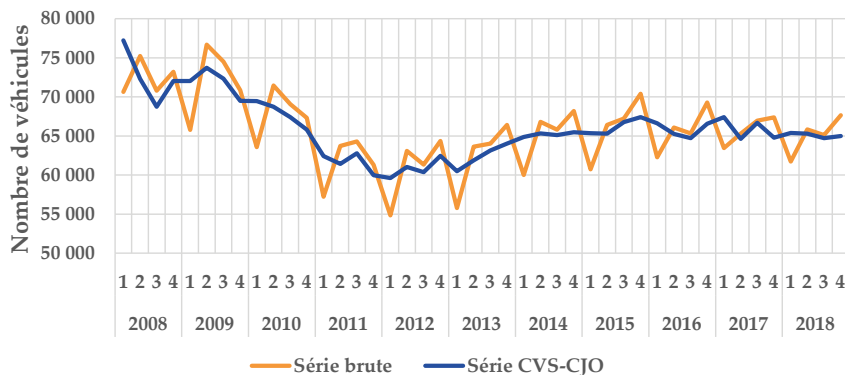
### 1. Vols dans les véhicules : cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

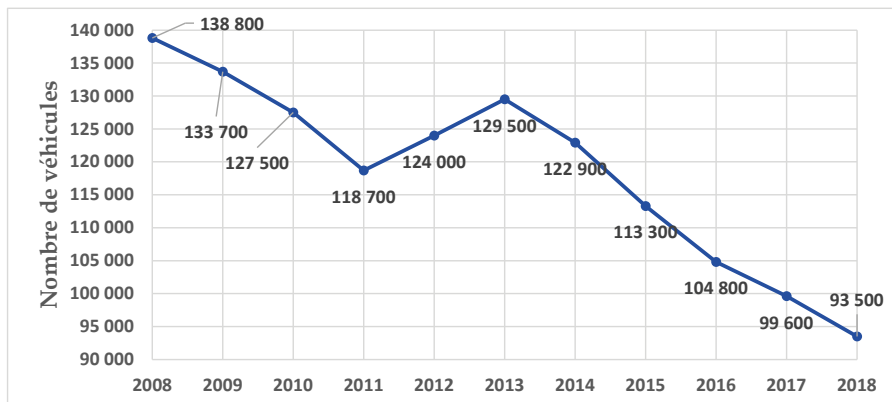
### 2. Vols dans les véhicules : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

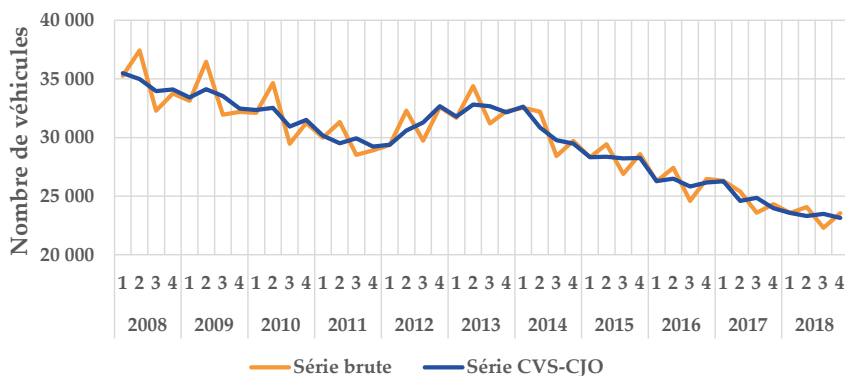
### 3. Vols d'accessoires sur véhicules : cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### 4. Vols d'accessoires sur véhicules : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.



### Répartition territoriale des vols dans les véhicules : les grandes agglomérations sont particulièrement touchées

En tendance, le nombre de vols dans les véhicules pour 1 000 habitants augmente avec la taille des agglomérations. Néanmoins, ce taux est nettement plus élevé dans les grandes agglomérations de province que dans le reste du territoire, agglomération parisienne comprise (*figure 5*).

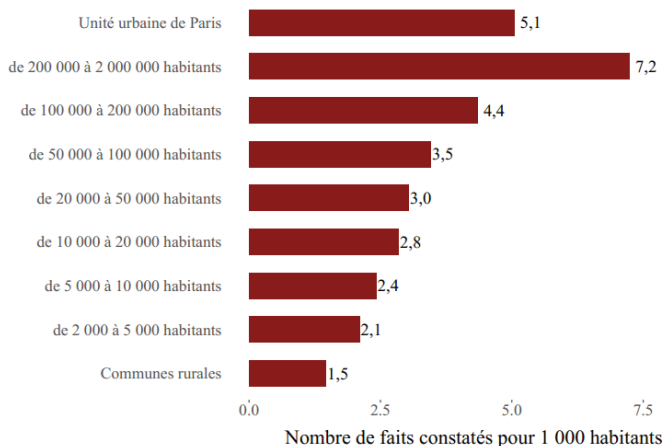
Paris, la Seine-Saint-Denis, la Loire-Atlantique, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales, les Bouches-du-Rhône et le Rhône sont les départements dans lesquels les forces de l'ordre ont enregistré les plus grands nombres de vols dans les véhicules par habitant (*figure 7*). *A contrario*, le nombre de faits par habitant est relativement faible en Corse (*figure 6*).

### Répartition territoriale des vols d'accessoires : des niveaux de délinquance proches entre les petites et les grandes agglomérations

Comme pour les autres types de vols, les grandes agglomérations sont plus exposées que les communes rurales. Néanmoins, l'écart est nettement plus tenu pour les vols d'accessoires sur les véhicules (*figure 8*) que pour les autres types de vol. Ainsi, le nombre de faits constatés pour 1 000 habitants n'est que 2 fois supérieur dans les grandes agglomérations (hors Paris) par rapport à celui dans les zones rurales (contre 10 fois pour les vols avec armes, 55 fois pour les vols violents sans arme et entre 3 et 5 fois pour les vols de véhicules et les vols dans les véhicules). Les communes rurales sont donc relativement moins épargnées dans ce domaine. De même, les agglomérations de taille intermédiaire ne sont pas plus touchées que les petites villes (moins de 20 000 habitants).

Le taux de vols d'accessoires par habitant est particulièrement élevé dans les Bouches-du-Rhône et dans l'ouest du pourtour méditerranéen, de la Loire-Atlantique jusqu'à l'Indre-et-Loire, et dans la grande couronne parisienne jusqu'aux départements de l'Oise au Nord, et la Marne et la Haute-Marne à l'Est (*figure 10*). À noter que les disparités sont importantes au sein de la petite couronne parisienne, avec des taux particulièrement faibles à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, mais très élevés en Seine-Saint-Denis.

### 5. Nombre de vols dans les véhicules pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMIS, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### 6. Les vols dans les véhicules enregistrés dans les régions en 2018

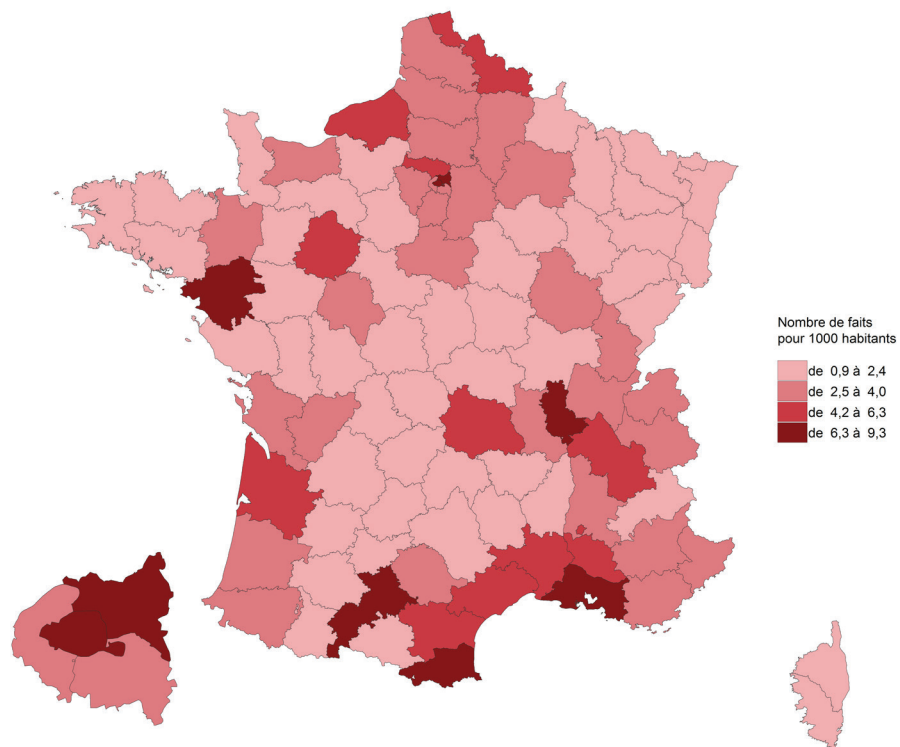
Région	Évolution entre 2017 et 2018 en %	Taux pour 1 000 habitants en 2018	Taux pour 1 000 habitants sur les 3 dernières années
Occitanie	1,9	5,3	5,2
PACA	4,1	5,2	5,3
Pays-de-la-Loire	10,4	5,2	4,7
Île-de-France	-7,9	4,8	5,2
Auvergne-Rhone-Alpes	-0,4	4,7	4,6
Hauts-de-France	-3,4	4,2	4,4
Nouvelle-Aquitaine	3,8	3,5	3,3
Normandie	-8,3	2,8	2,8
Bretagne	9,4	2,5	2,4
Centre-Val de Loire	-1,4	2,4	2,4
Grand-Est	-4,3	2,2	2,3
Bourgogne-Franche-Comté	-0,6	2,0	2,0
Corse	-10	1,3	1,5

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2018.

Sources : SSMIS, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

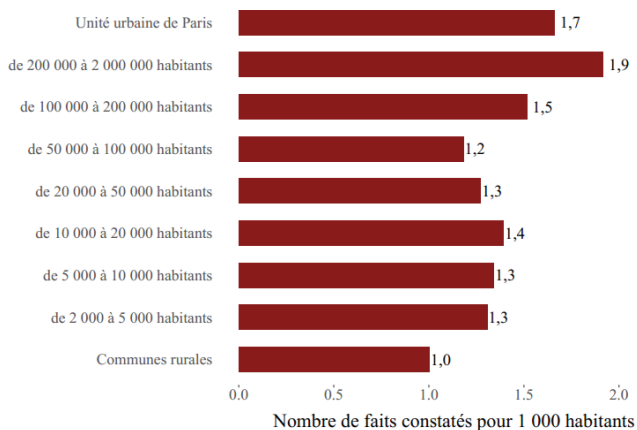
## 7. Nombre de vols dans les véhicules pour 1 000 habitants par département en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### 8. Nombre de vols d'accessoires sur les véhicules pour 1 000 habitants par taille d'unité urbaine, enregistrés en 2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMIS, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

### 9. Les vols d'accessoires sur les véhicules enregistrés dans les régions en 2018

Région	Évolution entre 2017 et 2018 en %	Taux pour 1 000 habitants en 2018	Taux pour 1 000 habitants sur les 3 dernières années
PACA	-6,0	1,9	2,0
Hauts-de-France	-6,1	1,7	1,8
Pays-de-la-Loire	-7,5	1,7	1,8
Île-de-France	-7,0	1,7	1,8
Centre-Val de Loire	-9,1	1,4	1,5
Occitanie	-11,1	1,4	1,6
Auvergne-Rhône-Alpes	-8,2	1,4	1,5
Nouvelle-Aquitaine	1,1	1,3	1,3
Normandie	-0,9	1,2	1,3
Bretagne	-8,1	1,1	1,2
Corse	-1,6	1,1	1,2
Bourgogne-Franche-Comté	-8,6	1,1	1,2
Grand-Est	2,8	1,0	1,0

Champ : France métropolitaine.

Note : par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2018.

Sources : SSMIS, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

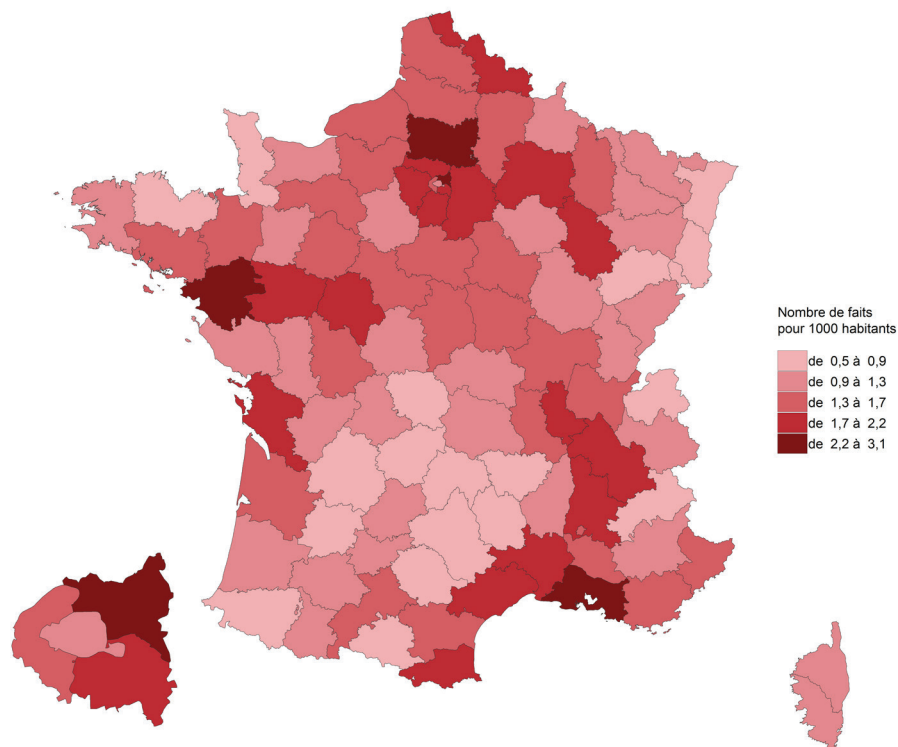
### Évolutions territoriales des vols dans les véhicules : des évolutions disparates

Les vols dans les véhicules ont évolué différemment selon les régions et départements métropolitains (*figure 11*). En effet, 7 départements ont enregistré des baisses d'ampleur supérieure à -25 % du nombre de faits tandis que 6 autres départements ont connu des hausses supérieures à 25 % (notamment l'Ile-et-Vilaine, la Mayenne et la Sarthe dans l'Ouest). Au niveau régional, cette forme de délinquance a diminué en Normandie et en Corse, mais elle a augmenté dans le Grand-Ouest (Bretagne et Pays-de-la-Loire).

### Évolutions territoriales des vols d'accessoires : baisse dans une majorité de territoires

Les vols d'accessoires enregistrés ont diminué dans une grande majorité de régions et de départements (*figures 9 et 12*). Pourtant, une vingtaine de départements métropolitains ont vu le nombre de faits constatés augmenter significativement en 2018.

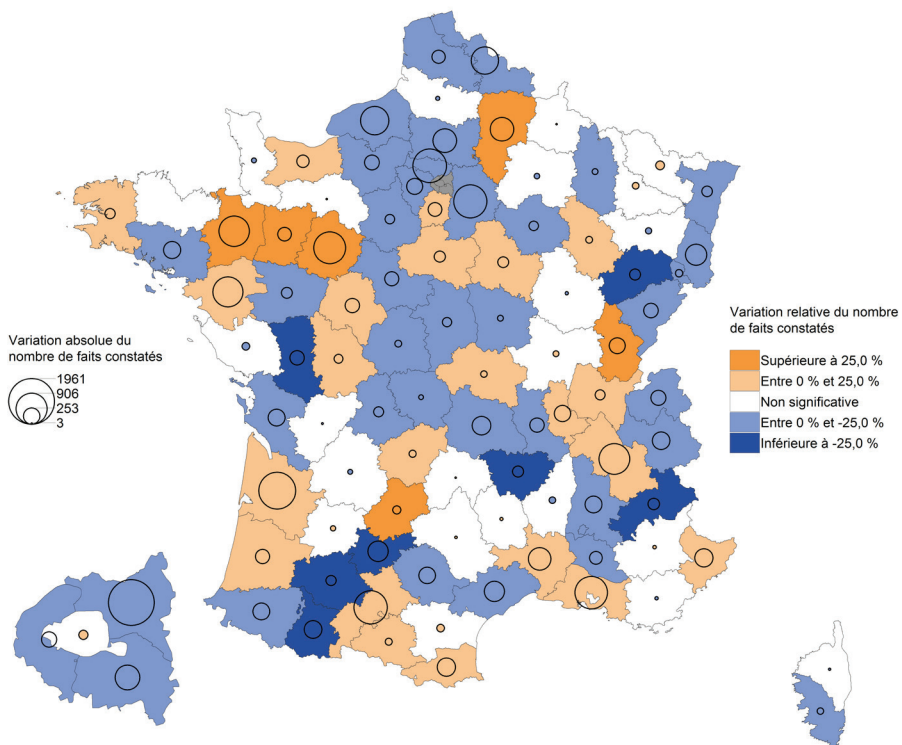
## 10. Nombre de vols d'accessoires sur les véhicules pour 1 000 habitants par département, sur la période 2016-2018



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

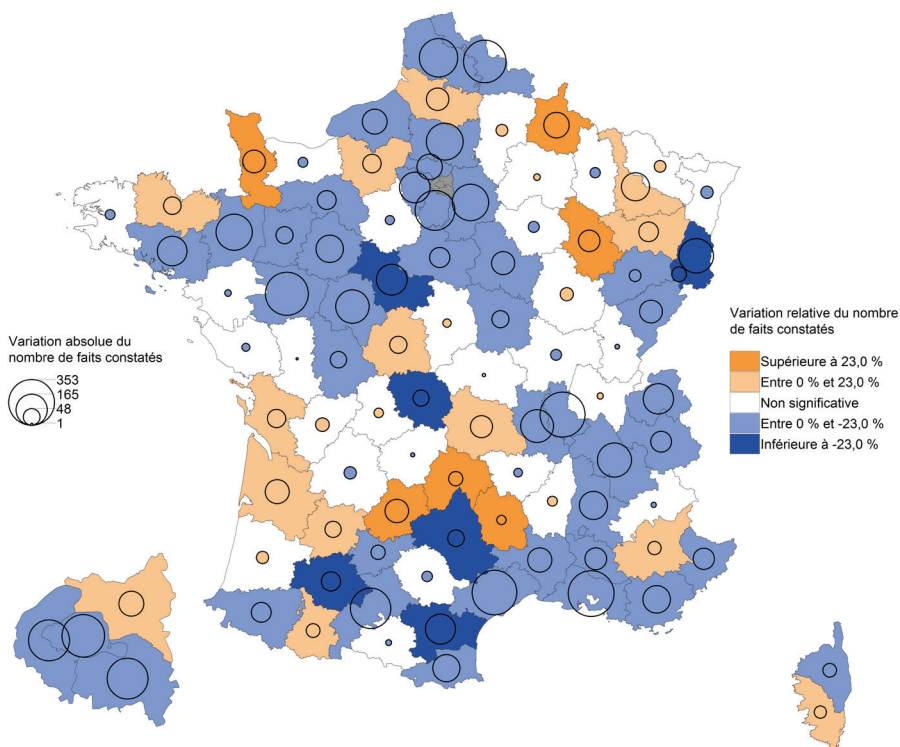
### 11. Evolution du nombre de vols dans les véhicules par département, entre 2017 et 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, les vols dans les véhicules ont fortement augmenté dans la Sarthe par rapport à 2017. Dans le Var, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'information). Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.

## 12. Evolution du nombre de vols d'accessoires sur les véhicules par département, entre 2017 et 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, les vols d'accessoires sur les véhicules ont fortement augmenté en Haute-Marne par rapport à 2017. Dans le Finistère, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit statistiquement significative (voir « Sources et Méthodes » pour davantage d'information).

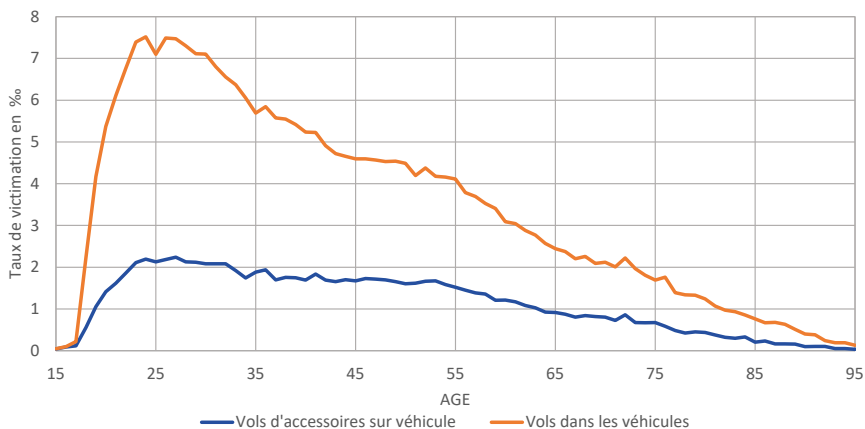
Sources : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population.



## Les victimes connues des forces de sécurité : les vols d'accessoires nuisent à tous âges

En 2018, 263 500 victimes (dont 19 % de personnes morales) de vols dans les véhicules, et 89 900 victimes de vols d'accessoires sur les véhicules (dont 19 % de personnes morales) se sont fait connaître des forces de police ou de gendarmerie. Cela représente respectivement 3,3 et 1,1 personnes physiques victimes pour 1 000 habitants. Les jeunes adultes sont plus touchés par ces atteintes, avec un pic entre 20 et 30 ans (figure 13). Les vols d'accessoires interviennent plus régulièrement tout au long des âges.

### 13. Part des individus victimes de vols dans ou sur leur véhicule pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Sur 1 000 personnes âgées de 25 ans, 7,1 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de vol dans leur véhicule et 2,1 de vol d'accessoires sur leur véhicule en 2018.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

### Surreprésentation des étrangers parmi les auteurs présumés

En 2018, 15 700 personnes ont été mises en cause (*définitions*) par les forces de sécurité pour des vols dans ou sur des véhicules, contre 15 000 en 2017 (figure 14). La quasi-totalité de ces auteurs présumés sont des hommes, et trois quarts ont entre 13 et 29 ans. Parmi les personnes mises en cause pour des vols dans ou sur des véhicules, 74 % sont de nationalité française, 18 % sont d'un pays d'Afrique et

6 % sont issus d'un autre pays européen, alors que 3 % de la population qui réside en France est issue du continent africain, et 3 % également d'une autre nationalité européenne (figure 15).

### 14. Nombre de personnes mises en cause pour des vols dans ou sur des véhicules en 2018, par sexe et par âge

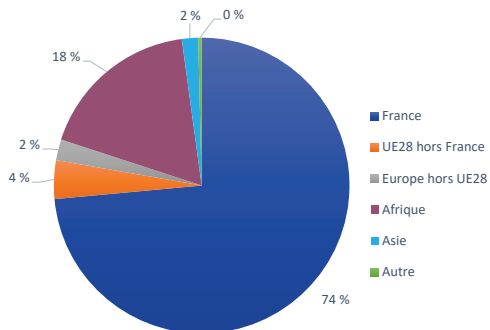
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	8	100	108	93 %	1 %	16 %
13 à 17 ans	123	4 286	4 409	97 %	28 %	6 %
18 à 29 ans	261	6 821	7 082	96 %	45 %	14 %
30 à 44 ans	170	2 750	2 920	94 %	19 %	19 %
45 à 59 ans	81	1 001	1 082	93 %	7 %	21 %
60 ans et plus	11	135	146	92 %	1 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>654</b>	<b>15 093</b>	<b>15 747</b>	<b>96 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 15 747 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des vols dans les véhicules ou pour des vols d'accessoires sur les véhicules. 96 % sont des hommes et 45 % ont entre 18 et 29 ans. 19 % de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017)

### 15. Nationalité des personnes mises en cause pour des vols dans ou sur des véhicules en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 74 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des vols dans les véhicules ou pour des vols d'accessoires sur les véhicules ont une nationalité française.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 » – « Les vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture », Décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113848/910806/file/RapportCVS\\_2018\\_chap07.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113848/910806/file/RapportCVS_2018_chap07.pdf))
- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 » – « Les actes de vandalisme contre la voiture », Décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113847/910801/file/RapportCVS\\_2018\\_chap08.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113847/910801/file/RapportCVS_2018_chap08.pdf))
- Pramil J., « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N° 14, Décembre 2016
- SSMSI, « Stabilité du nombre de vols de véhicules, après deux ans de baisse », Interstats Analyse N° 6, Janvier 2016
- Baux D., « Les victimes de vols d'accessoires de véhicules », Interstats Info rapide N°1, Octobre 2015



# #5 Atteintes aux biens sans violence contre personne

---

## #5.5 *Destructions et dégradations volontaires*

Depuis 2017, le SSMSI a mis en place un nouvel indicateur statistique de la délinquance enregistrée dans le domaine des destructions et dégradations volontaires : il est construit en comptant les infractions constatées par la police et la gendarmerie, qu'elles soient enregistrées comme des contraventions ou comme des délits. Cet indicateur offre ainsi une vision plus complète de cette forme de délinquance que les séries suivies historiquement par le ministère de l'intérieur (« l'état 4001 », voir la partie *Sources et Méthodes*) qui ne considèrent que les délits<sup>1</sup>.

### Repères avec l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

En 2017, 646 000 ménages interrogés dans le cadre de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement, et 1 232 000 d'un acte de vandalisme contre leur voiture<sup>2</sup>. Au total, et si l'on tient compte du fait que certains ménages ont été victimes de plusieurs de ces actes malveillants, ce sont un peu plus de 2,6 millions d'actes de vandalisme qui ont été commis à l'encontre des logements ou des véhicules.

Entre 2007 et 2011, le nombre d'actes de vandalisme se situait autour de 3 200 000 faits par an. Depuis 2012, ce chiffre est inférieur à 3 millions. Au cours des dernières années, le nombre d'actes de vandalisme déclaré par les ménages a eu tendance à diminuer, et ce dans les deux domaines. Toutefois, le nombre d'actes visant les voitures, déclarés par les ménages, est en hausse en 2017.

Le signalement des actes de vandalisme auprès des services de police ou de gendarmerie est peu fréquent. En moyenne sur la période 2015-2017, 11 % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement et 18 % des ménages victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture déclarent avoir formellement déposé plainte.

### Les destructions et dégradations volontaires enregistrées par les forces de sécurité

Cet indicateur diffère de celui issu de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » notamment car les faits enregistrés par les forces de sécurité portent également sur les infractions commises à l'encontre des bâtiments ou des véhicules appartenant à des personnes morales (entreprises, administrations), qui ne sont pas recensées dans l'enquête CVS.

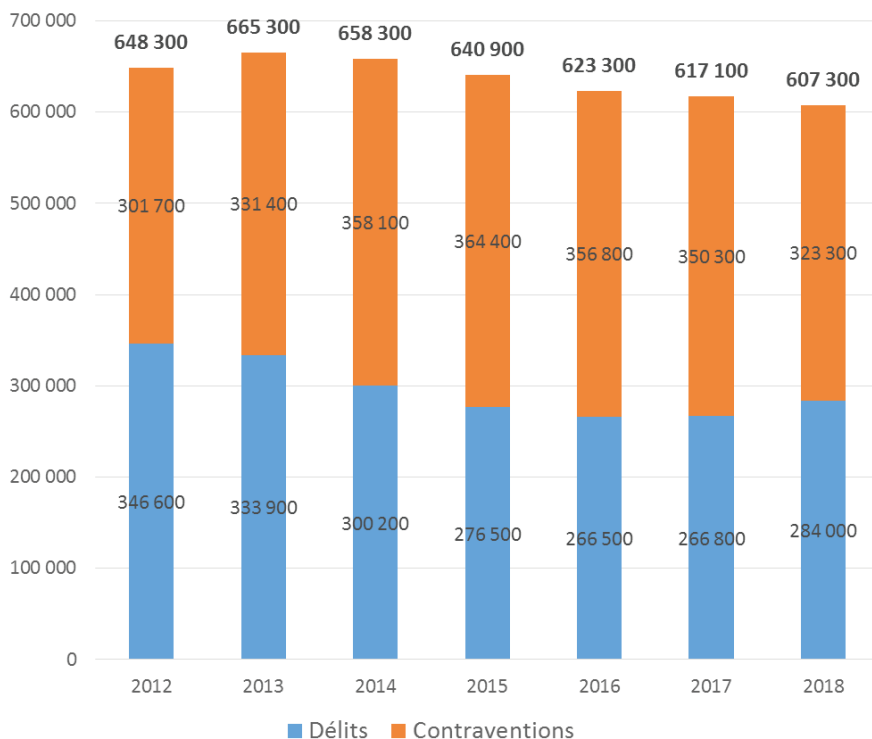
---

1 Cf. SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », InterStats Méthode n°9, janvier 2017. A noter que, comme pour les homicides, les requalifications intervenues jusqu'à la mi-janvier 2019 sont prises en compte dans cet indicateur, contrairement aux autres données de la délinquance enregistrée présentées dans ce bilan.

2 Pour plus de détails sur les actes de vandalisme et leurs victimes, voir le Rapport de l'enquête « Cadre de vie et sécurité 2017 », SSMSI, décembre 2017.

En 2018, 284 000 délits et 323 300 contraventions ont été enregistrés dans ce domaine en métropole, soit un total de 607 300 infractions. Comme dans les données d'enquêtes sur le vandalisme, ces chiffres sont globalement en baisse depuis 2013 : -2 % par an, en moyenne sur les 5 dernières années. La baisse s'est poursuivie à ce rythme en 2018.

### 1. Nombre annuel de destructions et dégradations volontaires enregistrées par les forces de sécurité de 2012 à 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 607 300 infractions ont été relevées par les forces de sécurité pour des faits de dégradations ou de destructions volontaires, dont 284 000 délits et 323 300 contraventions.

Source : SSMSI, Base des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie.

Entre 2013 et 2018, le nombre de dégradations délictuelles a baissé de 15 % alors que les contraventions n'ont diminué que de 2 %. Cependant en raison de



l'incertitude du classement initial entre les délits de dégradation et les contraventions, l'indicateur construit pour suivre les dégradations ne permet pas de les distinguer avec certitude, d'où l'importance de considérer ce phénomène délinquant dans son ensemble.

Cette première exploitation des contraventions met ainsi en évidence la nécessité de les intégrer dans l'analyse de la délinquance, les délits n'en dévoilant qu'une vision tronquée, en particulier pour les destructions et dégradations. Toutefois, pour produire des analyses plus fines à partir des contraventions, le SSMSI devra au préalable conduire des travaux méthodologiques d'expertise des données pour s'assurer de leur qualité. En particulier, il est envisagé de produire des analyses territoriales sur les dégradations ou destructions volontaires. De telles exploitations sont déjà possibles à partir des données sur les faits délictuels (voir éclairage complémentaire sur l'incidence des manifestations sociales de fin d'année sur la délinquance enregistrée en 2018).

### **Méthode appliquée aux contraventions de la gendarmerie**

Par rapport aux principes de mesure décrits dans l'InterStats Méthode n°9 de janvier 2017, le SSMSI a modifié sa méthode de comptage des infractions pour le cas spécifique des contraventions dressées par la gendarmerie nationale, qui représentent chaque mois environ le quart du total des infractions.

Le système d'enregistrement et de recueil des informations relatives aux contraventions dressées par la gendarmerie nationale n'est pas le même que celui utilisé pour les crimes et les délits (alors que, pour la police nationale, il est similaire pour ce type de contraventions). Notamment, dans les bases dont dispose le SSMSI depuis l'automne 2016, seule la date d'ouverture de la procédure est présente. Or dans un nombre non négligeable de procédures, le nombre d'infractions évolue (et le plus souvent à la hausse) dans les mois qui suivent l'ouverture de la procédure. Ainsi le comptage établi, en début de mois M+1 sur les procédures ouvertes dans le courant du mois M, sous-estime systématiquement le nombre final d'infractions qui seront comptabilisées dans ces procédures. On a constaté que le nombre total de contraventions prises dans des procédures ouvertes le mois M augmentait jusqu'au mois M+6, pour aboutir à un niveau d'environ 8 % supérieur à ce qui était observé au début du mois M+1.

Comme dans le bilan annuel précédent, les chiffres qui figurent dans ce texte sont établis par un traitement spécifique sur les chiffres relatifs aux six derniers mois de l'année 2018, pour compenser la moindre requalification des données récentes.

Cette correction conduit à augmenter de 2,3 % le nombre de contraventions dressées par la gendarmerie nationale en 2018, ce qui représente une augmentation de 0,6 % sur le total des dégradations enregistrées sur l'année tous services confondus. En considérant que les données 2017 sont désormais quasi-définitives, on peut mesurer rétrospectivement l'intérêt de la correction qui avait été effectuée l'an dernier sur les révisions des données 2017 : avec la correction, la révision sur 2017 est de 0,2 %, elle aurait été de -0,9 % sans la correction.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- SSMSI, « Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2018 », Décembre 2018 (<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113856/910846/file/RapportCVS2018.pdf>)
- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », InterStats Méthode n°9, janvier 2017
- ONDRP, « Victimation 2016 et perceptions de la sécurité », Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2017, ONDRP, INHESJ, décembre 2017

# #6 Escroqueries et infractions assimilées

---

Une escroquerie est une tromperie délictuelle consistant en l'obtention d'un bien ou la fourniture d'un service au moyen de l'usage d'un faux nom, d'une fausse qualité, de l'abus d'une qualité ou de manœuvres frauduleuses. Sont étudiées ici les escroqueries et infractions assimilées, portées à la connaissance de la police et de la gendarmerie et consignées dans une procédure judiciaire.

Dans la nomenclature en 107 postes de l'état 4001 commune à la police et à la gendarmerie (séries historiques suivies par le ministère de l'intérieur, voir la partie *Sources et méthodes*), sept groupes d'infractions sont traditionnellement réunis dans la catégorie des « escroqueries et infractions assimilées » : les escroqueries et abus de confiance, les usages frauduleux de chèques et de cartes bancaires et différents types de faux (index 84 à 86 et 89 à 92).

Dans la présentation habituelle des statistiques de l'état 4001, les unités de compte de ces 7 groupes d'infractions ne sont pas les mêmes : pour les escroqueries et les usages frauduleux de cartes bancaires, on compte les plaignants, pour les faux on compte les procédures, et pour les usages frauduleux de chèques on compte les chèques<sup>1</sup>. Du fait de cette diversité d'approche, il est difficile de comparer les volumes de contentieux que représentent ces différentes familles, et plus encore de les additionner.

Une approche homogène de ce contentieux à travers la comptabilisation du nombre de victimes permet de régler ce problème et d'évaluer, globalement, l'ampleur du phénomène. Ceci permet également des comparaisons avec d'autres contentieux, comme les vols ou les violences (*figure 1*).

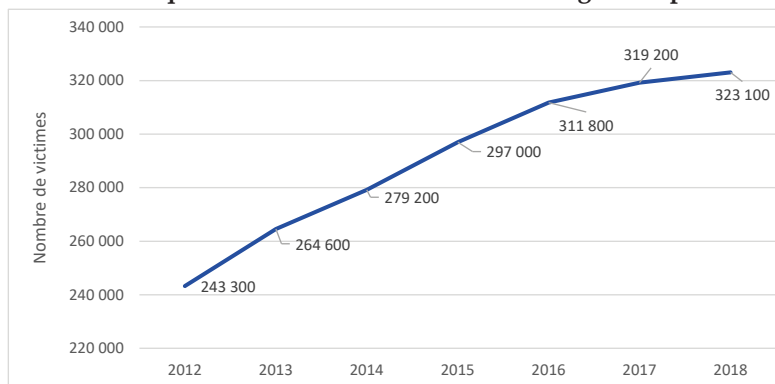
Le nombre de victimes de ce type d'infractions n'est disponible que depuis les récentes modernisations des systèmes d'enregistrement des procédures de la police et de la gendarmerie, c'est à dire depuis 2016. Seules les statistiques par unité de compte sont connues. Ainsi, le SSMSI a procédé à une rétopolation de la série de victimes sur la période 2012-2015 : en faisant l'hypothèse que, dans chacune des catégories de l'état 4001, le nombre moyen de victimes par unité de compte était identique sur la période 2012-2015 à celui observé en moyenne sur 2016-2017. Du fait du changement important dans la prise en compte des retraits frauduleux sur compte bancaires intervenue en 2011<sup>2</sup>, le choix a été fait de commencer cette série en 2012, année qui correspond également à la mise en place d'un nouveau dispositif d'enregistrement au sein de la gendarmerie nationale.

---

1 L'état 4001 recense des faits selon une règle d'unités de compte qui peuvent différer d'un index à l'autre. C'est le cas avec les « escroqueries et infractions assimilées » où 3 unités de compte sont utilisées : le chèque pour l'index 89 « Falsifications et usages de chèques volés », le plaignant pour les index 90 « Falsification et usages de cartes de crédit », 91 « Escroqueries et abus de confiance » et 92 « Infractions à la législation sur les chèques » ou la procédure pour les index 84 « Faux en écriture publique et authentique », 85 « Autres faux en écriture » et 86 « Fausse monnaie ».

2 La circulaire du 2 août 2011 lève l'obligation du dépôt de plainte pour les particuliers victimes.

## 1. Victimes d’escroqueries et infractions assimilées enregistrées par les services



Champ : France métropole tous services. [Agrégat EIEF Sous-agrégat Escroqueries et infractions assimilées : index 84 85 86 89 90 91 92].

Note de lecture : Le nombre de victimes d’escroqueries et infractions assimilées est passé de 243 300 en 2012 à 323 100 en 2018.

Source : SSMSI, Base victimes de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Repères avec l’enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »

Les débits frauduleux sur compte bancaire, ne faisaient pas l’objet d’un questionnement dans les premières éditions de l’enquête « Cadre de vie et sécurité » mais ont été introduits à partir de 2011. En 2017, 1,2 million de ménages métropolitains ont déclaré avoir été victimes d’une escroquerie bancaire, soit 4,2 % de l’ensemble des ménages. Cette proportion est un peu plus élevée (4,3 % en 2017) si l’on rapporte le nombre de ménages victimes au nombre de ménages possédant un compte bancaire.

Pour ce type d’escroqueries, le signalement auprès des forces de sécurité n’est pas un préalable obligatoire pour obtenir le remboursement des sommes débitées de la part de l’établissement bancaire de la victime. Les banques sont en effet tenues par la loi de procéder au remboursement intégral de ce type de débits frauduleux. De fait, ces escroqueries bancaires sont relativement peu fréquemment reportées. En moyenne entre 2015 et 2017, 37 % des ménages victimes se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie, 26 % ont effectivement déposé une plainte, et 8 % ont fait une déclaration de type main courante. Ce sont les adultes de moins de 50 ans qui sont les plus touchés par les escroqueries.

Par ailleurs, un questionnaire spécifique a pour la première fois été consacré aux arnaques dans l’enquête CVS conduite en 2018. Le terme arnaque désigne les fraudes

et les escroqueries en dehors des débits frauduleux sur les comptes bancaires. Il peut s'agir par exemple d'une commande qui n'a jamais été livrée ni remboursée, d'une annonce qui s'est révélée être frauduleuse, d'un service qui n'a jamais été rendu, de fausses factures ou d'appels malveillants demandant d'appeler un numéro surtaxé, etc. Cela a pu se passer sur internet, par téléphone, par courrier ou par contact direct. Avec un taux de déclaration des arnaques à la police ou à la gendarmerie de 11 %, les arnaques sont un contentieux largement sous-déclaré par les victimes. Parmi les déclarants auprès de la police ou de la gendarmerie, plus des deux tiers (68 %) déposent effectivement plainte. Pour plus de détail, voir le rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2018.

### Les escroqueries et infractions assimilées enregistrées par les services sont orientées à la hausse

Le nombre de victimes d'escroqueries et infractions assimilées a augmenté d'un tiers sur la période 2012-2018, soit +5 % par an en moyenne, et atteint 323 100 personnes en 2018 (*figure 2*), soit +1 % par rapport à 2017. Cette croissance, régulière sur toute la période est principalement due à la hausse de deux catégories d'infractions : les falsifications et usages de cartes de crédit (+8 % par an en moyenne sur les 6 dernières années) qui touchent 57 300 victimes en 2018, bien que ce nombre soit en légère baisse par rapport à 2017 (-1,0 %) ; et les escroqueries et abus de confiance (+6 % par an en moyenne) qui concernent 225 500 victimes en 2018. Les escroqueries sont une des familles de contentieux les plus importantes de l'ensemble de la délinquance enregistrée et l'une de celles qui évoluent le plus rapidement.

Dans un contexte de diminution de l'usage des chèques, le nombre de victimes de falsifications et usages de chèques volés diminue depuis 2016 et représente 27 200 personnes en 2018. Ces victimes représentent 8 % des victimes d'escroqueries et infractions assimilées. Le nombre des victimes d'autres infractions à la législation sur les chèques (chèques en opposition, chèques déclarés volés, interdiction d'émettre des chèques) connaît une forte diminution depuis 2012 (en moyenne -15 % par an) pour atteindre 2 900 en 2018.

Les victimes d'infractions de fausse monnaie (fabrication et utilisation de fausse monnaie) forment une faible part du contentieux (<1 %) et leur nombre diminue depuis 2015. La situation est contrastée sur 6 ans pour les faux en écriture publique ou authentique (faux établi par un fonctionnaire ou par un officier public) en baisse de 12,2 % par an en moyenne depuis 2012 et les autres faux en écriture en hausse de 3,5 % en moyenne.

## 2. Nombre de victimes d'escroqueries et infractions assimilées enregistrées par les services de 2012 à 2018

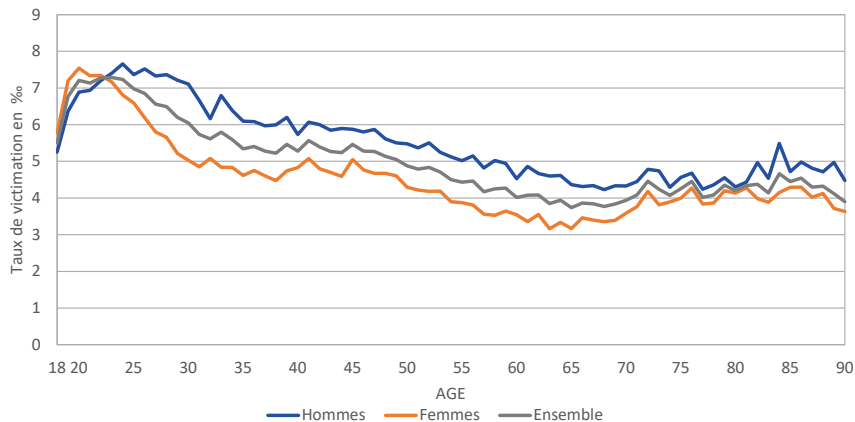
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	% de 2018	variation 2017-2018	Evolution moyenne annuelle
Falsifications et usages de chèques volés	26 300	24 200	27 200	28 300	31 100	29 400	27 200	8 %	-7 %	1 %
Falsifications et usages de cartes de crédit	36 800	41 600	49 400	55 500	57 700	57 800	57 300	18 %	-1 %	8 %
Escroqueries et abus de confiance	163 300	181 900	184 900	199 000	208 800	218 500	225 500	70 %	3 %	6 %
Infractions à la législation sur les chèques	7 600	7 100	5 900	4 700	4 300	3 600	2 900	1 %	-20 %	-15 %
Faux en écriture publique et authentique	1 700	1 700	1 200	900	700	700	800	0 %	9 %	-12 %
Autres faux en écriture	6 900	7 200	9 400	7 000	7 800	8 000	8 500	3 %	7 %	4 %
Fausse monnaie	700	900	1 200	1 600	1 400	1 200	900	0 %	-26 %	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>243 300</b>	<b>264 600</b>	<b>279 200</b>	<b>297 000</b>	<b>311 800</b>	<b>319 200</b>	<b>323 100</b>	<b>100 %</b>	<b>1 %</b>	<b>5 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 163 300 victimes d'escroqueries et abus de confiance ont été enregistrées en 2012 et 225 500 en 2018. La croissance moyenne sur 6 ans est de 5,5 %. Cette catégorie représente les deux tiers des victimes d'escroqueries et infractions assimilées en 2018.

Source : SSMSI, Base victimes de crimes et délits 2018, données provisoires. Estimation du nombre de victimes faite sur la base des années 2016 et 2017 et rétropolée sur les années antérieures.

## 3. Part des victimes d'escroqueries et infractions assimilées pour 1 000 habitants de même sexe et âge en 2018.



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : Sur 1 000 personnes âgées de 23 ans, 7 ont été enregistrés par les forces de sécurité comme victimes d'escroqueries et infractions assimilées en 2018.

Sources : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

## Les victimes d'escroqueries enregistrées par les services : plutôt des jeunes adultes



En 2018, parmi les 323 100 victimes d'escroqueries et infractions assimilées enregistrées par les services, les personnes morales représentent 19 % des victimes (62 900 personnes morales). La victimation des personnes physiques est significative à partir de 18 ans, elle culmine à 23 ans avec 7 victimes pour 1 000 habitants du même âge puis tend à diminuer lentement avec l'âge (*figure 3*). C'est également à 23 ans que les hommes sont plus touchés que les femmes. A 75 ans, on compte toujours 4 victimes pour 1 000 personnes de cet âge, alors que la plupart des vols et violences à l'encontre des seniors sont nettement moins fréquents.

### **Surreprésentation des adultes de moins de 45 ans parmi les personnes mises en cause**

En 2018, 71 500 personnes ont été mises en cause pour escroqueries ou autres infractions assimilées (*figure 4*) : ces mis en cause sont majoritairement des hommes (68 %), mais la proportion de femmes reste très supérieure à celle observée pour les autres types d'infractions. L'escroquerie reposant a priori sur une transaction avec des auteurs suffisamment crédibles aux yeux de la victime, ce sont les adultes (18 – 60 ans) qui représentent la grande majorité des auteurs présumés (89 %). Les jeunes adultes (de 18 à 29 ans), compte tenu de leur part dans la population, sont les plus surreprésentés parmi les mis en cause. Seulement 4 % des auteurs présumés d'escroqueries sont mineurs.

La grande majorité des personnes mises en cause pour des escroqueries et infractions assimilées en 2018 possèdent la nationalité française (86 %) (*figure 5*). Les étrangers mis en cause sont majoritairement de nationalité de pays d'Afrique (8 % du total), alors que ces nationalités représentent 3 % de la population résidant en France.

#### 4. Ages et sexes des personnes mises en cause pour des escroqueries ou infractions assimilées en 2018

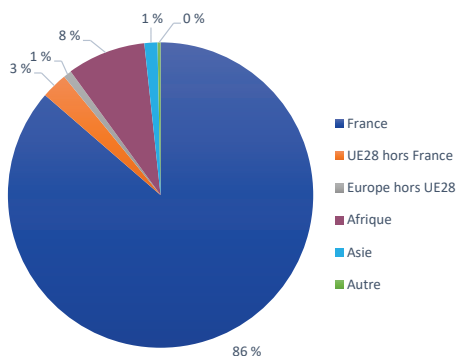
	Femmes mises en cause	Hommes mis en cause	Ensemble des mis en cause	Part des hommes parmi les mis en cause	Répartition des mis en cause par classes d'âges	Répartition de la population par classes d'âges
Moins de 13 ans	29	74	103	72 %	0 %	16 %
13 à 17 ans	656	2 290	2 946	78 %	4 %	6 %
18 à 29 ans	7 604	16 284	23 888	68 %	33 %	14 %
30 à 44 ans	8 103	17 248	25 351	68 %	35 %	19 %
45 à 59 ans	5 104	9 622	14 726	65 %	21 %	21 %
60 ans et plus	1 531	2 971	4 502	66 %	6 %	24 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>23 027</b>	<b>48 489</b>	<b>71 516</b>	<b>68 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : En 2018, 71 516 personnes ont été mises en cause par les forces de sécurité pour des escroqueries ou infractions assimilées. 68 % sont des hommes et 35 % ont entre 30 et 40 ans. 19% de la population de France métropolitaine a entre 30 et 44 ans.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires - Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2017).

#### 5. Nationalité des personnes mises en cause pour des escroqueries ou infractions assimilées en 2018



Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : 86 % des personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie en 2018 pour des escroqueries ou infractions assimilées ont une nationalité française.

Sources : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, données provisoires.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- Guedj H., Moreau A., « Les arnaques et les escroqueries bancaires dans le Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité 2018 » », SSMSI, décembre 2018 ([https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113846/910796/file/RapportCVS\\_2018\\_chap09.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/113846/910796/file/RapportCVS_2018_chap09.pdf))
- Moreau A., « Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique - Escroqueries et infractions assimilées », SSMSI, 2018 (<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/107544/854237/file/escroqueries.pdf>)
- Moreau A., « Les infractions contre les résidences, les voitures et les comptes bancaires des ménages représentent un préjudice d'au moins 3,5 milliards d'euros chaque année », Interstats Info-rapide n°8, SSMSI, 2017 (<https://www.interieur.gouv.fr/content/download/106116/841175/file/infos-rapide8.pdf>)
- Clais M., 2018, « Les débits frauduleux sur compte bancaire », Flash crim' n°14, mai 2018, ONDRP
- ONDRP, « Victimation 2016 et perceptions de la sécurité », Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2017, ONDRP, INHESJ, décembre 2017
- Benbouzid B., Peaucellier S., « L'escroquerie sur Internet - La plainte et la prise de parole publique des victimes Réseaux », vol. 3, n°197-198, 2016



# #7 Outre-mer

---

## Malgré une baisse de plusieurs indicateurs de délinquance enregistrée en 2018, les territoires ultramarins restent plus exposés aux infractions violentes que la métropole

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » a été conduite certaines années dans des départements d'Outre-mer (La Réunion en 2011, les Antilles et la Guyane en 2015, Mayotte à venir en 2020). Il en ressort notamment que la population de Guadeloupe, et plus encore celle de Guyane, est plus souvent victime de vols violents ou d'actes de violences que celle de métropole. Le niveau de délinquance en Martinique est par contre proche de celui de la métropole. Les habitants des départements d'Antilles-Guyane considèrent plus souvent que la délinquance est le problème de société le plus préoccupant. Ils sont également en moyenne plus nombreux qu'en métropole à se sentir en insécurité dans leur domicile, tout comme dans leur quartier ou leur village. Par ailleurs, les habitants de la Réunion sont relativement moins souvent victimes de violences que ceux de France métropolitaine, alors que les atteintes les plus sensibles, à caractère sexuel ou perpétrées par un membre du ménage, y sont plus fréquentes et aussi les moins déclarées. Enfin, le sentiment d'insécurité y est plus répandu.

Les dispositifs d'enregistrement des crimes et délits par les forces de sécurité étant les mêmes dans les territoires d'Outre-mer qu'en métropole, il est possible d'analyser la délinquance enregistrée dans ces territoires. Pour permettre des analyses pertinentes, on rapporte systématiquement dans ce texte le nombre de victimes à la population des territoires concernés. Parmi les territoires d'Outre-mer français, sept ont plus de 200 000 habitants : les trois départements d'Outre-mer (DOM) d'Amérique (Martinique, Guadeloupe et Guyane), les deux DOM de l'Océan Indien (La Réunion et Mayotte) et les deux collectivités du Pacifique Sud (Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française). L'étude se concentrera principalement sur ces espaces, pour lesquels l'analyse statistique est plus robuste compte tenu des volumes d'infractions. Un encadré est consacré aux particularités de la délinquance enregistrée dans les territoires les moins peuplés.

Les forces de sécurité enregistrent, dans l'ensemble, plus d'infractions violentes dans les Outre-mer qu'en métropole, alors que les victimes de vols non violents sont plutôt moins nombreuses et en diminution. Chacun des territoires ultramarins a cependant ses propres spécificités.

En Guyane, à Mayotte et dans les Antilles, le nombre de victimes de vols violents par habitant est nettement plus élevé qu'en métropole. Depuis trois ans cependant, il diminue dans tous les Outre-mer.

Les victimes de coups et blessures volontaires, et dans une moindre mesure celles de violences sexuelles, sont relativement plus nombreuses dans les territoires ultramarins. Dans tous les Outre-mer hormis à Mayotte, les violences intrafamiliales sont particulièrement fréquentes et atteignent près du double qu'en métropole. Hors de la sphère familiale, le nombre de victimes de violences tout en étant stable comparé à 2017, reste deux fois plus élevé qu'en métropole en Guyane, en Guadeloupe, à Mayotte, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie.

Les victimes de cambriolages de logements sont en baisse sensible dans tout l'Outre-mer (hormis la Nouvelle-Calédonie). La diminution est plus marquée en Guadeloupe, en Martinique et à Mayotte.

### **Le nombre de victimes de vols violents continue de baisser dans les territoires ultramarins, tout en restant relativement plus élevé qu'en métropole**

Le nombre de victimes de vols violents pour 1 000 habitants est sensiblement plus élevé dans les Outre-mer qu'en métropole (2 contre 1,3) (*figure 1*).

En dépit d'une baisse du taux de victimes pour 1 000 habitants, la Guyane est toujours largement en tête en nombre de victimes de vols violents (5,5). Elle est suivie de Mayotte (3,3) pour laquelle le nombre de victimes pour 1 000 habitants reste stable. Une baisse notable est enregistrée également en Guadeloupe où le nombre de victimes pour 1 000 habitants reste toutefois supérieur à la moyenne des Outre-mer. A la Martinique, cet indicateur est légèrement inférieur au niveau moyen des Outre-mer. A contrario, il est très nettement inférieur en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie à celui de la métropole.

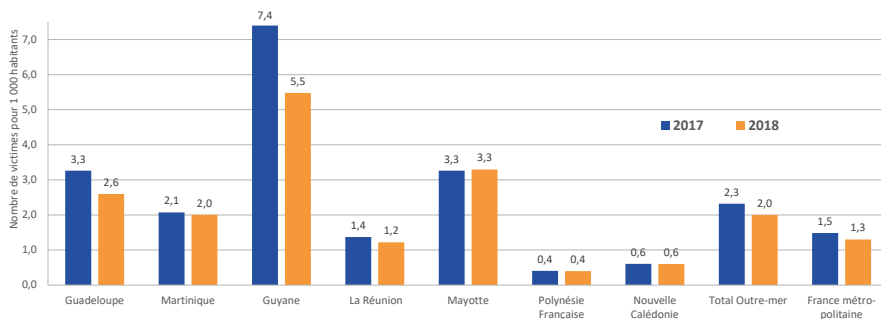
### **Plus de victimes de violences physiques et sexuelles dans les territoires ultramarins**

En métropole, les forces de sécurité ont enregistré 0,7 victime de violences sexuelles (viols, tentatives de viols, agressions et harcèlements sexuels) pour 1 000 habitants en 2018. Ce taux est beaucoup plus élevé en Guyane (1,3) ainsi que dans les territoires de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique (entre 0,9 et 1,0), mais l'écart



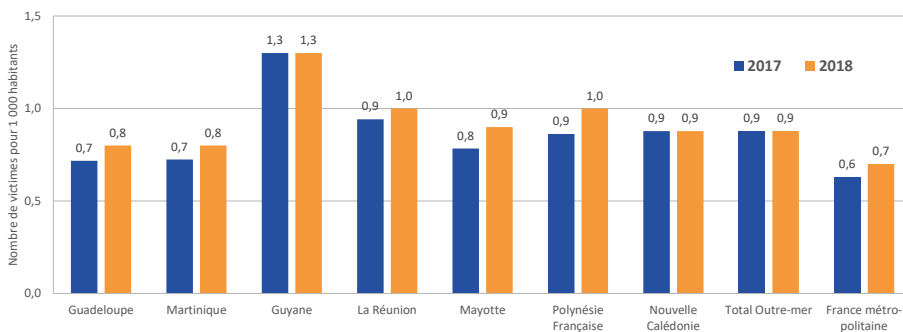
avec la métropole n'est pas très important pour les DOM antillais (figure 2). Ces constats étaient similaires en 2015, 2016 et 2017.

### 1. Victimes de vols avec violences pour 1 000 habitants en 2018



Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires ; Insee, recensement de la population.

### 2. Victimes de violences sexuelles enregistrées, pour 1 000 habitants en 2018



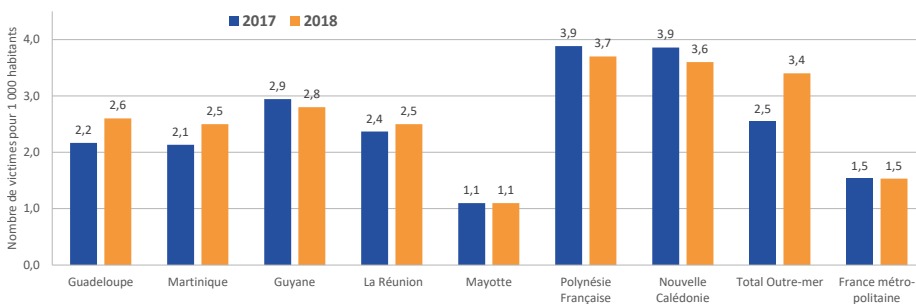
Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires ; Insee, recensement de la population.

## Des violences intrafamiliales nombreuses qui progressent notablement en 2018 dans une situation contrastée suivant les territoires

En 2018, alors que les forces de sécurité constatent en moyenne 1,5 victime pour 1 000 habitants en métropole, ce chiffre atteint 3,4 en Outre-mer contre 2,5 l’an dernier.

La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie se situent au-dessus de cette moyenne bien que plus bas qu’en 2017. En Guadeloupe et en Martinique, cet indicateur progresse légèrement mais reste en deçà (figure 3).

### 3. Victimes de coups et blessures volontaires dans la sphère familiale pour 1 000 habitants en 2018



Source : SSMIS, base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires ; Insee, recensement de la population.

Le département de Mayotte n’est pas spécifiquement concerné par ces violences intrafamiliales : le nombre de victimes enregistrées pour 1 000 habitants est légèrement inférieur à celui de la métropole.

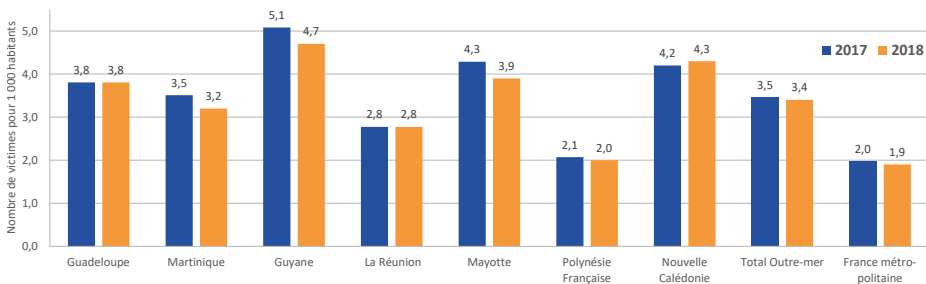
### Hors de la sphère familiale, les violences enregistrées sont également plus fréquentes qu’en métropole

Concernant les coups et blessures volontaires<sup>1</sup> dont l’auteur n’est pas de la même famille que la victime, le nombre de violences pour 1 000 habitants est nettement plus élevé dans les grands territoires ultramarins qu’en métropole, à l’exception de la Polynésie française (figure 4). En Guyane, en Guadeloupe, à Mayotte et en

1 Pour une définition plus précise des infractions retenues ici, voir la fiche « Coups et blessures volontaires »

Nouvelle-Calédonie, le nombre de victimes pour 1 000 habitants est même deux fois supérieur à celui constaté en métropole. Toutefois la Martinique, la Guyane et Mayotte enregistrent une légère baisse en 2018.

#### 4. Victimes de coups et blessures volontaires hors de la sphère familiale pour 1 000 habitants en 2018



Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires ; Insee, recensement de la population.

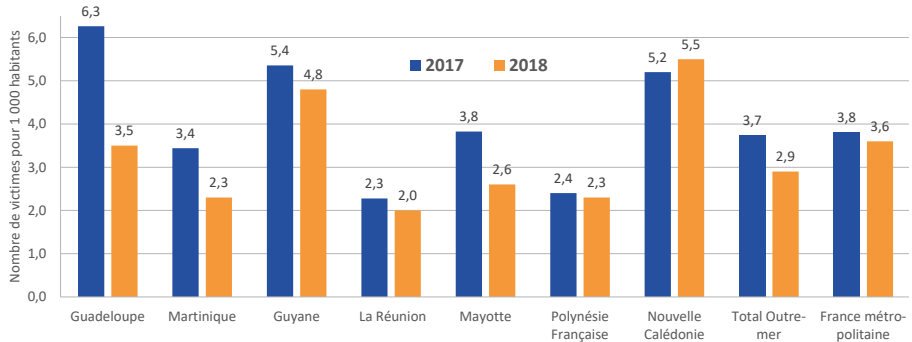
#### Dans les territoires où la violence est élevée, le nombre d’homicides est également élevé.

Le nombre d’homicides est également beaucoup plus élevé qu’en métropole : en moyenne sur 4 ans (2015-2018), on déplore en métropole 0,13 victime pour 10 000 habitants. Ce taux est de 0,3 à Mayotte et en Polynésie française, 0,5 en Martinique, 0,6 en Nouvelle-Calédonie, 0,8 à la Guadeloupe, et 1,3 en Guyane. En revanche la Réunion se situe dans la moyenne métropolitaine.

#### Des cambriolages de logements en baisse sensible dans tout l’Outre-mer sauf en Nouvelle-Calédonie

Entre 2017 et 2018 le nombre de victimes de cambriolages de logements enregistrés par les forces de sécurité a fortement diminué passant de 3,7 à 2,9 pour 1 000 logements pour l’ensemble des territoires d’Outre-mer. La baisse est particulièrement marquée en Guadeloupe, en Martinique et à Mayotte et dans une moindre mesure à la Réunion et en Guyane. Une augmentation est en revanche relevée en Nouvelle-Calédonie.

### 5. Cambriolages de logements pour 1 000 habitants en 2018



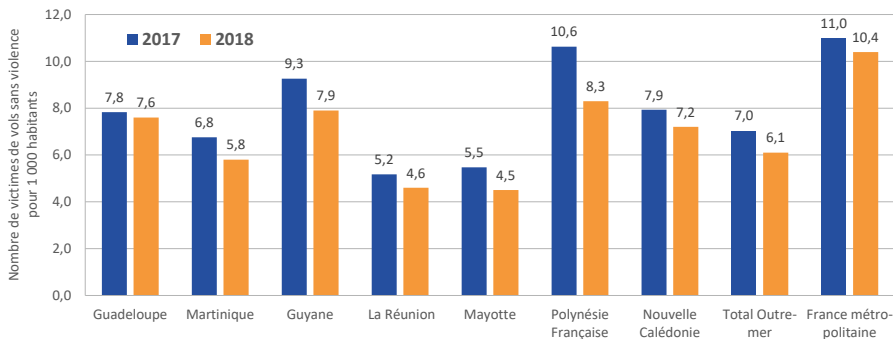
Source : SSMIS, base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires ; Insee, recensement de la population.

En 2018, les trois territoires ultramarins qui restent les plus concernés par cette forme de délinquance sont la Nouvelle-Calédonie, la Guyane et la Guadeloupe (figure 5). Cette dernière connaît une baisse sensible du nombre de cambriolages pour 1 000 habitants passant de 6,3 en 2017 à 3,5 en 2018.

### La tendance baissière des vols sans violence contre les personnes observée en métropole l'est également en Outre-mer

La fréquence des vols sans violence contre les personnes (vols de type *pick-pocket*) est bien plus faible dans l'Outre-mer qu'en métropole (figure 6). L'année 2018 enregistre une baisse sensible et c'est en Polynésie française qu'elle est la plus notable avec 8,3 vols pour 1 000 habitants contre 10,6 en 2017. La même évolution est constatée en Martinique, à la Réunion, à Mayotte et en Guyane.

## 6. Vols sans violence contre les personnes, pour 1 000 habitants en 2018



Source : SSMSI, base des victimes de crimes et délits 2018, données provisoires; Insee, recensement de la population.

### Encadré

#### Très peu d’infractions enregistrées à Saint-Pierre et Miquelon et à Wallis et Futuna.

Dans les îles de l’océan Pacifique de Wallis-et-Futuna (12 000 habitants) et dans le territoire nord-américain de Saint-Pierre et Miquelon (6 000 habitants), seules quelques dizaines d’infractions sont relevées chaque année, et, une fois rapportées à la population, elles font apparaître des niveaux de délinquance enregistrée inférieurs à la métropole. Le constat est le même à Saint Barthélemy avec un taux de délinquance très faible.

Il n’en est pas de même dans les petites Antilles de Saint Martin (9 000 habitants), où les violences sexuelles, les coups et blessures volontaires hors et dans la sphère familiale sont supérieures à la métropole et à la moyenne de l’Outre-mer.

### Définitions

- **CVS-CJO**

La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) est un traitement statistique de la série brute (i.e. initiale) qui vise à en éliminer les composantes cycliques (saisonnalité, nombre de jours ouvrables, année bissextile) pour permettre de mieux discerner son évolution fondamentale (tendance et chocs conjoncturels, notamment). La désaisonnalisation est effectuée sur la série mensuelle, et la série trimestrielle CVS-CJO est obtenue par cumul de la série mensuelle désaisonnalisée. La série annuelle cumule les données mensuelles brutes sur l'année civile.

- **Mise en cause**

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

- **Taux de victimation**

Le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1 000 habitants.

- **Victimation**

Étude des phénomènes délinquants qui s'intéresse en premier lieu à la personne des victimes. La méthode la plus fiable pour mesurer la victimation est la réalisation d'enquêtes auprès de la population, dites « enquêtes de victimation », au cours desquelles on demande aux individus s'ils ont été victimes d'atteintes à leurs biens (vols, dégradations, etc.) ou à leur personne (agressions, insultes, violences, etc.). La principale enquête de victimation en France est l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité ».

### Pour en savoir plus

- Grenon-Mur M., « La délinquance enregistrée Outre-Mer », éclairage extrait de « Insécurité et délinquance en 2016 : Premier bilan statistique », InterStats, janvier 2017
- « La délinquance enregistrée outre-mer : des situations très variées selon les territoires », Interstats Info rapide n°5, mai 2016
- Burriland C., Jamet L., « Davantage de vols et d'actes violents en Guadeloupe et Guyane qu'en métropole », Insee Première No 1632, janvier 2017
- Naulin A., « De nombreuses victimes de délinquance d'appropriation et de violences en Guyane », Insee Analyses Guyane n°20, 2017
- Naulin A., « Un sentiment d'insécurité en Guadeloupe, renforcé par les nombreux cambriolages et vols avec violence », Insee Analyses Guadeloupe n°18, 2017
- Millet C., « La Martinique, région des Antilles-Guyane la moins touchée par la délinquance », Insee Analyses Martinique n° 16, 2017.
- Elizéon S., Levet A., Mariotti E., « Enquête Cadre de vie et sécurité à La Réunion - Moins de victimes de violences qu'en France métropolitaine », Insee partenaires n°16, Insee La Réunion, juin 2012





Interstats présente des données de référence, des analyses, des études et des séries de chiffres sur l'insécurité et la délinquance mises en ligne par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Le SSMSI a été créé en 2014 au sein de l'administration du ministère de l'intérieur. Conformément au [décret n° 2014-1161 du 8 octobre 2014](#), il est placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe des directeurs généraux de la police nationale (DGP) et de la gendarmerie nationale (DGGN) et rattaché organiquement à la direction centrale de la police judiciaire de la DGP.

Ses missions sont :

- l'assistance aux administrations de la police et de la gendarmerie dans l'accomplissement de leurs missions, par un éclairage statistique sur la délinquance, son contexte et l'impact des politiques publiques. Ceci se traduit par la production de notes d'analyses, d'indicateurs statistiques et de tableaux de bord à destination des cabinets, des directions centrales et des services locaux de ces deux administrations, ainsi que du cabinet du ministre ;
- la mise à disposition du grand public de données statistiques et d'analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance, dans le respect des règles techniques et déontologiques de fiabilité et de neutralité de la statistique publique. Suite à son [audition par l'Autorité de la statistique publique en juin 2014](#), le service a été officiellement reconnu comme membre du système statistique national, au sens de la loi de 1951, par un [arrêté du 9 décembre 2014](#), au côté de l'Insee et des 16 autres services statistiques ministériels. L'espace internet Interstats est le vecteur principal de diffusion de ces informations. La cheffe du service est la seule responsable, technique et éditoriale, des informations et des données qui y sont publiées, ainsi que de leurs dates de publication, conformément aux prescriptions du [code des bonnes pratiques de la statistique européenne](#).

Dirigé par une inspectrice générale de l'Insee, le service est composé de 19 agents (9 statisticiens des corps de l'Insee, 2 policiers, 2 gendarmes et 6 membres des corps administratifs et techniques du ministère de l'intérieur).

SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

**Directrice de la publication :**

Christine Gonzalez-Demichel

**Rédacteur en chef :** Olivier Filatriau

**Auteurs :** Ketty Attal-Toubert, Dominique

Baux, Lydie Delobel, Alexandre Estival, Olivier

Filatriau, Christine Gonzalez-Demichel, Hélène

Guedj, André Moreau, Karim Moussallam,

Sylvie Plantevignes, Julien Pramil

**Conception graphique :** François Tugores

Visitez notre site internet :

Suivez-nous sur Twitter :

[@Interieur\\_stats](#)